



**Thèse présentée
par M. GUEU Denis**

Université de Cocody

**Le phénomène de la marginalité juvénile dans
les grandes agglomérations africaines : le cas
des enfants et adolescents mendiants d'Adjamé
à Abidjan**

25 octobre 2006

25 OCT. 2006

02.04.02
GUE
13178

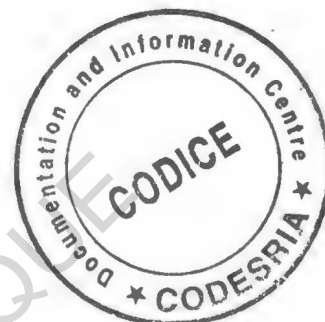
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union- Discipline -Travail

Université de Cocody



UFR Criminologie



THESE DE DOCTORAT UNIQUE

Option : Sociologie Criminelle

**LE PHENOMENE DE LA MARGINALITE JUVENILE
DANS DES GRANDES AGGLOMERATIONS
AFRICAINES :
LE CAS DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS
MENDIANTS D'ADJAME A ABIDJAN**

PRESENTEE PAR :

M. GUEU Denis

SOUS LA DIRECTION DE :

M. Alain SISSOKO

Professeur Titulaire de Sociologie

SOMMAIRE

DEDICACE.....	5
REMERCIEMENTS.....	6
AVANT – PROPOS.....	8
PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE.....	11
INTRODUCTION	12
CHAPITRE 1 : CADRE THEORIQUE.....	16
I - PROBLEMATIQUE.....	16
1- JUSTIFICATION DU CHOIX DU SUJET.....	16
II- REVUE DE LITTERATURE ET CADRE DE REFERENCE THEORIQUE.....	19
III- PROBLEME, QUESTIONS , OBJECTIFS ET HYPOTHESES DE RECHERCHE.....	45
CHAPITRE 2 : CADRE METHODOLOGIQUE.....	50
I- TERRAIN, POPULATION ET ECHANTILLON.....	50
II- METHODES DE RECHERCHE	59
III- TECHNIQUES DE RECUEIL DES DONNEES.....	67
IV- ANALYSE DES DONNEES.....	69

V- DIFFICULTES RENCONTREES.....	70
CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE.....	72
DEUXIEME PARTIE : MANIFESTATIONS ET FACTEURS EXPLICATIFS DU PHENOMENE DE MENDICITE.....	73
CHAPITRE 1 : MANIFESTATIONS DU PHENOMENE.....	74
1-IDENTIFICATION DES ACTEURS PRINCIPAUX.....	74
2- DEPLACEMENT ET RECETTE JOURNALIERE DU MENDIANT.....	97
3- ORGANISATION DU PHENOMENE.....	127
CHAPITRE 2 : FACTEURS EXPLICATIFS.....	150
1- PAUVRETE ECONOMIQUE	151
2- ENTREPRISE.....	159
3- HANDICAP PHYSIQUE	161
4- RELIGION, FAMILLE ET DROIT.....	163
CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE.....	179
TROISIEME PARTIE : CONSEQUENCES ET PERSPECTIVES DE LA PREVENTION DU PHENOMENE DE LA MENDICITE.....	181

CHAPITRE 1 : CONSEQUENCES DU PHENOMENE.....	182
1- CONSEQUENCES AU NIVEAU DES JEUNES MENDIANTS.....	182
2- CONSEQUENCES AU NIVEAU DES UTILISATEURS DES JEUNES.....	197
3- CONSEQUENCES AU NIVEAU DES DONATEURS.....	208
4- CONSEQUENCES AU NIVEAU DE LA COMMUNE D'ADJAME.....	212
CHAPITRE 2 : DIFFERENTES ACTIONS MENEES ET RECOMMANDATIONS DES JEUNES MENDIANTS	218
1- DIFFERENTES ACTIONS MENEES.....	218
2- RECOMMANDATIONS DES JEUNES MENDIANTS.....	225
CHAPITRE 3 : PERSPECTIVES DE LA PREVENTION	228
1- LUTTER CONTRE LA PAUVRETE.....	228
2- PLANIFIER ET GERER L'IMMIGRATION.....	230
3- SENSIBILISER.....	231
4- ELABORER DES REFORMES NECESSAIRES POUR LA COMMUNE D'ADJAME.....	236
CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE.....	238
CONCLUSION GENERALE.....	241
BIBLIOGRAPHIE.....	247

ANNEXES	259
ANNEXE 1 * Questionnaire de recherche	
ANNEXE 2 * Copie de l'autorisation de recherche	
ANNEXE 3 * Cartographies	
- Carte de la Côte d'Ivoire	
- Carte d'Abidjan	
- Carte d'Adjamé	
ANNEXE 4 * Photographies	
ANNEXE 5 * Tableaux relatifs à la population d'Adjamé	
TABLE DES MATIERES	265

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

DEDICACE

Dieu l'a donné, Dieu l'a repris. Que le nom de l'éternel soit glorifié.

Cette thèse de Doctorat est principalement dédiée à mon défunt père Alphonse GUEU KESSEGBEU. Celui-ci a consacré toute sa vie à la recherche de biens matériels et financiers devant servir seulement au mieux-être social de ses quatre enfants dont je suis le troisième.

Planteur de son état, depuis le 25 mai 1995 alors que j'étais en première année mon père a quitté la terre des hommes nous laissant orphelins dans ce monde où il faut se battre pour survivre. Fasse le ciel que celui qui m'a aimé avec ses biens repose en paix auprès du sauveur suprême.

Cette thèse est un défi relevé par un orphelin du père qui a mis sa confiance et son destin dans la main d'un Dieu qui n'abandonne jamais les plus démunis.

Frères et sœurs étudiants ou non étudiants, que cette expérience puisse nous servir de réconfort moral pour affronter les ruses des temps modernes, quoi de plus salubre pour notre Nation ivoirienne !

REMERCIEMENTS

Cette thèse voit le jour grâce à des soutiens multiformes. Nous exprimons notre reconnaissance à tous ceux qui y ont contribué de près ou de loin, même s'ils ne sont pas tous cités.

Nous mentionnerons tout particulièrement monsieur Alain SISSOKO, professeur titulaire de sociologie.

Le professeur KOUDOU OPADOU, maître de conférence de psychologie, Directeur de la formation initiale à l'école normale supérieur d'Abidjan.

Monsieur Yves MARGUERAT, Directeur de recherche en sciences sociales.

Le professeur Raymond KOUDOU KESSIE, maître de conférence de psychologie et responsable académique de l'U.F.R Criminologie de l'Université de Cocody.

Le professeur KOUAKOU N'GUESSAN François, professeur titulaire de sociologie, Président honoraire de l'Université de Bouaké.

Le professeur DEDY SERI, Maître de recherche en sociologie.

Le personnel de l'U.F.R Criminologie d'Abidjan ainsi que les enseignants de l'Université de Cocody qui ont soutenu nos travaux par leurs critiques et par leurs conseils scientifiques avisés.

Merci également aux familles des Docteurs GOHA, au Diacre Etienne DROH et à l'ensemble des chrétiens des communautés de la Rédemption pour leur soutien moral et spirituel.

Toute ma gratitude à ma femme Mélanie SOME, mes enfants (Prisca, Eloge, Nikita) et à mes parents.

Nous n'oublierons pas les institutions et établissements dont les appuis matériels et financiers ont été déterminants.

D'abord le CODESRIA (Conseil Pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociales en Afrique) qui a bien voulu nous accorder une subvention, faisant de nous le lauréat ivoirien au titre de l'année universitaire 2002-2003. Nous profitons donc de cette occasion pour exprimer notre sincère reconnaissance à tous les membres du CODESRIA et nous nous mettons entièrement à leur disposition pour des éventuels travaux (recherches, conférences etc.).

La Mairie d'Adjamé qui nous a accueilli pour cette thèse ne peut être oubliée, Les responsables des différentes communautés religieuses et des chefs coutumiers de la commune, le Centre d'Ecoute Pilote (CEPA), le Centre d'Ecoute et d'Insertion Sociale des Jeunes, la Croix Rouge, les Ecoles Coraniques, l'Association de Bienfaisance Chrétienne (ABC) de l'Eglise Universelle du Royaume de Dieu, le Centre de Prise en charge des Jeunes handicapés, les forces de l'ordre (Police, Gendarmerie, Police Municipale, Gardiens, Sapeur Pompier Militaire etc.) et tous ceux qui ont accepté de faire partie de l'échantillon d'étude.

Merci enfin aux camarades pour leur franche collaboration et leurs apports matériels en particulier Madame BEDA, BAKAYOKO ISMAILA, ZADI CASMIR, GROGUHE ARMAND.

AVANT - PROPOS

L'Afrique est le continent où les problèmes de population et de marginalité semblent se poser avec acuité. Ces problèmes ont des répercussions sur tous les domaines de la vie. Leur prise de conscience et la pénurie de spécialistes africains sur des questions relatives aux différents phénomènes sociaux qui fragilisent le développement du continent africain, avaient amené certains gouvernements à créer, avec l'aide des Nations Unies, un certain nombre d'institutions régionales de formation en Sciences sociales (Eugène CAMPBELL et Tidimani NSTABANE, 2001).

En Côte d'Ivoire particulièrement, il a été créé par un décret présidentiel en 1969, l'Institut de Criminologie d'Abidjan (seule institution universitaire d'ailleurs, à notre connaissance, à se consacrer entièrement à l'enseignement et à la recherche en criminologie en Afrique de l'Ouest), devenu aujourd'hui Unité de Formation et de Recherche (U.F.R) Criminologie de l'Université de Cocody-Abidjan (Alain SISSOKO, 1994).

Cependant, en dépit du nombre important de jeunes spécialistes formés au cours des dix dernières années, l'amélioration de la base des données en Sciences sociales et de l'engagement manifesté par les gouvernements à l'égard de la marginalité urbaine dans les stratégies de développement demeurent très timides. Ces résultats mitigés sont imputables aux difficultés à traduire les décisions gouvernementales

concernant les marginaux en programme d'action, dans le sens d'atténuer ces phénomènes de pauvreté en général et de mendicité particulièrement.

Or, la majeure partie des spécialistes formés dans le domaine des Sciences sociales se retrouvent souvent livrés à eux-mêmes, isolés dans des structures mal préparées à utiliser leurs compétences. De plus, avec la persistance de la crise économique que traverse le continent, les pays africains n'ont pas la possibilité de faire face aux besoins en financement de la recherche. L'UFR Criminologie d'Abidjan, par exemple, en dehors d'une dotation annuelle de fonctionnement, la plus faible de l'Université de Cocody, ne dispose d'aucun budget de recherche depuis sa création.

Cette U.F.R est cependant « un établissement de formation et de recherche qui doit contribuer par ses recherches, à trouver les moyens de réduire la délinquance » (1969).

C'est pour répondre à l'ensemble de ces problèmes, que le CODESRIA (Conseil pour le Développement de la Recherche des Sciences Sociales en Afrique) crée en 1973 à Dakar au Sénégal s'est engagé dans la mise en œuvre d'un programme de subvention pour la recherche en Sciences sociales en Afrique. Ce programme a pour objectif principal d'aider les jeunes spécialistes africains à renforcer leur capacité de recherche dans le domaine des interrelations des phénomènes sociaux et du développement. Par cette initiative, le CODESRIA espère contribuer non seulement à assurer la relève dans de bonnes conditions mais aussi et surtout, à améliorer la connaissance des questions sociales et de la marginalité urbaine en Afrique,

dans une perspective globale et intégrée.

En effet, depuis 1973 (date de sa création), le CODESRIA a produit près de 250 travaux publiés. Il reçoit près de 600 demandes par an et octroie entre 70 à 100 bourses.

La présente thèse de doctorat réalisée dans le cadre du programme de petites subventions du CODESRIA, porte particulièrement sur le phénomène grandissant des "enfants et adolescents mendiants dans des grandes agglomérations africaines". Dans le cas spécifique d'Adjamé (Abidjan), il est question de la réinsertion sociale des jeunes qui ont passé une partie de leur jeunesse en mendiant dans la rue.

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

PREMIERE PARTIE :

**CADRE THEORIQUE ET
METHODOLOGIQUE**

INTRODUCTION

Les populations africaines dans leur processus de changement social, sont de plus en plus confrontées à de multiples problèmes : des conflits socio-politiques, la crise économique etc.

A cette atmosphère de crise sociale généralisée, viendront se greffer les phénomènes liés au développement des grandes villes, au chômage et à l'inégalité sociale.

Ces populations sont prises dans de tels engrenages que seule la quête d'une vie meilleure constitue une priorité. Et dès lors, l'espoir de vivre paisiblement et faire fortune sera à l'origine du phénomène d'immigration, qui connaîtra une remarquable explosion (Casimir DJIRABOU BALLOU, 1997).

La Côte d'Ivoire, dans son élan de développement socio-économique, après les indépendances en 1960 va donc accueillir un flux considérable d'étrangers. Le problème d'emploi décent se posant, la voie pour les activités les moins rémunérées, les plus pénibles s'ouvre aux étrangers comme à certains Ivoiriens. Face donc aux difficultés liées à l'insertion sociale, la question de survie se pose. Les enfants, seront de ce fait, associés à la vie familiale à travers des activités dans lesquelles ils seront souvent exploités.

En effet, on assiste à l'apparition de la mendicité des gamins à Abidjan. Ce problème se pose avec plus d'acuité et il

suffit d'un coup d'œil dans les rues d'Adjamé pour se rendre compte de l'ampleur de la situation.

Selon les informations concordantes du Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfance (MFFE), des Organisations Non Gouvernementales (ONG), des Organisation Internationales comme l'UNICEF, le taux de pourcentage des enfants obligés de travailler pour survivre, étaient de 20 % de la population totale de Côte d'Ivoire en 1995. Et ce taux, selon les mêmes sources d'information serait aujourd'hui en hausse par rapport à celui de l'année 1995.

En outre, les recherches en Sciences sociales (YAO,1998) qui se préoccupent de la marginalité juvénile, en particulier de la mendicité des gosses, ont souvent mis l'accent sur les facteurs d'ordre macro et micro social qui ont conduit ces enfants à la rue. Dans le cadre macroscopique, il convient de rappeler la difficile crise économique que traverse la Côte d'Ivoire, ayant pour corollaire l'aggravation de la pauvreté urbaine et l'appauvrissement des populations inactives, parfois sans travail. Il y a lieu donc de rappeler les faibles ressources dont disposent des familles pour faire face à leurs besoins (nourriture, habillement, frais d'inscription scolaire de leurs progénitures etc.). Eu égard à cette situation, des familles ou des personnes peu regardantes sur les principes moraux n'ont eu d'autres recours que le travail ou la mendicité de leurs enfants. Dans cette même logique, un autre phénomène émerge, celui de l'éclatement des familles favorisant parfois la rupture ou la désunion des époux obligeant ainsi certaines femmes à devenir chef de famille, mais ne peuvent à elles seules s'occuper de l'éducation de leurs enfants. Aussi , la mutation sociale, a-t-elle

donné naissance à des nouveaux comportements comme l'individualisme chez certaines personnes qui, par ce fait, ont contribué à la mendicité des élèves qui sont abandonnés à eux-mêmes, soit parce que les parents absents ou décédés ou refusés d'être hébergés. Dans le second cas, on s'intéresse aux problèmes de l'environnement social où des familles déséquilibrées ou irresponsables ont coutume de ternir le moral de leurs enfants ou sont victimes des sévices et de mauvais traitements infligés par l'un des parents (belle-mère, beau-frère), préfèrent la rue au calvaire familial. Aussi, ces enfants mendient-ils par mimétisme en raison du voisinage ou de la promiscuité qui caractérise la plupart des quartiers populaires et des bidonvilles. L'invalidité, surtout des aveugles, qui se traduit par l'impossibilité d'exercer une activité professionnelle semble être également une des causes de la mendicité infantile.

Ces jeunes ne peuvent ainsi jouir des droits fondamentaux des mineurs et sont exposés aux mauvais traitements psychophysiques ainsi qu'aux intempéries. Or, la rue est dangereuse dans la mesure où elle peut contribuer à l'apprentissage de la délinquance juvénile.

Roger MUCHIELLI (1981) affirme à cet effet que : **«Être dans la rue détermine une sorte d'orientation vers l'une ou l'autre des deux voies de la dissociation : celle qui mène au clochard et l'autre qui mène à la délinquance vraie chez le garçon ou à la prostitution chez la fille ».**

En Côte d'Ivoire particulièrement, devant les accusations des communautés internationales faisant de ce pays une nation

qui exploite des mineurs, les autorités politiques n'ont pour bouée de sauvetage que des mesures sécuritaires et de sensibilisation qui demeurent parfois inefficaces.

Mais au cœur des conjectures sur ces jeunes mendiants à Adjamé, se trouvent des questions du genre : Qui sont-ils ? D'où viennent-ils ? Qui les emploie ? Et enfin quelles sont les conséquences de leur travail sur leur adaptation sociale ?

Nous voulons à travers cette étude déceler la question de l'adaptation sociale de ces jeunes mendiants.

L'ensemble de notre étude est confiné dans l'ossature suivante :

Première partie : cadre théorique et méthodologique

Deuxième partie: manifestations et facteurs explicatifs du phénomène de la mendicité.

Troisième partie : conséquences et perspectives de prévention du phénomène.

CHAPITRE 1 : CADRE THEORIQUE

I - PROBLEMATIQUE

1 – JUSTIFICATION DU CHOIX DU SUJET

1-1 Motivation et intérêt personnel

L'universalité du phénomène de la marginalité infantile n'est plus à démontrer dans la plupart des villes du monde, surtout dans les villes d'Afrique comme Abidjan, où l'on assiste à la prolifération des enfants mendiants (YAO,1998).

Depuis quelques temps, un drame social se déroule sous nos yeux à Abidjan. Les habitants de la capitale économique ivoirienne sont devenus familiers de gamins qui déambulent dans les rues ou places publiques pour demander de l'argent aux passants.

Agés de 6 à 18 ans et plus, ces jeunes sont connus par certains sous d'autres appellations: les vautours, les portefaix (ou porteurs de bagages), "*Les djosseurs*", qui n'ont généralement aucune qualification professionnelle.

Partant de ces constats ci-dessus, le choix de ce sujet est donc motivé chez nous par l'inquiétude suivante: comment les enfants qui passent une grande partie de leur temps dans la rue pourront-ils s'adapter aux valeurs morales en vue de leur socialisation ?

Considérant l'enfance et l'adolescence comme étant des périodes sensibles de tout développement psycho-social, nous estimons

que ces enfants mendiants sont en danger moral à cause de la rue où ils sont confrontés à une culture (de la rue) autre que l'éducation reçue en famille. En outre, ces périodes d'enfance se manifestent par la curiosité au niveau des phénomènes de la vie, l'élargissement des horizons de l'enfant, lui permettant de découvrir en même temps que les autres valeurs, l'identification définitive avec de bons ou de mauvais camarades où son moi idéal s'élabore à partir de contact. Ainsi à quel type de modèle (en référence à la norme) l'enfant pourra-t-il s'identifier quand on sait que la rue est vécue comme un espace plus approprié? L'enfant pourra-t-il connaître la vertu de l'autorité paternelle de la discipline, du renversement de génération décrit par PIAGET (Catherine TOURETTE/Michèle GUIDETTI, 1994) et aussi de l'amour maternel? Quels apports scientifique et social reflètent l'étude d'un tel phénomène ?

1-2 Pertinence scientifique et sociale du sujet

Au fond, nous pensons que ce sujet est important, non seulement pour la communauté scientifique, mais aussi pour les décideurs (gouvernants, bailleurs de fond, ONG etc.).

Au niveau de la communauté scientifique, cette étude apportera un complément à d'autres travaux (mémoires et thèses) qui ont déjà abordé ce sujet sous certains angles.

En effet, au cours des dix dernières années, on a vu se creuser le fossé entre la façon dont on comprend la pauvreté et la manière dont on la mesure. D'un côté, un volume croissant d'articles et d'ouvrages qui s'appuient essentiellement sur des études empiriques, décrivent les nombreuses dimensions et ils

définissent les catégories des populations les plus vulnérables. De l'autre, il y a toute la documentation officielle, laquelle se concentre principalement sur les tendances de la pauvreté à partir de données provenant d'enquêtes qui sont effectuées par des organismes publics ou internationaux habitués à mesurer ce phénomène selon les critères classiques du revenu.

Cette façon de mesurer la pauvreté, basée essentiellement sur le revenu néglige certains aspects du problème. Elle ne met pas la pauvreté en rapport avec la marginalité sociale. C'est pourquoi notre étude a mis l'accent sur les problèmes d'ordre psychologique et d'inadaptation sociale que cause la pauvreté. Autrement, comment la pauvreté urbaine en fragilisant la personnalité des individus à Abidjan peut-elle générer une gamme importante de marginaux dont les enfants mendiants ?

Au plan social, notre étude vise à produire des données quantitatives ainsi que des indications susceptibles d'éclairer les contraintes qui agissent sur les conditions de vie des populations et qui les poussent à la mendicité. Cela permettra aux décideurs de lutter efficacement contre tous les problèmes liés à la mendicité des jeunes à Adjamé.

II - REVUE DE LITTERATURE ET CADRE DE REFERENCE THEORIQUE

Dans la dynamique des enfants mendiants, on distingue, des enfants de la rue et ceux dans la rue. Ce milieu comporte en outre des talibés et des mendiants de circonstances ou des assimilés c'est-à-dire des jeunes pratiquant à la fois des petits métiers et la mendicité. C'est pourquoi, la présente revue de la littérature est fondée sur des écrits empiriques et théoriques qui font état des lieux sur ces enfants et sur la question de leur socialisation.

1 - Recension des écrits empiriques et théoriques

1-1 Enfants mendiants comme manifestation de la crise du contrôle familial

En ce qui concerne des écrits relatifs au phénomène des enfants et des adolescents mendiants, nous nous sommes intéressés d'abord aux écrits qui se préoccupent du cadre familial des jeunes concernés, car la mendicité du mineur pour nous semble s'inscrire dans une approche de la crise du contrôle familial.

En effet, Eliane LATOUR (1992) décrit, la vie des jeunes citadins en rupture familiale dans les "*guettos*" en Côte d'Ivoire.

Selon elle, les jeunes citadins en rupture se rassemblent dans les "*guettos*" où des bandes se constituent. Ils créent un monde qui articule ancrage et ambitions mondiales à travers un théâtre épique et familial, ils créent des rôles qui exaltent la singularité, l'autonomie, la puissance, la réussite, en même

temps qu'ils expriment des formes solidaires du lien humain déclinées en relation métaphoriques père/fils, mari/femme, fratrie... Les familles sont réinventées comme un brouillon du meilleur de la vie à partir du complexe libre à l'occidental, du respect des plus jeunes envers les plus vieux qui offrent leur tutelle, un lien que les vrais parents n'arrivent plus toujours à garantir.

La vie du "*guetto*" des jeunes à travers les métaphores familiales peut permettre au lecteur de notre travail d'avoir une connaissance générale de l'ambiance quotidienne de la vie des jeunes en difficulté en Côte d'Ivoire et particulièrement celle des mineurs mendiants d'Adjamé. La notion de « *guetto* » qui évoque les difficultés d'hébergement des jeunes de la rue a un lien avec la situation des enfants et des adolescents mendiants d'Adjamé dont certains vivent également dans les « *guettos* ». Cependant, l'auteur ne précise pas les différents types de jeunes concernés. En mettant, en outre la vie du « *guetto* » au compte seulement du choix des jeunes, cette analyse nous paraît donc peu convaincante dans la mesure où aucun jeune ne peut aimer la misère de la rue sans un motif personnel lié soit à sa famille ou à son entourage social. Enfin, l'auteur néglige le mobile « argent » qui à notre connaissance, est indispensable car étant la principale source de survie dans la rue.

L'évaluation statistique des enfants de la rue à Abidjan, réalisée par le Fond de Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) en collaboration avec le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale (1992) présente des résultats suivants:

- concernant la taille des ménages 5910 enfants dans la rue soit 47,42 % vivent dans des familles de 6 à 10 personnes,

- concernant la durée de séjour des enfants dans la rue, 6383 enfants soit 51,21 % ont plus qu'un an dans la rue. Parmi ceux-ci l'on démontre 4585 garçons et 1798 filles.

Selon les conclusions de cette étude statistique, il ressort que deux causes principales favorisent le phénomène des enfants de la rue à Abidjan: le relâchement des structures d'encadrement des enfants dans les ménages et la paupérisation plus ou moins endémique des familles en milieu urbain.

L'évaluation ci-dessus permet non seulement de comprendre l'ampleur du phénomène des enfants de la rue à Abidjan mais aussi de localiser et d'identifier ces enfants dans une métropole telle qu'Abidjan avec ses différents types d'habitants.

Cependant selon Alain SISSOKO (1997), cette évaluation englobe pêle-mêle les enfants de la rue, dans la rue (ceux qui rentrent chez eux tous les soirs et les enfants abandonnés).

Casimir DJIRAGBOU BALLOU (1997) dans son Mémoire de maîtrise sur le sujet suivant: « La mendicité et l'exploitation d'enfants immigrés à Adjamé », a montré les manifestations, les causes et conséquences ainsi que les mesures préventives du phénomène d'enfants immigrés mendiants à Adjamé.

Ce travail a apporté un plus à la recherche scientifique à travers sa description du phénomène d'enfants mendiants. Mais en se limitant aux enfants immigrés seulement, il exclut les jeunes mendiants originaires de la Côte d'Ivoire qui font partie de la population cible.

Plusieurs études menées en Europe par des auteurs tels que Alexandre VEXLIARD (1993), Patrick GABORIAU (1993), Henry PATRICK et Marie-Pierre BORDE (1997), Corinne LANZARINI (1993) ont insisté sur l'épineux phénomène des sans domiciles fixes (SDF) ou simplement des clochards prenant de l'ampleur aujourd'hui dans les centres urbains européens et africains. A l'analyse de ces travaux, le phénomène de l'exclusion sociale favorisant souvent la mendicité des jeunes peut être assimilé à un paradigme décrivant les dysfonctionnements sociaux, ainsi que la marginalité.

Mais ces études dans leur ensemble ne précisent pas des raisons ayant motivé la vie de clochards. En outre, on ne sait pas s'il s'agit des individus en rupture ou en voie de rupture avec leur famille d'origine. Les activités que mènent ces sans domiciles fixes pour se prendre en charge dans la rue demeurent inexplicables.

A Yaoundé, l'environnement des enfants de la rue est celui d'une société largement désorganisée. Pareil déséquilibre se manifeste non seulement par le dysfonctionnement du milieu familial provoqué par l'immigration d'un certain nombre de villageois vers la ville (A. Franqueville, 1987) mais aussi le déclin de la fonction publique: le nombre croissant des « déflatés » devenant chômeurs, les impayés du salaire et la réduction du train de vie des fonctionnaires. Face à cela les femmes se démènent à la cuisine et dans le commerce; elles rencontrent des difficultés quotidiennes pour nourrir le mari au chômage ainsi que les enfants, et assurer les frais de scolarité. On peut noter aussi la prostitution de la mère (P. BEAT-SONGUE, 1993).

Le divorce et le remariage des parents avec tant ce que cela comporte comme rapports conflictuels avec la belle-mère ou le beau-père. Les enfants, à ce moment là regagnent la rue, soit avec l'idée d'aider les parents à survivre, soit parce qu'ils ne peuvent plus supporter l'atmosphère qui règne au sein de la famille.

La mendicité (P. GILLARD et L.PEDENON,1974) est le moyen le plus courant pour les enfants qui débarquent dans la rue, lorsqu'ils ont entre 6 et 10 ans. Ils bénéficient facilement de la pitié des gens et obtiennent par ce biais de quoi manger. L'une des formes est de demander de l'argent aux passants sur les voies publiques.

En 1994 et 1995 (OUIZAN-BI Hugues, 1997), le BICE a lancé un projet de recherche-action afin de mieux connaître les enfants de la rue à Abidjan. Les résultats de cette enquête en rapport avec le milieu de vie de ces jeunes montrent que 72 % des enfants de la rue à Abidjan vivaient soit avec leur mère seule, soit avec leur père seul, soit avec un autre membre de la famille (oncle, tante, beaux-parents) ou alors avec des amis ou connaissance des parents. 88 % des enfants n'ont ni rencontré ni même vu passer un de leur parent depuis qu'ils sont à la rue. Il y a donc rupture totale avec leur milieu d'origine. Il convient d'ajouter à ce qui précède que les structures familiales de ces enfants sont soit très faibles, soit très rigides.

Au travers de ces données, qu'il s'agisse des jeunes en difficulté à Yaoundé (Yves BALAAM, 1992) ou ceux d'Abidjan (OUIZAN-BI Hugues, 1997), c'est le dysfonctionnement des liens

familiaux qui ressort comme facteur principal de la fuite des enfants vers la rue où ils s'adonnent souvent à la mendicité. Mais aucune mesure de type clinique n'a été proposée malgré les efforts fournis par ces chercheurs. Les propositions faites sont des formules de sensibilisation globale négligeant l'analyse de la capacité individuelle d'adaptation de chaque enfant en difficulté.

1-2 Utilisation des enfants mendiants comme stratégie de recherche de gains matériels et financiers

Toujours dans la perspective des écrits empiriques et théoriques, nous nous intéressons dans un second temps aux écrits abordant la situation des jeunes utilisés pour mendier comme étant une stratégie de recherche de gains matériels et financiers.

En effet, le développement des villes au détriment des campagnes et l'avènement de la société de consommation (impliquent les changements de comportement, d'habitudes et de relations sociales) vont fonder un déterminisme existentiel basé sur la capacité des uns à accumuler, et des autres à vivre dans l'exclusion ou dans la marginalité (Yves MARGUERAT et Danielle POITOU, 1994,p288).

En réalité, les villes du Tiers-monde et celle d'Abidjan en particulier sont caractérisées par la présence au sein d'elles de groupes sociaux différents (DUREAU Françoise,1987), à la fois dans le procès de production engendré et dans des attitudes,

comportements, par rapport à la vie quotidienne. Aussi, la minorité constituée par les classes supérieures propose t-elle un modèle de vie urbaine caractérisé par des valeurs occidentales à la majorité des citoyens vivant dans la précarité.

Or pour les théoriciens néo-évolutionnistes, « le processus du développement est assimilé à un processus de modernisation, au passage d'une société traditionnelle à une société moderne (Henri COING, 1982). Et « c'est la ville qui est le plus grand catalyseur de cette transformation ». C'est ainsi que dans la plupart des travaux culturalistes (Jean-Marie GIBAL, 1974), une attention particulière est accordée aux comportements et attitudes des nouveaux citoyens. On va jusqu'à mesurer le degré d'intégration de la majorité des habitants des villes sans travail, rejetée vers les secteurs qui déguisent mal le chômage repoussée dans des bidonvilles ou dans les vieux quartiers peuplés souvent mal équipés.

A Abidjan, les conditions matérielles d'existence, les modes d'occupation de l'espace et le vécu social et culturel de la majorité sont décrites comme une marginalité. Ainsi, le problème de l'individu marginal est-il qu'il a une échelle de valeur et un dysfonctionnement par rapport à ce qui requiert une société moderne technique industrialisée et développée.

Les mendiants d'Adjamé comme les marginaux du Bardo (Sans-Pedro) s'imposent par leur nombre, l'importance de leur rôle et l'intensité de leurs réseaux de relations sociales, qu'elle que soit la gravité des problèmes sociaux ou matériels (chômage, maladie, insalubrité, sous-équipement etc.) auxquels ils sont

confrontés. Face donc aux deux types de citadins (la majorité dite traditionnelle et la minorité dite moderne) c'est tout simplement la ville moderne qui se trouve en position fautive : marginalisée par rapport aux aspirations de ces nouveaux habitants, non intéressés à la vie des quartiers populaires et à leurs réseaux de relations sociales.

Ces différents travaux ci-dessus nous décrivent « la culture urbaine » développée dans des grandes villes modernes telle que Abidjan. Ces descriptions ont un lien avec notre sujet d'étude parce que la prolifération des mineurs mendiants à Adjamé montre qu'un nombre important de citadins (Abidjanais) semblent subir des conditions d'existence caractérisées par la précarité (sous-emploi, chômage, l'insécurité par le manque d'accès aux infrastructures urbaines, transport, eau potable, communication, électricité etc.). Cependant, la culture urbaine pour nous, peut être souvent influencée par certaines cultures pratiques comme la mendicité.

Pour GBAZALE (1997), la mendicité est devenue de nos jours une activité lucrative dans le monde, en particulier à Abidjan, car étant génératrice de revenus. Elle se manifeste pour lui à travers des enfants, dont certains se disent être abusés parce que ces enfants sont parfois jetés dans la rue et exploités par des adultes. L'exploitation des enfants mendiants selon le chercheur s'explique par le comportement de leurs parents géniteurs ou d'autres personnes qui les poussent à la rue, parfois pour de l'argent. Pour que les passants s'apitoient sur leur sort, ces jeunes mendiants leur racontent des problèmes de famine, d'abandon du foyer familial. Mais lorsqu'ils trouvent

satisfaction auprès des compatissants, ils sont tenus de faire le point de la journée avec le parent ou la personne qui les aurait envoyé à la rue.

Les résultats de la recherche ci-dessus nous montrent que GBAZALE a eu des contacts personnels avec des enfants mendiants. Cependant, l'emploi de certaines expressions comme: « qui les poussent à la rue », « jetés dans la rue », « racontent des problèmes de famine », « d'abandon du foyer familial », « faire le point de la journée » etc. donne l'impression que tous ces utilisateurs d'enfants mendiants à Abidjan sont invisibles alors que cela n'est pas juste. Plusieurs enfants mendiants tels que des guides d'aveugles par exemple sont accompagnés de leurs utilisateurs.

Une Table ronde du BICE, animée par Désiré KOUKOU (Avril 2000) sur le trafic transfrontalier d'enfants à des fins d'exploitation de leur travail en Côte d'Ivoire montre également l'ampleur de l'utilisation des enfants à des fins lucratives. Selon le conférencier, ce phénomène connaît aujourd'hui un développement préoccupant dans toutes les zones touchées par la pauvreté même l'Europe, les pays dits « émergents » sont directement concernés. Allant dans le sens de la violation de l'article 32 (UNICEF, 2001) de la convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, l'Unicef estime le nombre d'enfants victimes y compris les enfants mendiants à un million, provenant majoritairement d'Asie et d'Afrique.

En outre, selon les informations concordantes du Ministère de la famille, de la femme et de l'enfance (MFFE) et des

Organisations internationales comme l'Unicef, le taux de pourcentage des enfants obligés de travailler pour survivre, était de 20 % de la population totale de la Côte d'Ivoire en 1995. Et c'est dans ce contexte de connaître la situation des mineurs mendians dans des autres grandes agglomérations africaines qu'un séminaire a été organisé à Dakar en décembre 1988.

En effet, dans un extrait du Rapport final de ce séminaire national sur des écoles coraniques, il a été recueilli le témoignage d'un enfant mendiant qui révèle sa condition de vie difficile: "**Ce qui est pénible, c'est cette obligation de rapporter 75 à 200 f CFA par jour. Les sanctions varient, elles vont de l'enchaînement des pieds et des mains aux châtiments corporels et parfois même à l'enfermement**".

Dans la même logique, Aminata SOW FALL (1979) évoque d'une part la lutte de l'autorité politique contre des mendians qualifiés "**d'encombres humains**" ou de "**déchets humains**" et d'autre part elle souligne la stratégie d'organisation de ces mendians par l'entremise d'une grève.

Il convient de souligner qu'aucune mesure préventive allant concrètement dans le sens de remédier à la situation des enfants mendians n'a été élaborée par les auteurs qui en ont fait cas.

D'une façon ou d'une autre, c'est la pauvreté qui est évoquée par ci et par là en ce qui concerne les enfants mendians. Pourtant, selon Henri MENDRAS (1989), les enfants issus de familles pauvres se caractérisent par une « faiblesse du moi » (1989). Ceci suppose que ces enfants ont une identité négative, comme si l'identité était une notion forcément

collective. Chaque enfant ne réagit-il pas aux effets de la pauvreté de façon particulière en fonction de sa personnalité?

Parlant des enfants utilisés, Yannick SIMBRO (1995) donne la position du Bureau International du Travail (BIT). Il faut une volonté politique à long terme qui puisse contre carrer les vues à court terme. Il faut une politique d'action pour protéger des enfants, ensuite pour les soustraire au travail et les réhabiliter, enfin pour prévenir des formes les plus abusives du travail de ces enfants.

Anne-Claire DEFOSSEZ (1995) en défendant la cause des enfants exploités, propose la répression comme l'on le fait en Chili et en Roumanie en condamnant l'utilisateur d'enfants de 1 à 10 ans d'emprisonnement avec confiscation des biens de l'auteur.

Toutes ces mesures préventives nous paraissent intéressantes mais elles manquent d'une volonté pratique de lutte contre la pauvreté gage de toutes ces transgressions.

Selon TSHIKALA BIAYA (2000), le jeune adolescent kinois constitue la figure type de la violence de la rue; il est soumis directement ou indirectement à l'influence du cercle de la violence soit dans une bande des pairs en mendiant, soit dans une bande criminelle dirigée par un adulte, lui-même ancien délinquant. Parfois une organisation légale, l'armée ou les partis politiques l'embrigade pour lui donner l'usage légitime de la violence contre d'autres jeunes lorsqu'elle ne lui sert pas comme moyen de protection personnelle. Elle lui permet alors de réaliser un double coup: celui d'assurer sa survie et en même temps d'exhiber sa propre puissance dans la société. La violence ou la

mendicité devient alors une possibilité et une voie d'auto-valorisation dans cette société où paraître fort et riche est la condition de visibilité du sujet.

Par ailleurs, la situation des jeunes à Kinshasa évoque, sans en être comparable ni semblable, celle de Rio de Janeiro où la majorité des victimes n'est pas concentrée dans le prétendu univers des enfants de la rue. Au contraire, elles possèdent des liens avec la famille et un domicile fixe (NCCVACA, 1992). Ces dernières années, l'augmentation des enfants et jeunes de la rue que la misère et la famille ont chassé du toit familial illustre aussi l'élargissement du cercle d'impunité qui autorise l'exploitation des jeunes par les adultes et parents (pédophilie, proxénétisme, abus sexuel, viol juridique, gangstérisme, mendicité, etc.).

Selon les résultats d'une enquête (OUIZAN-BI Hugues, 1997) réalisée par le BICE sur les jeunes en difficulté à Abidjan en 1995, il ressort que 60 % des enfants sont issus de familles pauvres: mère ménagère et père chômeur, retraité ou exerçant une profession subalterne.

Touchant également la situation des mineurs exploités, OLAWALE Albert (1997) montre que la vente ambulante constitue un autre monde d'exploitation des mineurs à Kano (Nigeria). Elle est le fait de deux groupes distincts: celui des jeunes filles *haoussa* ou peuples qui vendant de la nourriture aux passants au profit de leurs parents et celui des jeunes originaires du sud.

Dans tous les cas, le colportage est un délit: il expose les enfants à des dangers physiques et psychologiques et c'est la

raison pour laquelle ces enfants sont souvent victimes que fauteurs de troubles.

1- 3 Enfants et adolescents mendiants comme symbole culturel et philosophique

Enfin, nous retenons que le phénomène des enfants mendiants peut être analysé à partir des écrits qui font de cette pratique un symbole culturel et philosophique.

En effet, on distingue également des enfants jumeaux et des enfants handicapés ayant une connotation culturelle et parfois surnaturelle.

Les jumeaux selon YAO (1998), bénéficient d'une notoriété culturelle importante, supposés être au dessus de tout soupçon voire des êtres mystérieux. Représenté comme un symbole de vénération, d'adoration, le jumeau est l'objet de mythe. Cette conception socio-culturelle et philosophique est partagée aussi bien par les groupes Akan, notamment les ethnies (*Agni, Abbey, Attié, Baoulé...*) que par des malinké, puis admise par certaines croyances (animisme, islam, sans religion). La mystification des jumeaux a des dimensions rituelles dans certaines périodes de l'année, en l'occurrence à la veille et pendant la fête des ignames. Les repas offerts en cette circonstance sont composés du poulet, des œufs, et de l'igname. Quand aux malinké, ces enfants représentent un don de Dieu ou un symbole de chance et de sacrifice. Des vêtements spéciaux dont ils sont vêtus (robe ou boubou blanc) demeurent, sommes toutes, le signe de bonheur et de pureté. Sacralisés et supposés être des enfants

suraturels, l'auteur décrit les jumeaux dans la société ivoirienne comme des êtres ayant une existence particulière sous l'imbrication des quatre formes; économique, sociale, culturelle et psychologique. Cependant l'auteur ne nous décrit pas la réaction d'une frange importante de la population ivoirienne qui ne partage pas cette conception des jumeaux.

"Les mythes confèrent souvent aux infirmes et aux malades une signification positive" (Claude LEVI-STRAUS).

D'une autre façon, René GIRARD (2001) considère que: **"L'organe augmenté ou supplémentaire joue exactement le même rôle que l'organe manquant"**. C'est le cas des bossus. L'exploitation de la mythologie nous apprend que bien des dieux ont un organe ou une fonction en moins. C'est le cas des six dieux *Ojibwa* qui sont des aveugles volontaires, de *Tikarau*, de *Skonoya* chez les Indiens *Kwakiult*, d'*Odin*, de *Kou*, le dieu poly-amputé des *Sénoufo*. Plus près de nous, la mythologie grecque est également riche avec le cas d'*Oedipe* et d'*Héphaïtos*, le premier athénien. Cet artisan boiteux, poursuivra, sans succès, de ces assiduités la vierge Athéna. Il finira cependant par féconder la terre et donnera naissance à *Erchthonios*, l'ancêtre des *Athénios*. Quant aux anciens Egyptiens, ils considèrent que les infirmes, les « **faibles d'esprit** » étaient des personnes non seulement sacrées mais douées d'un pouvoir particulier.

Pour Claude HAMONET et Claude BERNARD (2001), l'un des rôles assignés aux personnes handicapées est de jouer, en quelque sorte, un rôle de régulation sociale entre les riches pour lesquels il est difficile d'aller au ciel et les pauvres nécessitant la recherche d'un endroit pour mourir. C'est ce type de démarche qui a fait entrer dans le patrimoine de l'assistance

publique (hôpitaux de Paris, les terrains du seigneur de Créteil au 13^e siècle) et a permis la construction, ultérieurement, du CHU Henri MONDOR. Depuis le mendiant à qui on donne une obole jusqu'au téléthon pour les enfants atteints de dystrophie musculaire, en passant par des associations charitables pour des enfants handicapés.

TSHIKALA BIAAYA (2000) en décrivant la vie des jeunes en difficulté à Kinshasa évoque une nouvelle forme de mendicité juvénile liée aux cérémonies de deuil. En effet, depuis environ une décennie, la mort d'un jeune, fille ou garçon, est devenue une occasion pour les jeunes accompagnant le défunt au cimetière de violenter les passants croisant le cortège funèbre ou de leur ravir quelques sous. En effet, lorsqu'un jeune homme meurt, la tradition veut que les filles de son quartier s'enduisent le visage d'un peu de boue et vice-versa s'il s'agit d'une fille. Cette pratique, comme sous le nom du rituel « *kebo* », qui se limitait jadis à la famille du défunt, inscrivait le deuil comme participation de l'époux ou de l'épouse au voyage de l'âme du défunt vers le pays des ancêtres et s'accompagnait de jeux et de plaisanteries. Elle a par la suite été mercantilisée. Des jeunes gens et jeunes filles ont tourné cette pratique religieuse en occasion d'extorquer de l'argent aux passants. Ils se sont d'abord mis à agresser les filles et à tourner cette pratique en une dérision: une fille bien habillée se retrouvait par exemple avec sa robe tachée de boue, puis ils ont commencé à exiger une compensation financière à celles qui refusaient de laisser maculer leurs vêtements. La pratique a enfin dégénéré en extorsion systématique des fonds des passants dans la rue où

un deuil se tient, la valeur symbolique du rituel « *kebo* » disparaissait complètement.

En outre, selon TSHIKALA la violence symbolique et langagière a pris de l'ampleur à Kinshasa donnant naissance à une nouvelle stratégie de mendicité. Ainsi, jadis limitée à une critique des conduites réprouvées socialement, cette forme de pratique éducative « *mbwakela* » a été travestie depuis 1970 par la musique des jeunes qui reprend souvent des scènes de la rue et les amplifie. Les jeunes kinois maîtrisant « *l'indoubill* » créent des syntagmes injurieux et licencieux tirés d'autres langues pour produire des expressions poétiques qui passent dans les chansons. Ces expressions pleines d'images et de figures de style appartiennent au champ des injures rituelles. Elles sont légion dans les milieux des enfants de la rue où des jeunes échangent de telles injures jusqu'à épuisement de leur imagination. Les « *bana shege* » aussi, s'adressent aux passantes et lorsqu'ils n'obtiennent rien d'elles, les repoussent. Ces jeunes transforment leurs campagnes de mendicité en parties d'injures rituelles.

Le pentecôtisme populaire qui déferle sur la République Démocratique du Congo (RDC) a choisi Kinshasa comme son point central. Bien qu'il constitue une autre source de violence par le non respect des droits, de l'homme en matière de croyances. L'harcèlement religieux dans la rue et dans la vie privée et éclosion des Eglises nouvelles chantant et évangélisant dans les quartiers (BIAYA, 1997).

Si ce christianisme africanisé s'attaque aux autres causes de la violence et du rejet des enfants et jeunes de la rue par leur famille que sont la sorcellerie, les croyances dans la malchance et la malédiction atavique, il génère en retour, d'autres modèles comportementaux des référents nouveaux.

En résumé, il convient de préciser à partir des descriptions précédentes que la motivation à faire des dons à des handicapés mendiants se justifie souvent par des considérations purement culturelles et philosophiques. Face donc aux difficultés socio-économiques grandissantes à Abidjan, des adeptes de la tradition estiment que la solution à leur problème peut venir des actes de charité en faisant des dons aux mendiants.

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

2 – Cadre de référence théorique et définition des notions

2-1 Cadre de référence théorique

Pour mieux appréhender notre objet d'étude, nous avons opté pour les théories du multifactorialisme et de l'actionnisme.

2-1-1 Multifactorialisme

Nous estimons par le choix du multifactorialisme (Henrico FERRI, 1973) que l'univers de la mendicité qu'est la rue expose l'enfant à plusieurs pressions sociales pouvant compromettre son adaptation sociale. Ce choix nous paraît intéressant parce qu'il nous permettra de connaître les différents mobiles qui peuvent agir sur le mineur mendiant en vue de le conduire vers le rejet des normes et valeurs sociales pour devenir un délinquant.

2 -1- 2 Actionnisme

Cette approche vise à expliquer le sens de l'activité sociale individuelle ou collective en tant que réalisation d'intention. C'est donc fort de ce constat que l'actionnisme (TOURAINÉ Alain, 1973) nous a paru comme cadre de référence intéressant dans la mesure où précisément, il met l'acteur au centre de l'analyse des faits sociaux. Il nous permettra de saisir et d'expliquer le sens des comportements adoptés par des enfants mendiants.

2 – 2 Définition des notions et concepts

Dans le but de mieux décrire notre sujet de recherche, il nous paraît opportun de définir des principaux concepts explicites et implicites qui le composent.

Concernant les concepts explicites, nous voulons faire allusion à des termes qui énoncent clairement et sans ambiguïté notre sujet de recherche. Il s'agit également des concepts qui figurent dans la formulation du sujet. Pour notre étude proprement dite, nous avons retenu quatre (4) concepts explicites suivants : enfant, adolescent, mendiant, marginalité.

Enfant

Le dictionnaire universel définit l'enfance comme étant la période de la vie de l'être humain qui va de la naissance jusqu'à l'âge de la puberté. L'enfant, est par conséquent l'être humain qui se trouve dans cette période qualifiée de l'enfance.

La Convention 182 sur les pires formes de travail des enfants (UNICEF,1999), définit le terme enfant comme étant l'ensemble des personnes de moins de 18 ans. Mais cette définition regroupe pêle-mêle la catégorie des enfants et celle des adolescents.

Pour les psychologues, la notion de l'enfant détermine un être humain qui n'a pas encore atteint l'âge de l'adolescence.

Pour les juristes, le terme de l'enfant n'est pas trop explicite mais il convient d'employer la notion de mineur.

Face à ces divergences concernant la définition du concept de l'enfant, nous estimons qu'il convient d'en tirer une synthèse

en vue d'obtenir une définition qui puisse mieux décrire notre objet d'étude. En effet, l'enfant est un mineur qui n'a pas encore atteint l'âge de l'adolescence et qui de ce fait est fragile tant au niveau de sa psychologie qu'au niveau de sa constitution physique. C'est pourquoi nous estimons que l'enfant est trop fragile pour supporter des intempéries de la rue au cours de la mendicité.

Adolescent

L'adolescence est la phase du développement dans laquelle s'opère la transition de l'enfance à l'état adulte, dans les potentialités, les rôles et l'individualisation. Comparativement à d'autres périodes de la vie, elle se caractérise par de nombreux changements, massés sur un temps relativement court (quelques années). Ces changements affectent la personne dans ses aspects à la fois physiques et cognitifs (Francine GROSBRAS, 1998). L'adolescent connaît alors un brusque développement affectif marqué par une soif de liberté et d'indépendance, un esprit de rébellion, une imprécision dans les désirs ou une attirance pour plusieurs choses à la fois. Cette instabilité peut conduire à la contestation, à la violence et à la protestation continuelle.

Ce qui convient de retenir au niveau de la définition du concept de l'adolescence, c'est son caractère imitatif et la fragilité de l'esprit des adolescents, comme le souligne Jacques SELOSSE (1997), parce que les adolescents mendiants sont, à cet effet susceptibles de copier dans la rue des habitudes malsaines.

Mendicité

La notion de mendicité est complexe au regard des différentes définitions qui sont dégagées à travers les informations livrées çà et là par des enfants mendiants, l'homme de la rue, des ouvrages, des organes de presse, (MANCIAUX et CIE,1982).

Concernant des enfants mendiants, il s'agit des enfants qui manquent souvent d'affection. Certains mènent une vie de clochard, parce que sans abri, dormant dans la rue. De coutume le mendiant sollicite humblement ou avec bassesse la charité; il s'agit des mendiants traditionnels comme les guides de jumeaux, de handicapés physiques et d'aveugles. Cependant les enfants mendiants des rues, dits mendiants des temps modernes adoptent un autre comportement vis-à-vis des passants; ils leur demandent la charité avec insistance, harcèlement et même parfois avec agressivité. Cette attitude peut être aussi reprochée à des invalides qui deviennent parfois très nerveux lorsqu'ils se voient négligés par des passants ou qu'on refuse de leur offrir quelque chose (argent ou pitance).

En France, la mendicité a été perçue autrefois dans un sens péjoratif, car elle concernait une organisation religieuse initiée par des prêtres. Ces religieux étaient organisés en ordres mendiants comportant quatre groupes: des Dominicains et Franciscaïns au treizième siècle puis des Augustins et des Carmes postérieurs au siècle (GILBERT Charles, 2001). En d'autres termes, ces serviteurs de Dieu prenant Jésus comme référence ont préféré être au service des pauvres au détriment de la richesse matérielle.

Nous estimons que la définition de MANCIAUX et CIE correspond à notre objet d'étude parce qu'elle décrit la mendicité des jeunes comme étant l'une des conséquences des mutations sociales qui affectent des familles dans des grandes villes africaines.

Marginalité

Elle caractérise le fait que dans une société donnée tout le monde n'est pas aligné sur la même grille de richesse. Il y a ceux qui sont classés en catégorie supérieure, moyenne et inférieure. Le professeur NIANGORAN BOUAH a montré cette différenciation en insistant sur ceux qu'il appelle « les en haut d'en haut » (Cocody- Marcory résidentiel) , et les « en bas d'en bas »(sans éclairage, sans assainissement). La marginalité, dans ces conditions désigne ceux qui ne parviennent pas à se soumettre à la haute culture et qui par conséquent développent des sous-cultures contrairement aux normes et valeurs sociales (Adrien BASSITCHE, 2001).

Dans le cadre de l'analyse de notre objet d'étude, nous retenons que la marginalité consiste à vivre dans la marge où l'on développe souvent des sous-cultures pour survivre. Nous estimons que cette définition est opératoire parce que la marge sociale dans laquelle vit notre population cible semble être liée à la précarité de leur condition de vie.

Concernant les concepts implicites, nous voulons parler des concepts qui, sans être exprimés formellement peuvent nous aider dans l'analyse de notre sujet d'étude. Nous avons retenu deux concepts implicites suivants : pauvreté, déviance.

Pauvreté

Il n'y a pas une norme préétablie et universellement admise en matière de définition de la notion de pauvreté en ce que c'est un concept relatif et qui possède une multiplicité de formes. Dans notre étude, nous ne retiendrons que deux appréhensions de la pauvreté: Celle de l'Institut National de la Statistique et celle des sociologues. Ces deux approches définitionnelles ont pour avantage d'analyser la pauvreté quantitativement mais aussi qualitativement. L'Institut National de la Statistique appréhende la pauvreté suivant trois principaux axes: consommation des ménages, bien-être social, perception qualitative du bien-être.

- Consommation des ménages

L'Institut de Statistique d'Abidjan (1995) définit deux seuils de pauvreté relatifs : le seuil supérieur est de 144.800 f CFA par personne par an soit 12000f CFA/mois. Le seuil inférieur jugé d'extrême pauvreté est de 94.600 f CFA par personne et par an soit 8500f/mois. Ce sont les ménages les plus démunis et ceux qui vivent en dessous sont obligés d'éliminer certaines dépenses pour avoir les moyens de satisfaire leurs besoins alimentaires.

- Bien-être social

Il s'agit principalement pour l'individu d'être en bonne santé, d'avoir accès aux soins de santé quand le besoin se fait ressentir et d'assurer l'éducation des enfants. Les indicateurs de bien-être social traduisent l'aptitude du ménage à échapper à la pauvreté dans le futur.

- Perceptions qualitatives du bien-être

La possession de biens, la possibilité pour un ménage d'envoyer ses enfants à l'école, de se nourrir convenablement ou de bénéficier de soins médicaux modernes, influent sur l'idée que se font les individus de la richesse et de la pauvreté. D'autres facteurs qualitatifs sont aussi à prendre en considération dans l'appréciation de la situation du pauvre :

- ❖ la précarité
- ❖ l'exclusion
- ❖ la vulnérabilité
- ❖ le sentiment d'impuissance.

Au plan sociologique, les enfants issus de familles pauvres étudiés notamment à l'aide du test projectif (Henri MENDRAS, 1989), se caractérisent par une « faiblesse du moi » très marquée. Ils témoignent d'un sentiment d'infériorité et d'impuissance qui les laisse désarmés et passifs devant leur destin: leurs aspirations et leurs modes d'actions sont irréalistes et relèvent d'une méconnaissance totale des rapports de causalité.

Les perceptions qualitatives du bien-être retenues par l'Institut de la Statistique d'Abidjan comme critère de définition de la pauvreté semble mieux décrire la situation de notre population-cible qui semble se caractériser par les facteurs qualitatifs suivants : la précarité, l'exclusion, la vulnérabilité et le sentiment d'impuissance.

Déviance

Selon le Petit Larousse, la déviance est le caractère de ce qui s'éloigne de la norme. Un déviant est par conséquent un individu qui pose des actes attentatoires. La déviance n'est pas seulement une situation de marginalité, elle est une phase où l'individu pose des actes interdits par la société.

Pour Raymond KOUDOU KESSIE (1996), la déviance est plus répréhensible, plus attentatoire que la marginalité qui est exploratoire. A la marge la prise de position de l'individu est temporaire mais dans la déviance, la prise de position est un peu positionnée, fixée.

Toujours dans une perspective psychologique, Jacques SELOSSE (1997) définit la déviance comme, un concept médiateur qui véhicule à la fois une conception de la nature humaine et de l'ordre social. Son usage révèle qu'à la différence d'une machine, l'homme est un être vivant plurifinalisé dont le développement est marqué par des conflits d'adaptation qui s'expriment au travers des déviations ou des contestations, notamment à l'occasion des phases critiques.

Nous retenons, que la déviance est différente de la marginalité dans la mesure où le déviant selon KOUDOU KESSIE, porte souvent atteinte aux normes et valeurs établies. Une telle définition nous intéresse parce que derrière l'acte de mendicité à Adjamé se cachent certains délits.

Après avoir défini les différents concepts qui composent notre sujet, nous allons à présent élaborer les principaux axes suivants : problème, questions, objectifs et hypothèses.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

III - PROBLEME, QUESTIONS, OBJECTIFS ET HYPOTHESES DE RECHERCHE

1- Identification et formulation du problème

Le phénomène de la mendicité découle de l'un des cinq grands piliers de la religion musulmane (GILBERT Charles, 2001) : « la zakat ou impôt légal demandé à la communauté musulmane afin d'être distribué aux plus nécessiteux, orphelins, invalides, endettés, étrangers en quête d'hospitalité... ». Cependant « faire la manche » est devenu pour certains une activité professionnelle et le malaise que crée cette situation concerne l'implication des enfants dans cette pratique. En réalité, le problème qui retient notre attention dans cette étude est celui de l'adaptation sociale des enfants concernés.

Notre thèse s'intéresse particulièrement aux enfants et adolescents impliqués dans la recherche de gains matériels et financiers en s'adonnant à la mendicité. Pour nous, une telle pratique comporte des risques majeurs quant à l'adaptation sociale des mineurs mendiants. Nous savons que l'enfant a besoin d'un environnement familial souple pour l'acquisition des valeurs et normes sociales. Or la rue où ces gamins réalisent cette pratique ne nous paraît pas favorable à l'épanouissement de leur aptitude potentielle. En plus, il y a la tentation à la facilité qui peut animer l'enfant habitués à demander de l'argent aux passants.

2 - Questions de recherche

Dans le but de mieux cerner les contours de notre sujet d'étude, certaines questions méritent d'être posées :

- ❖ Comment la pauvreté et la misère en affectant la famille de certains parents à Abidjan conduisent leurs enfants à s'adonner à la mendicité dans les rues d'Adjamé ?
- ❖ L'univers de la rue où se déroule la mendicité des enfants à Adjamé n'est-il pas un obstacle à l'assimilation des valeurs et normes reçues au sein de l'environnement familial ?
- ❖ Comment un enfant ou un adolescent qui a passé sa jeunesse à mendier sans aller à l'école peut-il réussir à affronter les réalités actuelles du monde de travail qui exige parfois une qualification ?

Ces différentes questions nous conduisent vers la formulation de notre thèse : la mendicité des enfants et des adolescents peut être un obstacle à leur adaptation sociale à cause des multiples pesanteurs sociaux (pauvreté de la famille et la vie dans les rues) auxquels ils sont soumis.

3 - Objectif Général

L'étude vise à mettre en lumière le phénomène de la mendicité chez les jeunes d'Adjamé, en vue de contribuer, à travers l'analyse des manifestations et des facteurs explicatifs dudit phénomène, à l'étude de la question de l'adaptation sociale de ces jeunes mendiants.

3 - 1 Objectifs Spécifiques

1. Identifier la mendicité des mineurs dans la commune d'Adjamé.
2. Définir les manifestations de ce type de marginalité en vue de le comprendre.
3. Dégager les conséquences et des actions déjà menées et faire des propositions en vue d'atténuer ce phénomène.

Dans le cadre de notre travail, une hypothèse générale a été retenue. A partir de cette hypothèse générale nous avons formulé trois hypothèses spécifiques.

4 - Hypothèse Générale

La prolifération du phénomène de la mendicité des jeunes à Adjamé ne saurait s'expliquer par un seul mobile. Elle découle de la conjugaison de plusieurs facteurs suivants : les conditions

socio-économiques difficiles rencontrées par des jeunes issus des communautés étrangères et ivoiriennes à Abidjan, certains handicaps physiques, religions ou traditions relatives à ces communautés.

4 -1 Hypothèses spécifiques

1. L'environnement familial malsain créé par la pauvreté des parents conduit certains enfants et adolescents dans les rues d'Adjamé où ils s'adonnent à diverses activités informelles parmi lesquelles figure la mendicité.

2. Les difficultés d'intégration familiale dont souffrent certains jeunes handicapés à Abidjan conduisent ces derniers à se prendre en charge par la mendicité.

3. En s'appuyant souvent sur des considérations religieuses ou culturelles certains adultes (handicapés ou non) utilisent des jeunes pour mendier à Adjamé, négligeant ainsi leur scolarisation.

5 - Variables

1. Concernant la première hypothèse opérationnelle, nous avons retenu une seule variable dépendante qui est la conduite mendicante des jeunes à cause de l'environnement familial malsain lié à la pauvreté et à la misère de leurs parents.

Les indicateurs de ces variables sont: la vie des rues, la rupture familiale.

2. Concernant la deuxième hypothèse spécifique, une seule variable dépendante a été retenue. Il s'agit des difficultés d'intégration familiales des jeunes handicapés.

3. Concernant la troisième hypothèse, nous avons retenu une seule variable dépendante qui est l'utilisation des jeunes par les adultes. A côté de cette variable dépendante, se trouve une autre variable indépendante qui est : la négligence de la scolarisation des enfants et adolescents mendiants par les adultes.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE 2 : CADRE METHODOLOGIQUE

I – TERRAIN, POPULATION ET ECHANTILLON

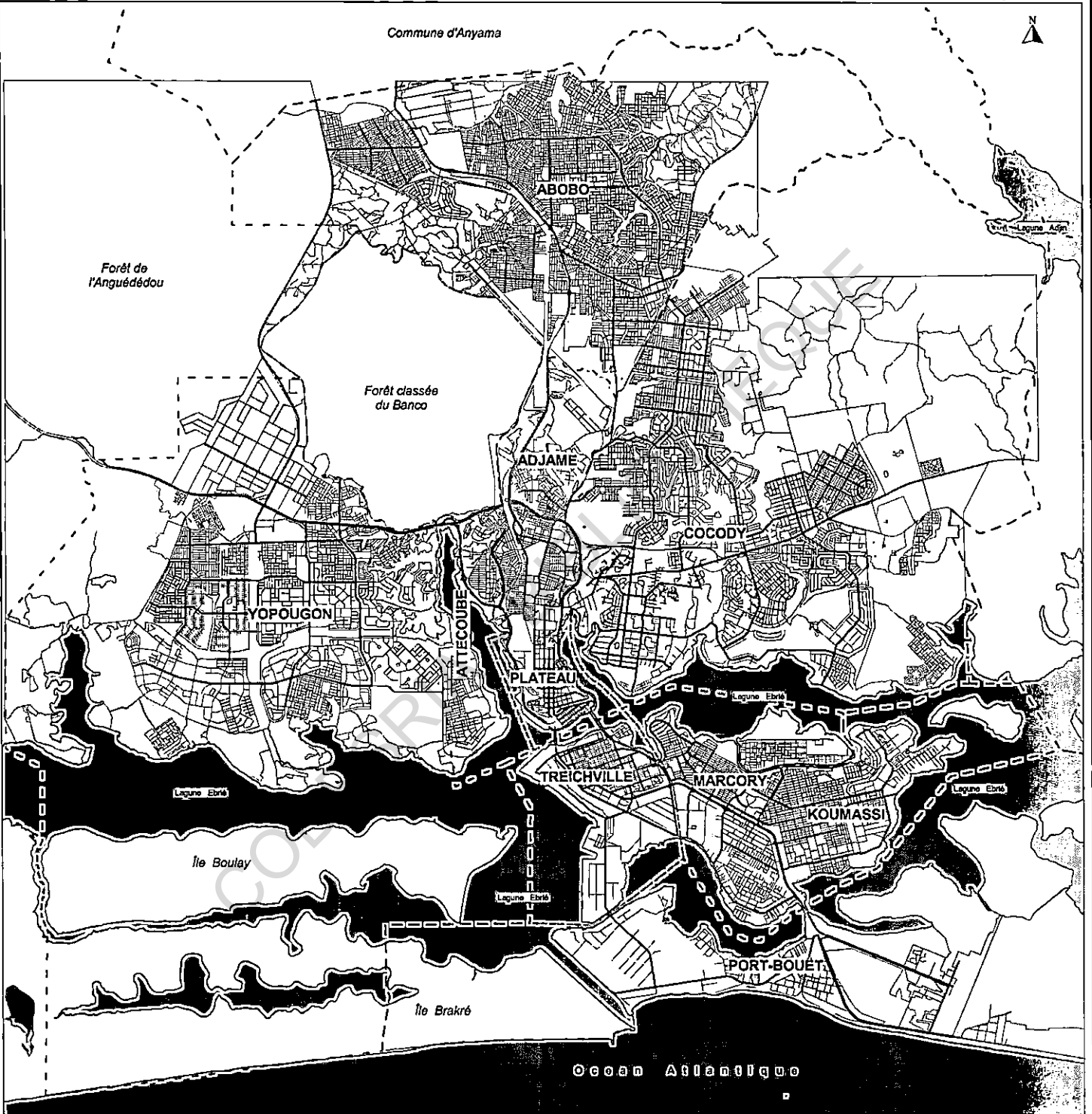
1-Terrain

1-1 Ville d'Abidjan





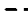
La ville d'Abidjan, capitale économique de la République de Côte d'Ivoire, est limitée au Nord par la forêt du Banco et Abobo, au Sud par l'océan atlantique, à l'Est par Bingerville et à l'Ouest par la ville de Dabou. Son développement, dû au chemin de fer et au port autonome (l'un des meilleurs ports en Afrique de l'Ouest), lui permet de connaître un flux migratoire important constitué d'individus aussi bien nationaux qu'étrangers, en quête d'un bien-être économique et social.

Ainsi, Abidjan est devenu une métropole cosmopolite de 3125890 habitants(Recensement général de l'habitat et de la population,1998). Selon les mêmes sources d'information, le taux d'accroissement annuel de la population abidjanaise est de 3,4 %. Nous précisons qu'en raison de la crise socio-politique ivoirienne, la plupart des ressortissants des différentes régions assiégées par des rebelles ont trouvé refuge à Abidjan, raison pour laquelle on peut estimer la population d'Abidjan à un chiffre de 4 millions d'habitants aujourd'hui. Ce District est composé de dix communes qui sont : Abobo, Adjamé, Attécoubé, Cocody, Koumassi, Marcory, Plateau, Port-Bouët, Treichville et Yopougon.

Carte n° 1 : LOCALISATION DE LA ZONE D'ETUDE DANS L'AGGLOMERATION D'ABIDJAN



LEGENDE

	Commune d'Adjamé (zone d'étude)		Boulevard et Avenue
	Plan d'eau		Rue
			Limite Communale

Echelle : 1/140000

1-2 Présentation de la Commune d'Adjamé

Nous nous sommes intéressés particulièrement à Adjamé. Le choix de ce quartier, en tant que terrain d'étude, a retenu notre attention pour une raison essentielle suivante : constituant un grand centre commercial, la commune d'Adjamé contrairement aux autres communes d'Abidjan draine une population nombreuse la journée et ceci à cause des activités économiques qui s'y déroulent. Cette caractéristique, nous le pensons, serait favorable à la pratique de la mendicité, dans la mesure où les mendiants souhaitent recevoir un bien matériel ou une somme d'argent de la part des passants. Nous avons constaté également au cours de notre enquête que certains mendiants proviennent des autres communes parce que tout simplement l'absence de la densité de la population dans leur commune d'origine est un obstacle à leur pratique.

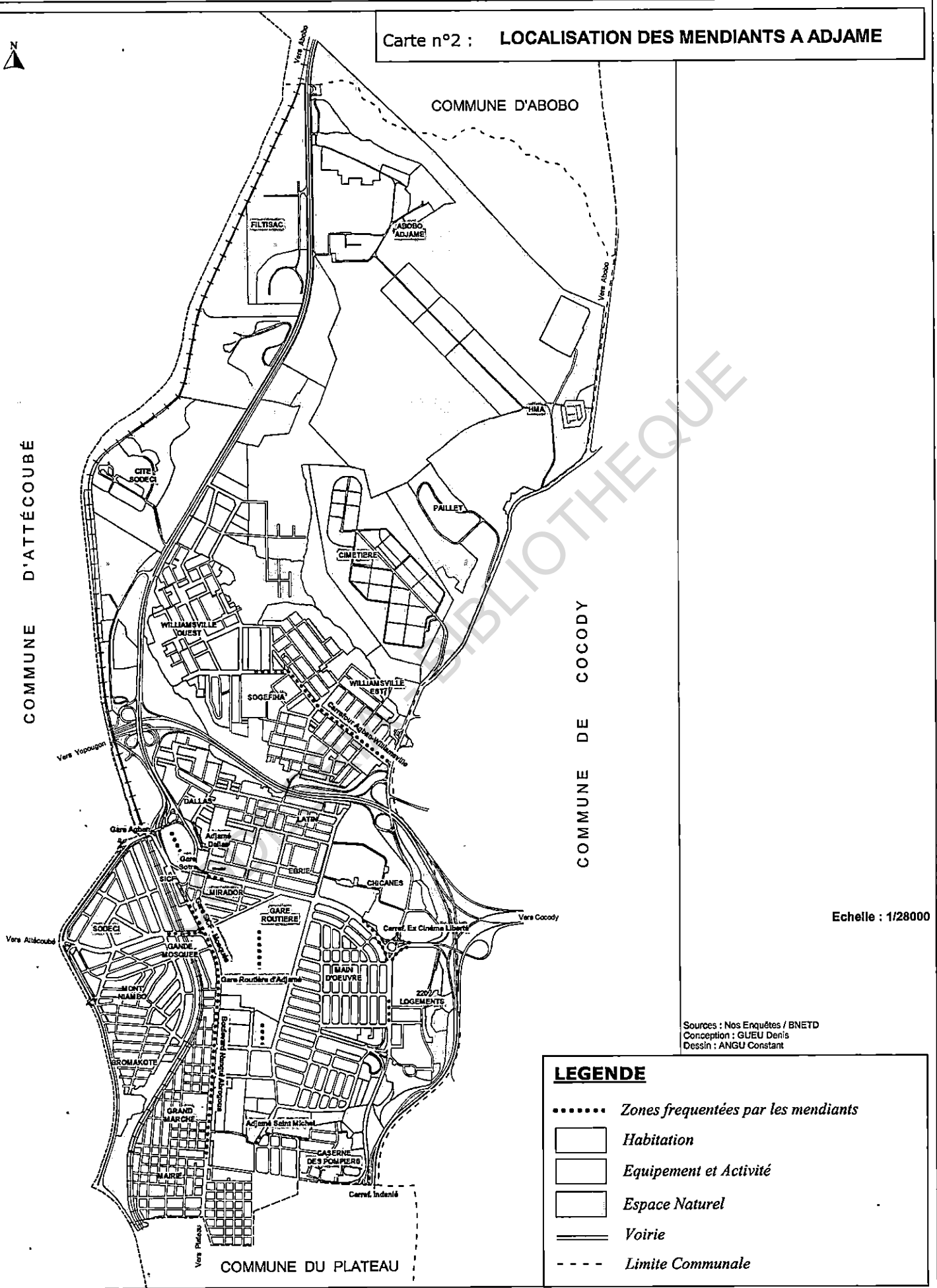
Partant de ce qui précède, nous pensons que ce terrain d'étude a un rapport particulier avec notre sujet dans la mesure où sans une population nombreuse la pratique de la mendicité n'est pas trop favorable.

1-2-1 Présentation historique

Le village d'Adjamé a été découvert vers mille neuf cent par une mission de colons conduite par le capitaine HOUDAILLE en quête de site pour la création d'un port intérieur et le tracé d'une ligne de chemin de fer (YAPO TCHIMOU Pacôme, 2002).

Adjamé, déformation de *Adjêmin* signifie lieu de rassemblement ou de réunion des *Bidjanbs*, une tribu des *Tchamas*. Au départ tout ce peuple s'appelait les *Cobris*. Depuis

Carte n°2 : LOCALISATION DES MENDIANTS A ADJAME



Echelle : 1/28000

Sources : Nos Enquêtes / BNETD
 Conception : GUEU Denis
 Dessin : ANGU Constant

LEGENDE

- Zones fréquentées par les mendiants
- [Hatched Box] Habitation
- [White Box] Equipement et Activité
- [White Box] Espace Naturel
- [Double Line] Voirie
- [Dashed Line] Limite Communale

plus d'un siècle, ils ont décidé de se faire appeler les *Tchamans* (peuple élu ou choisi, c'est-à-dire les meilleurs). Aujourd'hui on les appelle *Ebrié*, terme générique qui leurs a été attribué par leur voisin *Abouré* à la suite d'un conflit foncier.

Ce sobriquet (*Ebrié*) qui signifie sale, belliqueux leur resta jusqu'à ce jour. Adjamé, autrefois riche terrain essentiellement agricole, grandi et devient très vite un centre intense dans les activités du négoce; les commerçants libanais s'y installaient et construisirent les premiers immeubles à étages avec les Malinké communément appelés Dioula, les Mauritanien, les Marocain. Le commerce à Adjamé est aujourd'hui, du point de vue ethnique diversifié et le plus souvent spécialisé dans la petite épicerie, la vente de tissus, la quincaillerie, l'ameublement etc.

En 1934, Abidjan devient la capitale de la Côte d'Ivoire. Le village d'Adjamé va connaître un nouvel essor. Alors que l'administration coloniale va s'installer dans le quartier du Plateau, les villages d'Adjamé et Anoumabo (actuel Treichville) accueillent les collaborateurs (commis, manœuvres, cuisinier etc.) de l'administration coloniale.

L'urbanisation aidant, Abidjan avec son expansion permettra à Adjamé de devenir un grand quartier. Au niveau commercial, on assiste à l'arrivée des commerçants Syro-libanais, Nigériens, Soudanais, Sénégalais, Sierra léonais, Gabonais, Congolais etc.

En 1955, Abidjan devient la première commune de la Côte d'Ivoire. Le premier maire de la commune d'Abidjan fut feu Félix HOUPHOUET BOIGNY.

En 1960, la Côte d'Ivoire accède à la souveraineté nationale. En 1965, dans le but d'une politique de décentralisation, il est créé deux communes : la commune nord et la commune sud qui sont des délégations de la mairie d'Abidjan. Ce sont les délégations de mairie d'Adjamé et de Treichville.

Le premier délégué au maire qui dirigea la commune d'Adjamé était monsieur DIAWARA MAMADOU, en 1965 le second monsieur ATTOUGLE Joseph de 1965 à 1980.

En 1980, le PDCI, la section du RDA, Côte d'Ivoire, parti unique à l'époque tenait son septième congrès. A ce congrès, il a été demandé de renforcer l'administration ivoirienne. Cela se traduira par une politique de décentralisation. Cette résolution du PDCI-RDA sera approuvée par les députés.

Ainsi, par la loi N°80-1180 du 17 Octobre 1980 portant création des communes, Adjamé devient une commune de plein exercice. Cela passe par la mise en place des élections.

En effet, le premier maire élu de la commune d'Adjamé était Monsieur AMOI Jean Benjamin(1980-1985), le second Monsieur DEMBELE Lassina (1985-1996), le troisième Monsieur AMONDJI Pierre (1996-2001) et depuis le 25 mars 2001 Monsieur Youssouf SYLLA dirige la commune d'Adjamé.

Parallèlement à cette organisation administrative, les *Tchamans* ou *Ebrié* ont une organisation traditionnelle basée sur les tranches d'âges des générations. Ils ont à la tête de la communauté d'Adjamé village un chef du nom de BESSE Jean Marie depuis le 25 janvier 1992.

L'historique de la commune d'Adjamé nous paraît très important dans la compréhension de la prolifération du phénomène de la mendicité dans ce quartier. Lieu de transit, de rassemblement et de commerce par excellence avant l'indépendance de la Côte d'Ivoire, ce quartier recevait déjà une population importante. Or, on ne saurait ignorer que la variable (population nombreuse) est indispensable à la pratique de la mendicité. L'histoire de la commune d'Adjamé a donc des impacts sur le développement de la mendicité dans ce quartier aujourd'hui.

1- 2- 2 Présentation géographique

Adjamé est situé au centre du district d'Abidjan (DOUMBIA Laye, 2003). Le district d'Abidjan part de la sous-préfecture de Songon, de Bingerville, d'Anyama jusqu'à l'entrée de Grand-Bassam. Adjamé fait partie des dix (10) communes d'Abidjan, avec une superficie de 112,8 ha bâtis et une population de 254290 habitants (Recensement général de l'habitat et de la population, 1998) : 70 % de la population a moins de 35 ans. Cette population est jeune. Elle est composée de 51 % d'hommes et de 49 % de femmes. Les étrangers font 60 % et les ivoiriens 40 % de la population d'Adjamé. Les *Ebrié* représentent 19 %.

Adjamé est limitée : Au nord par Abobo (FILTISAC), au sud par le Plateau (l'Institut National de Santé Publique : INSP), à l'est par Cocody, carrefour zoo, à l'ouest par le boulevard de la paix Attécoubé.

Adjamé est situé dans une cuvette entourée de talus. Son réseau routier s'étend sur 120 km, dont 40 bitumés et 80 km non bitumés. Adjamé est subdivisé en quelques quartiers. Des immeubles collectifs font 18 % de l'habitat, les maisons individuelles groupées (14 %), les cours communes (54,4 %) et les habitats précaires ou bidonvilles font (13,6 %).

Le climat d'Adjamé est de type attiéen et la végétation est de type domestique. Il n'y a pas de cours d'eau à Adjamé. Il existe quatre grandes saisons à Adjamé : une grande saison de pluie (mai à juillet), une petite saison de pluie (octobre à décembre), une grande saison sèche (janvier à mai), une petite saison sèche (août à octobre). La température la plus haute est de 38°C et la plus basse 20° C. La pluviométrie est de 1110 mm de pluie par an.

Selon une étude du BNETD (Bureau National d'Etude Technique et de Développement), Adjamé reçoit environ 2 millions de personnes en transit par jour.

La position géographique de la commune d'Adjamé au centre de la ville d'Abidjan lui permet de recevoir une population très nombreuse le jour comme la nuit. Pour nous, la variable population liée à l'emplacement géographique de cette commune est un élément qui favorise la mendicité.

1- 2 - 3 Principales ressources économiques

La vocation première de la commune d'Adjamé est le commerce notamment la distribution. Elle dispose de :

1- 2 - 3 -1 Usines

Plusieurs unités de production sont représentées à Adjamé et parmi ces unités nous avons retenu quelques unes : MACACI (matelas), FILTISAC (sacs en jutes), Aidar et Frères (lingerie), Fraternité Matin (journal quotidien), Edipress (distribution de journaux), SONITRA (société de bitume).

1-2-3-2 Moyens de transports

Les moyens de transports à Adjamé sont les suivants : les autobus, les taxis intercommunaux, les woro-woro (ligne interne), les voitures personnelles.

1-2-3-3 Services généraux

Trois services(03) généraux sont représentés à Adjamé : Compagnie ivoirienne d'électricité (CIE), SODECI Société de distribution d'eau (SODECI), Poste de Télécommunication (PTT).

1-2-3-4 Sécurité

Les services de sécurité présents dans la commune d'Adjamé sont les suivants : District de police, Commissariat du 3^e arrondissement (Adjamé-Harris), Commissariat du 7^e arrondissement (220 logements), Commissariat du 11^e arrondissement (Williamsville), Commissariat du 27^e

arrondissement (quartier Adjamé nord), Caserne des sapeurs pompiers de l'Indenié, Police municipale.

1-2-3-5 Marché

Nous comptons 6 marchés plus un centre commercial : Grand Marché (Forum), marché Bromakoté, marché de l'habitat extension, marché de Williamsville 3, marché de Williamsville 1, Centre commercial du boulevard Nangui Abrogoua, le marché des 220 logements.

1-2-3- 6 Gares

On compte plusieurs gares à Adjamé notamment : la gare routière d'Adjamé, la gare SOTRA (Adjamé Nord-Est), nouvelle gare (d'Adjamé Nord), SITARAIL (Adjamé Nord).

1-2-3-7 Hôtels

Quelques hôtels existent à Adjamé : Hôtel Banfora, Hôtel du Nord, Hôtel Kouï-Bi-Lou, Hôtel Mont Niangbo.

1-2-3-8 Ecoles

A Adjamé on compte : Sept (7) maternels, cinquante et une(51) écoles primaires publiques, cinq (5) écoles primaires privées, quinze (15) établissements secondaires privés, onze (11) établissements secondaires professionnels, une université (Abobo-Adjamé) et quelques grades écoles.

1-2-3-9 Structures de santé

La commune d'Adjamé possède six (06) dispensaires plus un médico-scolaire (Adjamé Nord) :Dispensaire de Williamsville, dispensaire d'Adjamé Nord CNPS, dispensaire des sapeurs pompiers. Les structures de santé à caractère privé sont les suivants : dispensaire de la mission libanaise, dispensaire des Assemblées de Dieu, Clinique de fraternité, Clinique sainte Marie, Clinique Hamadia quartier Marie Thérèse, Centre médical la Rochelle.

Il y a lieu de signaler que la commune d'Adjamé ne possède pas d'hôpital, toutefois, un projet de construction d'un hôpital est en cours, en lieu et place du dispensaire d'Adjamé centre.

Par ailleurs, la commune d'Adjamé enregistre un total de trente huit (38) pharmacies.

Les atouts économiques énumérés nous paraissent importants pour l'analyse du développement de la mendicité dans ce quartier. En effet, la présence des différentes structures économiques et l'accroissement des activités commerciales attirent un flux inestimable de population qui constitue un socle pour la réalisation de la pratique de la mendicité. A cela, il faut ajouter que les abords de ces structures sont bien souvent pour des mendiants des endroits favorables.

1-2-4 Infrastructures socio-culturelles

1-2-4-1 Edifices religieux

Au niveau des églises catholiques nous avons : Saint Michel, Saint kizito, Saint Luc (220 logements), Saint Charles Lwanga (Adjamé Nord Est), Saint Sacré Cœur (Mission libanaise). Concernant des églises protestantes on note : Assemblée de Dieu, Eglise Harriste, Eglise Universelle, Ebenezer (Adjamé village), Eglise protestante méthodiste (220 logements).

Concernant la religion musulmane on compte : la grande mosquée d'Adjamé (Bd Nangui Abrogoua), petite mosquée de mairie 1, mosquée de la communauté Hamadyan, mosquée du quartier Marie Thérèse, mosquée de Williamsville.

Les différentes structures socio-culturelles, surtout des mosquées et des églises regroupées dans la commune d'Adjamé jouent un rôle important dans le développement de la mendicité. Ces lieux de prière sont parfois des endroits où la charité et la compassion sont présentes.

1-2-5 Organisation administrative d'Adjamé

Nous ne mettons pas un accent particulier sur la présentation de l'organisation administrative de la commune d'Adjamé parce qu'elle ne préoccupe pas assez notre population cible. En revanche, des structures techniques qui découlent de l'organisation administrative de la Mairie d'Adjamé obéissent à un objectif qui est celui du

développement de la commune au niveau socio-économique et environnemental. Cependant, le cadre environnemental d'Adjamé est envahi par les commerçants et les mendiants qui se partagent officieusement les voies publiques.

2 - Population

Dans la logique d'obtenir des informations diversifiées en vue de mieux cerner les contours de notre sujet d'étude, nous nous sommes intéressés à des catégories différentes de population.

D'une part, la recherche se préoccupera de la population des acteurs directement impliqués dans le phénomène. Il s'agit en particulier des jeunes mendiants qui peuvent se regrouper en deux catégories : les vrais mendiants (ceux qui se contentent de mendier comme par exemple, les guides et les handicapés) et les assimilés (ceux qui font une petite activité en dehors de la mendicité) et les utilisateurs. Ce choix est motivé par le fait que ces jeunes et leurs utilisateurs sont censés connaître les raisons de leur mendicité. D'autre part, la population d'Adjamé, c'est-à-dire les personnes qui ne sont pas directement concernées par la pratique, mais qui, néanmoins, sont interpellées par ses manifestations : clients, commerçants, transporteurs, résidents, individus de passage etc. Ce choix de la population indirectement concernée se justifie par notre désir de vérifier les informations données par les acteurs principaux.

3 - Echantillon

Il nous a été difficile d'obtenir l'effectif de la population cible parce que le nombre exact des mendiants à Adjamé n'est pas connu. Il n'existe non plus, aucune base fiable pouvant servir de socle à l'élaboration d'un échantillon représentatif. Aussi la mobilité de certains mendiants rend t-elle difficile leur localisation. Cependant, il est important de préciser les conditions et la manière dont ont été sélectionnés les 140 personnes qui composent notre échantillon (80 enfants mendiants, 20 utilisateurs, 40 donateurs).

Concernant les 80 jeunes, 50 ont été choisis au cours de leur activité de mendicité dans les différents endroits qui seront précisés ultérieurement dans le chapitre relatif à la localisation des mendiants. Les 30 autres ont été sélectionnés dans des structures de prise en charge des jeunes en difficulté telles que le Centre d'Ecoute Pilote d'Adjamé (C.E.P.A.). Contrairement aux mendiants rencontrés à ciel ouvert, ceux qui ont été répertoriés dans des structures de prise en charge ne sont sélectionnés qu'après l'entretien qu'ils nous accordaient ou simplement à partir de l'analyse de leur dossier faisant mention de leurs activités passées. Pour avoir des informations, nous étions parfois tenus de leur offrir d'abord une pièce d'argent ou en faire la promesse.

S'agissant des 20 utilisateurs, 15 ont été choisis en fonction de leur permanence à certains endroits précis repérés lors de notre pré-enquête. Les 5 autres ont été choisis au cours de leur

activité c'est-à-dire au moment où ces mendiants recevaient des dons de la part des passants.

Quant aux 40 donateurs, ils ont été répertoriés en faisant leur don ou juste après leur don.

Nous signalons que, pour un souci d'avoir un échantillon représentatif nous avons, sur des recommandations de l'un de nos encadreurs (Yves MARGUERAT), procédé à un recensement de tous les mendiants rencontrés dans ladite commune. Cela nous a permis d'avoir un effectif approximatif de 212 mendiants (toutes catégories confondues) répartis comme suit: 111 enfants et adolescents de ou dans la rue mendiants, 53 utilisateurs d'enfants et 48 enfants et adolescents handicapés ou infirmes mendiants.

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

**Tableau 1 : Répartition des différentes catégories
de mendiants en fonction de leur échantillon**

Catégories	Echantillon
* Enfants de et dans la rue	
- les vautours	10
- les talibés	08
- les portefaix et autres	32
- Enfants et adolescents handicapés mendiants	13
- Guides des aveugles	17
* Utilisateurs d'enfants	
- mères porteuses de jumeaux	08
-adultes handicapés ou aveugles	12
* Donateurs	40
TOTAL	140

Commentaire et analyse du tableau 1

Les différentes catégories de mendiant contenues dans le tableau 1 seront analysées dans des axes ou sous-titres de ce chapitre 2. Toutefois, pour la compréhension du choix des échantillons, il serait important de se référer à la méthodologie de notre travail développée plus haut (au niveau de l'échantillon).

II - METHODES DE RECHERCHE

Pour le souci d'une orientation plus objective de notre méthodologie et celui de la compréhension du phénomène étudié, nous avons opté pour des méthodes de recherche suivantes : historicisme, fonctionnalisme, structuralisme.

1- Méthode historique

Elle nous permet de comprendre les mutations qui s'opèrent dans les manifestations des pratiques de la mendicité à Abidjan en dehors des exigences religieuses. Si mendier découlait des valeurs culturelles religieuses en terme de charité ou d'aumône, il est bien évident que cette pratique ne semble plus présenter le même visage. Et le recours aux enfants dans cette course quotidienne de recherche de gains matériels et financiers pose le problème des conditions de l'adaptation sociale de ces enfants mendiants. Face donc à cette situation, le recours à la méthode historique s'avère important parce qu'il nous aide à comprendre les étapes de la montée de la nouvelle génération de mendiants.

Par ailleurs la méthode historique est utile pour comprendre et saisir les enjeux des débats où l'on fait appel à un « retour aux sources », ceux où la modernisation se heurte à des modes d'organisation politique, économique et sociale, hérités d'une période antérieure (Paul N'DA, 2000).

Comme le dit R.BASTIDE (1996), « nous avons beau cherché à remplacer la causalité par d'autres notions, nous nous

heurtons toujours au même problème, celui du temps social, révélateur de changement, de métamorphoses, de création ou de disparition, qui résiste à tout autre type d'explication en dehors de l'explication causale ».

2 - Méthode fonctionnelle

L'analyse fonctionnelle intervient à trois niveaux :

- elle vise dans un premier temps à cerner des usages et des sentiments dits fonctionnels qui motivent la pratique de la mendicité chez les jeunes ou chez leurs utilisateurs et l'interprétation que la population fait de cette pratique.

- Dans un second temps, la méthode fonctionnelle a pour but de justifier le rôle des survivances sociales comme la mendicité des enfants et celle des adolescents pour voir si apparemment cette pratique a sa raison d'être dans une société moderne comme la notre. La fonction manifeste de la mendicité qui consistait à demander les aumônes dans la logique religieuse s'est transformée en une autre fonction dite latente. Cette dernière qui n'est ni comprise, ni voulue par une majorité, est remplie par des personnes ayant substitué à leur but initial une autre fonction qui est celle de faire de la mendicité un métier.

- Enfin le troisième postulat concerne la nécessité de l'interprétation fonctionnaliste. Selon MALINOWSKI, « dans tous les types de civilisation, chaque coutume, chaque objet matériel, chaque idée, chaque croyance, remplit une fonction vitale, a une tâche à accomplir, représente une partie indispensable d'une totalité organique ».

Ici le fonctionnalisme (Madeleine GRAWITZ, 1996) nous invite donc à comprendre qu'au-delà des aspects néfastes de la mendicité, l'implication des mineurs dans cette pratique se présente à certains égards comme la solution de l'adaptation sociale de ces mineurs aux épreuves quotidiennes de la vie.

En définitive, la méthode fonctionnelle a un intérêt concret : elle permet d'observer les phénomènes ou les institutions, de tenir compte de l'interdépendance de ces phénomènes ou de ces institutions et de leur lien avec la société globale.

3 - Structuralisme

Le structuralisme cherche à identifier les règles d'association qui lient la mendicité des jeunes aux autres formes de marginalité juvénile dans des grandes agglomérations africaines et précisément à Abidjan. Elle veut découvrir une structure sous-jacente, une cohérence interne, une permanence dans le temps entre des éléments de cette pratique.

Dans cette optique, le structuralisme intervient à deux niveaux :

- elle vise dans un premier temps à cerner l'organisation de la mendicité en terme de relations entre les mendiants. En effet, au-delà des manifestations apparentes cette pratique se dissimulent des relations sociales sous-jacentes qui lient les mendiants entre eux. On assiste à Adjamé à une professionnalisation de la mendicité s'apparentant à une entreprise où les enfants et les adolescents sont souvent utilisés

à partir d'un contrat verbal. L'ultime but étant la recherche de gains matériels et financiers. Le trafic des mineurs en vue de l'exploitation des revenus de leur travail par exemple est une illustration de la structure sous-jacente de cette activité.

Dans un second temps, le structuralisme appréhende d'autres types de rapports de relations structurelles entre les auteurs de la mendicité et des variables d'ordre socio-culturel (ethnie, culture, sexe, pays d'origine, religion, urbanisation etc.).

L'analyse structurale se préoccupe ici des interactions, des influences mutuelles ou réciproques entre le développement de la conduite mendicante à Adjamé et le contexte socio-économique et culturel à Abidjan. Elle vise à évaluer les changements venus de l'extérieur, leurs impacts, leurs incidences qui fragilisent certaines personnes qui réagissent à leur tour par la mendicité.

III - TECHNIQUES DE RECUEIL DES DONNEES

Pour recueillir des données relatives à notre sujet de recherche nous avons eu recours aux différentes techniques suivantes : questionnaire, entretien, interview, documentation, étude de cas, observation, des contacts personnels ou par personnes interposées avec les mendiants, contacts avec les Autorités administratives (Autorités municipales et étatiques, Responsables d'ONG, etc.), description.

L'enquête s'est déroulée dans la commune d'Adjamé pendant la journée, mais elle s'est faite dans certains endroits spécifiques, qui, selon les informations reçues pendant notre pré-enquête seraient propices à la mendicité.

1- Technique documentaire

L'étude documentaire a été l'une des phases importantes de notre étude. Elle nous a permis de rechercher et de recueillir des informations et des données relatives à notre objet d'étude. Cela a requis de notre part un travail de sélection et d'analyse des informations. Pour réaliser cette opération nous avons consulté des services de documentation suivants: des bibliothèques de l'Université de Cocody, du Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE), d'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), de l'UNICEF et les services techniques de la Mairies d'Adjamé. A cette démarche il faut ajouter que nous avons adjoint des articles de journaux, des thèses et mémoires ainsi que des rapports de fin de stage.

2 - Entretien

Pour vérifier la crédibilité des informations données par les mendiants sur le terrain, nous nous sommes adressés à des catégories de population telle que des chefs coutumiers, des chefs religieux et à des services concernés par le phénomène. Pour réaliser cette opération, nous étions tenus de nous rendre dans les domiciles ou dans les services des personnes susceptibles de nous donner des informations. A ce sujet, nous avons retenu l'entretien semi-structuré qui nous paraît important dans la mesure où les sujets sélectionnés ont été invités à s'exprimer de façon libre et approfondie sur des expériences vécues concernant le phénomène.

IV - ANALYSE DES DONNEES

Les données que nous avons recueillies ont été traitées par des tableaux en vue de dégager des fréquences, des moyennes relatives au phénomène. Ensuite nous procédions à l'interprétation de ces données, de façon à vérifier les hypothèses de recherche formulées au départ.

L'étude a en plus combiné plusieurs méthodes qualitatives et quantitatives afin de mieux cerner le phénomène. Le but était d'identifier et de décrire les analyses et les appréciations ainsi que les attitudes liées à la mendicité des mineurs. Il s'agissait également de relever les perturbations de l'adaptation sociale qui s'y attache en vue de proposer les mesures pour l'atténuer.

1- Approche qualitative

Concernant l'approche qualitative, elle nous a permis de comprendre le phénomène de la mendicité des jeunes à Adjamé et partant, de comprendre l'adaptation sociale de ces derniers. Ceci au delà des observations, des descriptions, des interprétations qu'on en fait communément.

2- Approche quantitative

Elle nous permet de quantifier des données recueillies (taille, sexe, habitation, des tableaux et graphiques, des statistiques, etc.). Sachant qu'une simple qualification de l'objet de notre étude ne suffit pas, l'approche qualitative nous guide également dans la compréhension des liens entre des variables qui caractérisent la conduite des enfants mendiants.

V - DIFFICULTES

Il serait important de mentionner que nous avons connu deux difficultés majeures dans la réalisation de ce travail. Ces difficultés sont les suivantes : le manque d'argent et les problèmes de documentation.

Concernant les finances, il est opportun de mentionner que le manque de moyens financiers a été l'un de nos obstacles majeurs. En effet, nous avons pu bénéficier d'une petite subvention de 1250 dollars de la part du CODESRIA que nous remercions au passage les responsables. Cependant, pour une incompréhension dans l'analyse de notre dossier, cette subvention a été insuffisante pour une thèse car étant destinée à la réalisation d'un Diplôme d'Etudes Approfondies (D.E.A). Retenons en outre, que la crise économique que traversent présentement les pays africains en général et la Côte d'Ivoire en particulier a des incidences sur les domaines de la recherche universitaire.

Concernant la documentation, il faut signaler que la plupart des auteurs qui ont écrit sur le phénomène des enfants mendiants, ont abordé ce sujet comme faisant partie intégrante du phénomène des enfants de la rue en général. A côté de ce problème de la documentation se trouve celui de l'absence des données exhaustives concernant l'effectif des mendiants.

Le dernier obstacle que nous avons enregistré concerne l'absence de statistique exacte des mendiants. Cette difficulté est liée à la mobilité des mendiants qui par conséquent échappent à toute évaluation statistique.

Malgré ces difficultés énumérées nous avons pu aboutir aux résultats grâce à notre motivation personnelle en faisant bon usage de la petite subvention reçue de CODESRIA. A ceci il faut ajouter les soutiens multiformes des parents et connaissances. Par exemple tous les tirages de cette thèse ont été faits par Monsieur KOFFI Benjamin (un frère en Christ). Pour ce qui est de la documentation, nous avons reçu un important lot d'ouvrages de la part de CODESRIA et un micro ordinateur pour faciliter la saisie du texte de notre travail.

Enfin nous n'oublions pas le soutien de celui à qui tout est possible, l'Eternel des armées manifesté en son fils JESUS CHRIST.

Conclusion de la première partie

Au terme de cette première partie consacrée au cadre théorique et méthodologique de notre travail, deux faits majeurs attirent notre attention. Il s'agit du problème que pose la pratique de la mendicité des gamins et les démarches méthodologiques en vue d'atténuer ce type de marginalité. Au fond nous estimons par le choix de ce sujet que le fait pour un mineur d'être impliqué dans une pratique qui exige des efforts physiques contre les intempéries peut déséquilibrer son adaptation sociale. Mais cette justification à priori ne peut être fondée que grâce à une démarche méthodologique prenant en compte les éléments suivants : l'analyse du terrain d'étude, la prise en considération des approches historique, fonctionnelle et du structuralisme. A toutes ces approches, il faut ajouter un recueil des données fondé sur l'entretien et la documentation.

Concernant surtout le terrain de l'étude, il convient de signaler que nous avons choisi la commune d'Adjamé en raison de la population nombreuse que ce quartier draine par jour. En effet, les abords des différentes structures socio-économiques et culturelles (gares, marchés, voies publiques, lieux de culte, restaurants et maquis etc.) regroupés à Adjamé sont pour les mendiants des lieux stratégiques en vue de recevoir des recettes journalières satisfaisantes.

DEUXIEME PARTIE :

**MANIFESTATIONS ET
FACTEURS EXPLICATIFS
DU PHENOMENE**

CHAPITRE 1 : MANIFESTATIONS DU PHENOMENE

1- IDENTIFICATION DES ACTEURS PRINCIPAUX

1-1 Enfants et adolescents mendiants

1-1-1 Typologie d'enfants et d'adolescents mendiants

Nous avons retenu trois grands groupes d'enfants mendiants dont la répartition tient compte des 80 jeunes avec qui l'entretien a eu lieu.

Tableau 2 : Répartition des enfants mendiants selon leur typologie

Typologies	Effectif	%
* Enfants de ou dans la rue		
- les vautours	10	12,50
- les talibés	08	10,00
- les portefaix et les autres exerçant des petits métiers	32	40,00
* Enfants handicapés	13	16,25
* Enfants conducteurs d'aveugles ou d'infirmes	17	21,25
TOTAL	80	100

Commentaire et analyse du tableau 2

Eu égard aux différentes formes de la mendicité, la présente étude s'est évertuée à se préoccuper de certaines catégories d'enfants mendiants. Aussi, la représentation culturelle ou religieuse qui caractérise certains groupes de mendiants tels que des guides de jumeaux et des élèves des écoles coraniques (les talibés), donne-t-elle un cachet particulier à la mendicité juvénile en Côte d'Ivoire. Les assimilés, en l'occurrence les vautours (qui vont de restaurants à restaurants pour récupérer le reste des plats), les portefaix et les écoliers qui pratiquent une opération mi-mendicité, mi-activité lucrative. La liste des enfants mendiants s'allonge lorsque les faux mendiants s'ajoutent. C'est donc à travers cette multitude de groupes d'enfants mendiants que nous nous sommes basés afin d'étudier quelques cas typiques.

1-1-1-1 Enfants et adolescents mendiants des rues

Parmi les jeunes des rues supposés être tous des mendiants à Adjamé, on distingue, des enfants de la rue et ceux dans la rue. La première catégorie rassemble des gamins sans domicile dormant exclusivement dans la rue. La seconde catégorie bénéficiant de l'insertion familiale, rentre chaque soir à la maison vers 16 ou 17 heures après leurs activités.

« **Enfants de la rue, la mendicité premier métier** », tel est le titre d'un article du quotidien ivoirien « *Fraternité Matin* » paru en 1986. Ce titre traduit très probablement l'éveil d'un certain intérêt de la presse ivoirienne à l'égard du problème des jeunes de la rue d'une façon générale, et de leurs multiples



Photo 1 : Un enfant mendiant en activité



Photo 2 : Une mère avec des jumeaux



Photo 3 : Une petite mauritannienne mendiante



Photo 4 : Un aveugle conduit par sa nièce

activités en particulier. En tout état de cause, la mendicité est une activité essentielle de l'enfant de la rue et selon Josette BARRY (journaliste à *Fraternité Matin*), celui qui visite Abidjan est frappé par la présence de très jeunes enfants qui font de la mendicité leur premier métier avec pour cible : les automobilistes, obligés de se plier aux exigences du code de la route et qui s'immobilisent à un stop ou au feu de signalisation.

En effet, selon les résultats de la brigade des mineurs d'Abidjan, 90 % des enfants de la rue interpellés ont tous eu pour première activité, la mendicité. Ainsi, si petit, si faible que l'on soit, une fois dans la rue, que l'on aie choisi librement ou non, il faut survivre, et d'abord manger: On peut, à peu près partout, se nourrir dans la rue pour bien pas cher, encore faut-il avoir de l'argent.

A l'examen attentif, certains points principaux surgissent de ces articles, lesquels indiquent clairement la perception nouvelle que "*Fraternité Matin*" a de ce phénomène social.

1-1-1-2 Mendiants vautours

Le terme de vautour est un sophisme attribué à des mendiants agissant dans la rue comme l'oiseau de ce nom qui vit d'expédients ou de charognes. La spécialité de ces gosses de 6 ans en moyenne est d'aller de restaurant en restaurant pour récupérer les restes des plats. Souvent pour accéder à ces restes de nourriture, la patronne du maquis les oblige à faire la plonge. Ces enfants vivent donc de pitance, mais quémangent aussi de l'argent aux clients des restaurants ou d'autre personnes. Le revenu de leurs activités peut être estimé en moyenne à 500Fcfa

par jour. L'un d'entre eux s'est confié à nous en ces termes :
Mariam Kandé (14 ans) : « ***J'ai repris trois fois ma classe de CM2, puis j'ai été renvoyé. Comme mon père ne pouvait rien faire pour moi, j'ai décidé de me faire de l'argent en mendiant*** ».

1-1-1-3 Talibés ou garib

Le terme de talibés provenant de la langue « *wolof* » au Sénégal, et *garib* en arabe désigne les enfants de l'école coranique dont le devoir essentiel est de mendier pour le compte du maître marabout (*Morlin*) ou du professeur (*Ouztazou*). C'est une formation initiée en vue de préparer l'enfant à affronter des dures réalités de la vie.

Les talibés que nous avons observés au cours de l'enquête ont en moyenne 11 ans. Leur gain journalier varie suivant les périodes de mendicité: 1000 F CFA dans les jours ordinaires, 3000 F CFA les vendredis, journée de prière et égal ou supérieur à 3000 F CFA pendant les fêtes des musulmans (*Maouloud* ou la nuit du Destin, célébrée à l'issue du carême des musulmans, le ramadan ainsi que la fête de Tabaski).

1-1-1-4 Portefaix ou porteurs de bagages

Les enfants de ou dans la rue s'adonnent au transport des bagages des personnes, venues au marché pour les emplettes, moyennant les pièces de monnaie. Le métier du porteur de bagages a été autrefois l'apanage des immigrants, notamment les ressortissants du Niger, arrivés en nombre important en Côte d'Ivoire aux années de la colonisation dont l'âge varie de 18 à 50 ans et plus; ils constituent jusqu'à présent une colonie de porteurs dans la plupart des grandes villes, notamment Abidjan. A ces porteurs classiques adultes, s'est ajoutée une nouvelle catégorie de porteurs très jeunes dont l'âge varie de 6 à 14 ans et plus selon les résultats de l'enquête. Ces enfants porteurs sont des polyvalents; ils associent à cette activité divers autres petites (laveurs de vitre, vendeurs de petits articles, petits cireurs) et la mendicité.

1-1-1-5 Jeunes handicapés moteurs

Ces enfants sont les moins nombreux dans cette répartition de l'échantillon. Leur handicap se présente surtout comme un dysfonctionnement, soit d'un ou des deux membres inférieurs ou même supérieurs. En fait, l'on constate chez ces enfants, une incapacité totale ou partielle à faire valoir la marque de bipède dévolue à l'homme (Casimir BALLOU, 1997).



Photo 9 : Un adolescent mendiant et gardien de voiture



Photo 10 : Un adolescent mendiant et porteur de bagages



Photo 11 : Un enfant conducteur d'aveugle

1-1-1-6 Jeunes servant de guides aux adultes infirmes ou handicapés

Cette forme de mendicité est le fait de certaines personnes invalides, notamment des aveugles et des handicapés physiques qui utilisent parfois des jeunes. Leurs guides sont légions dans la ville d'Abidjan, dont l'âge varie respectivement de 6 à 18 ans et plus. Le handicapé ou l'aveugle est accompagné le matin et ramené le soir en voiture 2 %, à pied 93 %, en tricycle (vélo à trois roues) 5 %. Ce groupe d'enfants sont des marcheurs infatigables, ils se promènent de quartier en quartier. C'est donc un travail harassant qui demande beaucoup d'efforts aux gosses, ils sont souvent obligés de parcourir de grandes distances durant leur journée de travail.

1-1-2 Identité des enfants mendiants

Parler de l'identité des enfants mendiants revient à saisir les éléments sociologiques (âge, sexe, religion, nationalité, niveau d'instruction, structure familiale, mode de vie familiale etc.) propres à ces différents enfants.

L'analyse de ces éléments permettra de comprendre les caractéristiques de ces jeunes qui vivent dans une situation sociale à risque, mais aussi de voir les rapports qui pourraient exister entre ces éléments eux-mêmes et la conduite de ces jeunes.

1-1-2-1 Age des jeunes mendiants

**Tableau 3 : Répartition des jeunes mendiants
en fonction de leur âge**

Age	Effectif	%
(6 à 10 ans)	18	22,50
(11 à 15 ans)	15	18,50
(16 à 18 ans)	47	58,50
TOTAL	80	100

Commentaire et analyse du tableau 3

Sur un effectif de 80 jeunes interrogés, nous avons pu retenir trois tranches d'âge différentes : la première tranche d'âge comporte des enfants dont l'âge varie entre six (6) et dix (10). La deuxième tranche regroupe des jeunes de 11 à 15 ans. Et la troisième et dernière tranche est composée des jeunes de 16 à 18 ans. Concernant la première tranche d'âge (de 6 à 10 ans) nous avons retenu 18 enfants soit (22,50 %). Quant à la deuxième tranche d'âge (de 11 à 15 ans), nous avons pu observer la présence de 15 jeunes soit (18,50 %). Enfin, 58,50 % soit 47 jeunes (garçons et filles) interrogés sont des adolescents dont l'âge est essentiellement supérieur à 15 ans.

Tableau 4 : Répartition des catégories de jeunes en fonction de leur âge.

Type De jeunes mendiants	Age des jeunes			Effectif
	6 à 10	11 à 15	16 à 18	
Jeunes de ou dans la rue mendiants	16	14	20	50
Jeunes handicapés ou infirmes mendiants	02	04	07	13
Jeunes conducteurs d'adultes handicapés ou infirmes	06	08	03	17

Commentaire et analyse du tableau 4

Partant de l'âge des jeunes, nous avons essayé de faire une répartition selon leur typologie. A cet effet, sur 50 jeunes de ou dans la rue (non handicapés ni conducteurs d'aveugles) nous avons retenu la présence de 20 adolescents (de 16 à 18 ans).

En revanche, concernant les jeunes de ou dans la rue (handicapés) il ressort que sept (07) adolescents sur un effectif de treize (13) jeunes ont l'âge essentiellement supérieur à 15 ans. Nous notons donc à cet effet une absence remarquable des mineurs handicapés mendiants dont l'âge est inférieur à 11 ans. Pour ce qui est des jeunes conducteurs, il convient de signaler que sur un effectif de dix sept (17) jeunes interrogés, il n'y a que trois seulement qui ont un âge supérieur à 15 ans. S'agissant en définitive des conducteurs d'aveugles, nous remarquons qu'elle s'applique plus aux enfants moins âgés (6 à 15 ans). On serait

tenté d'affirmer que moins donc on est âgé, plus on est sollicité par un parent handicapé pour le guider.

Ce qu'il faut retenir en définitive c'est qu'il existe un rapport entre l'âge des différents types de jeunes et l'activité de mendicité.

1-1-2-2 Sexe des jeunes mendiants

Tableau 5 : Répartition des jeunes mendiants en fonction de leur sexe

Sexe	Effectif	%
Masculin	58	72,5
Féminin	22	27,5
Total	80	100

Commentaire et analyse du tableau 5

Près de trois quarts (72,50 %) des enfants mendiants interrogés sont des garçons. Quant aux filles, elles sont plus impliquées dans les petits commerces. Cependant quelques jeunes filles (27,50 %) concernées par cette pratique, l'exercent souvent par contrainte sous l'influence d'un parent ou d'un tuteur qui les utilise. Elles sont en effet, en majorité des conductrices d'aveugles ou d'infirmes. A ce sujet, voici les propos d'une jeune fille (burkinabé) conductrice d'une tante aveugle, TCHONON Karidja: « **Mes parents sont cultivateurs au Burkina Faso et ma tante étant malade est allée me chercher pour l'aider dans ses tâches domestiques** ».

Tableau 6 : Répartition des types de jeunes mendiants en fonction de leur sexe

Sexe des jeunes mendiants	Masculin	Féminin	Effectif
Type jeunes mendiants			
Jeunes de ou Dans la rue	39	11	50
Jeunes handicapés	08	05	13
Jeunes conducteurs d'aveugles	06	11	17

Commentaire et analyse du tableau 6

Des jeunes garçons de ou dans la rue (non handicapés ni conducteurs) s'adonnent plus à la mendicité à Adjamé contrairement aux filles. Cependant, quelques filles (11) qui figurent parmi ces garçons, ne peuvent pas en réalité être qualifiées d'enfants de la rue mais au contraire ceux dans la rue parce qu'elles rentrent à la maison chaque soir. C'est le cas par exemple de la jeune fille du nom de Rosine qui nous a livré les propos suivants : « **J'ai laissé tomber les études il y a de cela deux ans et mes parents ne veulent pas me venir en aide. Dans la rue je rencontre des copains qui me donnent un peu d'argent ; cela me permet de survivre...** ».

Au niveau également des jeunes handicapés, nous retenons que huit (08) jeunes sur un effectif de 13 sont des garçons.

Pour ce qui est des conducteurs des aveugles ou des infirmes, nous avons retenu que les enfants de sexe féminin y sont beaucoup plus impliqués soit (11 filles sur un effectif de 17 conducteurs).

1-1-2-3-Religion des jeunes mendiants

Tableau 7 : Répartition des jeunes mendiants selon leur religion.

Religion	Effectif	%
Musulman	67	83,75
Chrétien	08	10
Animistes	05	6,25
Total	80	100

Commentaire et analyse du tableau 7

Les 80 jeunes interrogés sont issus essentiellement de trois religions (l'islam, le christianisme et l'animisme). Au niveau de la religion musulmane nous avons pu enregistrer 67 jeunes soit (83,75 %). Concernant le christianisme, notre étude a relevé la présence de 8 (huit) jeunes qui ne représentent que 10 % de l'effectif général des jeunes enquêtés. Concernant l'animisme enfin, nous avons retenu 5 (cinq) jeunes. S'inscrivant en effet dans un même esprit de charité comme dans certains pays tels que le Sénégal, la Mauritanie, le Niger ou le Mali qui sont considérés comme des pays fortement islamisés, il convient tout

de même de signaler que la mendicité à Abidjan ne saurait être liée à priori à un phénomène totalement culturel de talibé.

Cependant n'existe-t-il pas un rapport entre ces différents types d'enfants mendiants et leur religion ?

Tableau 8 : Répartition des types de jeunes mendiants en fonction de leur religion

Religion des jeunes mendiants	Musulman	Chrétien	Animiste	Total	%
Enfants de ou dans la rue	39	11	10	50	62,50
Enfants handicapés	09	01	03	13	16,25
Enfants conducteurs d'aveugles	12	04	01	17	21,25
TOTAL	60	16	14	80	100

Commentaire et analyse du tableau 8

Des enfants musulmans (handicapés ou non) de ou dans la rue rencontrés s'adonnent plus à la mendicité. A ceux-là il faut ajouter des conducteurs d'aveugles qui sont aussi en majorité des jeunes musulmans.

Cependant, les jeunes chrétiens tout comme les jeunes animistes ou ceux d'autres sectes religieuses sont moins impliqués dans cette pratique lorsqu'ils sont de ou dans la rue.

En définitive, la tendance à la pratique de la mendicité n'est pas loin des exigences musulmanes. Des informations recueillies auprès des chefs religieux enquêtés révèlent que les deux religions (musulmane et chrétienne) favorisent la charité et le don aux mendiants.

En plus de la religion, la nationalité des acteurs semble être un facteur d'identification des jeunes mendiants.

1-1-2-4 Nationalité des jeunes mendiants

Tableau 9 : Répartition des jeunes mendiants selon la nationalité

Mendiants/Nationalité	Ivoiriens	Non ivoiriens	Total	%
Enfants de ou dans la rue	22	28	50	62,5
Enfants handicapés	04	09	13	16,25
Enfants conducteurs d'handicapés	05	12	17	21,25
TOTAL	31	49	80	100

Commentaire et analyse du tableau 9

Concernant la nationalité deux variables ont été analysées: les ivoiriens et les non ivoiriens. Les non ivoiriens représentent la majorité de l'échantillon; 49 individus soit 61,25 %. Les enfants dans la rue sont plus nombreux, représentant 50 interrogés soit 62,5 % dont 22 sont des nationaux 44 % et 28 étrangers 56 %. Parmi ces enfants dans la rue il y a bien sûr des enfants qui s'adonnent uniquement à la mendicité. Tandis que les assimilés sont ceux qui pratiquent la mendicité, doublée

de petits métiers: voutours 1,25 %, les talibés 10 %, portefaix 40 %, vrais mendiants 11,25 %.

Quel est lien entre la nationalité et le niveau d'instruction de ces jeunes mendiants ?

1-1-2-5 Niveau d'instruction des jeunes mendiants

**Tableau 10 : Répartition des jeunes mendiants
Selon le niveau d'instruction**

Niveau d'instruction	Effectif	%
Analphabète	65	81,25
Primaire	12	15
Secondaire	03	03,75
Supérieur	00	00
Total	80	100

Commentaire et analyse du tableau 10

Le niveau d'instruction fait allusion à l'aptitude potentielle des jeunes. Il s'agit de comprendre la place de l'école ou de l'éducation en général dans la pratique de la mendicité infantile. En effet, sur un effectif de 80 jeunes nous avons noté la présence de 65 jeunes analphabètes soit (81,25 %). En revanche, on a distingué 12 jeunes qui ont fait le primaire soit(15 %). Concernant le secondaire, trois (3) jeunes soit (3,75 %) seulement ont été repérés.

Tableau 11: Répartition des jeunes mendiants selon leur niveau d'instruction et leur religion

Niveau d'instruction	Religion		
	Musulman	Chrétien	Animiste
Analphabètes	90	52	62
Primaire	07	38	35
Secondaire	03	10	13
%	100	100	100

Commentaire et analyse du tableau 11

Presque la totalité (90 %) des jeunes musulmans mendiants interrogés ont affirmé ne pas faire les bancs. Leur moyen de communication préféré est la langue malinké appelée communément le « *Dioula* ». A côté d'eux, se trouve une minorité de jeunes chrétiens.

Ces résultats montrent donc que la pratique de la mendicité semble être développée chez les enfants illettrés issus de la communauté musulmane.

Tableau 12 : Répartition entre le niveau d'instruction des jeunes mendiants et le pays d'origine

Niveau d'instruction Pays d'origine	Analphabètes	Primaire	Secon- daire	Total	%
Côte d'Ivoire	03	19	09	31	38,75
Mali	06	05	02	13	16,25
Burkina Faso	08	03	02	13	16,25
Niger	06	03	01	10	12,50
Guinée	02	01	01	04	5,00
Autres	05	03	01	09	11,25
TOTAL	32	34	14	80	100

Commentaire et analyse du tableau 12

Les jeunes de nationalité ivoirienne qui s'adonnent à la mendicité à Adjamé ne sont pas en général analphabètes. Ils ont presque tous fait le primaire. Pourtant, ceux venant des autres pays de la sous-région comme le Burkina Faso et le Niger ne sont en majorité pas allés à l'école. Aussi, convient-il de remarquer que les enfants et les adolescents mendiants venant du Mali et de la Guinée ont fait au moins l'école coranique. L'analyse de ce tableau montre par conséquent qu'il y a un rapport entre le niveau d'instruction de ces jeunes et leur nationalité ou leur pays d'origine.

En définitive, on peut retenir que les jeunes mendiants issus des pays fortement islamisés sont souvent analphabètes.

1-1-2-6 Ethnie des jeunes mendiants

Tableau 13 : Répartition des jeunes mendiants en fonction de leur ethnie.

Ethnie	Effectif	%
Yacouba (Côte d'Ivoire)	5	6,25
Malinké (Côte d'Ivoire)	11	13,75
Daffi (Burkina Faso)	12	15
Mossi (Burkina Faso)	12	15
Zambrama (Niger)	14	17,5
Haoussa (Niger)	20	25
Kado (Niger)	03	03,75
Autres	03	03,75
Total	80	100

Commentaire et analyse du tableau 13

Le quart (25 %) des enfants interrogés parlent le *haoussa* et le *zambrama* (qui sont des langues locales nigériennes). A côté d'eux se trouvent les *Daffi* et les *mossi* tous originaires de Burkina Faso. Concernant la Côte d'Ivoire, nous avons constaté la présence des ethnies telles que le « *Yacouba* » (venant de l'Ouest) et le *dioula* (Malinkés).

L'analyse des informations recueillies au cours de nos recherches montre que la présence de quelques ethnies de Burkina Faso et du Niger dans cette pratique n'est pas forcément liée à un phénomène de talibé (élèves des écoles

coraniques) mais à une culture de mendiant qui semble être présente au Burkina Faso et au Niger.

1-1-2-7 Type d'habitation des jeunes mendiants

Tableau 14 : Répartition des jeunes mendiants en fonction de leur habitation.

Type d'habitation	Effectif	%
Maison en dur commune	27	35
Maison en dur de luxe individuelle	10	12,5
Quartiers précaires	43	53,75
Total	80	100

Commentaire et analyse du tableau 14

Plus de la moitié (53,75 %) des jeunes mendiants d'Adjamé dorment ou habitent dans les quartiers précaires d'Abidjan. Ils sont nombreux dans les quartiers précaires d'Adjamé et ses environs en raison des difficultés de déplacement. A côté de ces mendiants résidants dans les quartiers précaires se trouvent ceux qui vivent dans les cours dites « communes » c'est-à-dire les maisons en dur mais qui offrent moins de luxe à leurs locataires à cause de leur faible pouvoir d'achat. C'est dans ces types d'habitation que loge plus du quart (35 %) des jeunes mendiants d'Adjamé.

**Tableau 15 : Répartition des types de jeunes mendiants
en fonction de leurs habitations**

Type Type habitation jeunes mendiants	Quartiers précaires Ou sans Domicile fixe	Maisons en dur communes	Maisons de luxe indivi- duelle	Total	%
Jeune de ou Dans la rue	27	14	09	50	62,5
Jeunes handicapés	08	05	00	13	16,25
Jeunes conducteurs d'aveugles	12	04	01	17	21,25
TOTAL	47	23	10	80	100

Commentaire et analyses du tableau 15

Tous les trois types de jeunes mendiants, que ce soit des jeunes de ou dans la rue, des jeunes handicapés ou des jeunes conducteurs d'aveugles, vivent presque tous dans deux types d'habitation qui sont: les quartiers précaires et les cours communes. Il se dégage donc un rapport entre le statut social de l'enfant mendiant à Adjamé et son lieu d'habitation, surtout dans une capitale économique ivoirienne où les loyers ne sont pas à la portée du premier candidat.

**Tableau 16 : Répartition des jeunes mendiants
en fonction de leur quartier d'origine.**

Quartiers	Effectifs	%
Abobo	08	10
Adjamé	44	55
Attécoubé	14	17,5
Cocody	02	02,5
Koumassi	02	02,5
Marcory	03	03,75
Plateau	00	00,00
Port-bouét	01	01,75
Treichville	03	03,75
Yopougon	03	03,75
Total	80	100

Commentaire et analyse du tableau 16

Adjamé est le lieu de résidence préférée des enfants mendiants ainsi que leurs utilisateurs. Leur présence (55 %) dans ce quartier selon nos enquêtés se justifie par la facilité d'accès aux lieux de la mendicité. Toujours pour les mêmes motifs d'accès facile, certains habitent Attécoubé et Abobo. A côté de ceux-ci on peut noter la présence de quelques jeunes mendiants dans les autres communes d'Abidjan.

Essayons de comprendre dans le titre suivant, la vie familiale de ces enfants et adolescents mendiants.

1-1-2-8 Structure familiale des jeunes mendiants

**Tableau 17 : Répartition des jeunes mendiants
en fonction de la structure de leur famille**

Structure familiale	Effectif	%
Père et mère vivant ensemble	38	47,50
Couple séparé/divorcé	22	27,50
Père décédé	08	10
Mère décédée	06	07,5
Parents non mariés	06	07,5
Total	80	100

Commentaire et analyse du tableau 17

Presque la moitié des jeunes (47,50 %) mendiants interrogés sont issus de couples où le père et la mère vivent ensemble. Nous précisons que les couples polygames font partie de cette catégorie de famille où le père et la mère vivent ensemble. Seulement (à l'aide des visites dans 20 domiciles) on a noté au sein des cellules familiales visitées des indices des difficultés économiques. A côté d'eux se trouvent (27,50 %) des enfants issus de couples séparés ou divorcés. Des orphelins soit de père ou de mère ont été enregistrés (17,50 %). Par ailleurs, une minorité (7,50 %) issue de parents non mariés a également été répertoriée.

**Tableau 18 : Répartition des types de jeunes mendiants
en fonction de la structure de leur famille.**

Structure de la famille Type de jeune	Père et mère vivant ensemble	Couple séparé Ou Divorcé Ou tuteur	Père décédé	Mère décédée	Parent non marié	Total	%
Jeunes De, Dans la rue	11	19	09	05	6	50	62,5
Jeunes handicapés	07	04	01	00	01	13	16,25
Jeunes conducteurs d'aveugles	08	05	02	02	00	17	21,25
TOTAL	26	28	12	07	07	80	100

Commentaire et analyse du tableau 18

Presque la moitié (38 %) des jeunes mendiants de la rue rencontrés sont issus de couples séparés ou divorcés, tandis que les conducteurs des aveugles sont en majorité issus de couples où le père et la mère vivent ensemble. Cependant les jeunes mendiants handicapés ne font pas l'objet d'une structure familiale particulière.

Les conducteurs d'adultes aveugles vivent en général dans une sorte de communion avec leurs parents. Ce qui n'est pas toujours le cas des enfants de la rue qui vivent souvent en dehors de leur cellule familiale.

Tableau 19 : Répartition des jeunes mendiants en fonction de leur mode de vie familiale.

Mode de vie familiale	Effectif	%
Chez ses propres parents	19	23,75%
Chez tuteur	41	51,25
Chez tutrice	07	8,5
Avec des amis dans la rue	08	10
Dans un centre	05	06,25
Total	80	100

Commentaire et analyse du tableau 19

Plus de la moitié (51,25 %) des jeunes mendiants à Adjamé vivent chez des tuteurs. Presque le quart (23,75 %) seulement vit avec leurs parents géniteurs.

Quant aux autres qui ne sont ni chez des tuteurs ni chez leurs propres parents, ils sont dispersés dans divers endroits. En effet, certains vivent avec les amis dans la rue alors que d'autres en revanche sont dans des centres de prise en charge.

Ce qui attire notre attention, c'est le fait que la minorité de ces jeunes vit avec leurs propres parents tandis que l'autre majorité vit en dehors de leurs géniteurs. Cela est révélateur de plusieurs situations sociales notamment en ce qui concerne l'éducation et le devenir comportemental de ces enfants, qui pour nous sont dans une période très fragile de leur existence.

1-2 Utilisateurs des jeunes

1-2-1 Typologie des utilisateurs.

Ceux qui utilisent les jeunes à Adjamé en vue de la mendicité peuvent sans distinction de sexe ni d'âge, être regroupés autour de deux types principaux, selon qu'il s'agit des utilisateurs occasionnels ou des utilisateurs à long terme.

1-2-1-1 Utilisateurs occasionnels

Il faut entendre par « utilisateurs occasionnels », ceux ou celles qui utilisent occasionnellement des enfants et des adolescents pendant un moment déterminé en vue de la mendicité. Il s'agit principalement de mères porteuses d'enfants jumeaux et les maîtres d'écoles coraniques.

Les critères de recrutement du jeune seront détaillés dans la deuxième partie relative aux facteurs socio-économiques et culturels de ce travail.

1-2-1-1-1 Mères porteuses d'enfants jumeaux

Avoir des jumeaux, des triplés ou plus peut être apparemment perçu comme une bénédiction divine voir un don de Dieu. Mais dans une société en pleine mutation où tout est payant, ce fait, semble-t-il s'assimile à une charge familiale énorme et parfois insupportable pour les parents. C'est pourquoi, l'Etat ivoirien depuis les indépendances, apportait son assistance financière et matérielle aux mères porteuses de ce

genre d'enfants. Ce sentiment de générosité qui a animé les gouvernements ivoiriens au lendemain des indépendances semble aujourd'hui mal compris par une frange de la population. Il s'agit de certaines mères qui utilisent leurs enfants jumeaux pour en faire l'objet de mendicité dans les rues d'Abidjan et particulièrement dans les lieux publics d'Adjamé.

1-2-1-1-2 Maîtres de certaines écoles coraniques

En Côte d'Ivoire en général et particulièrement à Abidjan, le phénomène des talibés n'est pas beaucoup développé comme dans les pays fortement islamisés. Cependant, on note à Adjamé la présence de quelques écoles coraniques dites « traditionnelles » où les maîtres apprennent à lire le Coran aux élèves. En effet, à la différence de la majorité des écoles coraniques sénégalaises, où l'enfant talibé doit loger chez son maître, à Abidjan les élèves des écoles coraniques vivent chez leurs géniteurs ou tuteurs.

L'image du talibé dakarois n'est pas la même à Abidjan. Et l'utilisation du talibé par son maître n'est pas, semble-t-il beaucoup développée à Adjamé dans la mesure où il est rare de voir dans ce quartier des talibés en guenilles, entrant dans des maisons pour demander la charité, sauf des jours de fêtes musulmanes et à l'occasion de certaines cérémonies religieuses.

1-2-1-2 Utilisateurs d'enfants à long terme

Parler des utilisateurs à long terme est révélateur de la notion de durée, de temps dans l'exploitation de l'enfant.

A cet effet, deux types de personnes nous intéressent et selon nos enquêtes on peut énumérer respectivement les adultes mendiants handicapés et les mendiants de profession ou les mendiants de culture.

1-2-1-2-1 Adultes mendiants handicapés

Qu'il s'agisse d'un handicapé par accident ou non, toujours est-il que certains adultes handicapés à vie constituent un maillon essentiel de l'utilisation d'enfants à Adjamé. Leur handicap est révélé parfois comme étant la cause principale de leur mendicité. Ils utilisent les enfants pendant longtemps, des mois voire souvent des années à cause de leur handicap. Ils sont les plus nombreux dans cette commune.

1-2-1-2-2 Mendiants de profession ou mendiants de culture

Parmi les utilisateurs d'enfants on note des personnes qui ne sont ni handicapées, ni marabouts (maîtres d'écoles coraniques), mais des gens qui trouvent la mendicité comme étant une culture à préserver de père en fils. Les ethnies concernées sont les suivantes : le *Bougouni* (Mali), le *Haoussa* (Niger) et le *Daffi* (Burkina Faso), qui semblent considérer la mendicité comme une pratique culturelle. Ces mendiants que



Photo 5 : Un adolescent handicapé mendiant



Photo 6 : Une adolescente handicapée sur roulettes



Photo 7 : Un adulte en activité de mendicité



Photo 8 : Un adulte handicapé mendiant

nous avons dénommés de profession ou de culture exercent leur pratique diversement. Certains sont seuls assis dans un coin de la rue ou généralement à côté des mosquées. D'autres au contraire ne sont pas sur le terrain mais restent à la maison et envoient l'enfant mendier. Dans le second cas l'enfant qui va mendier a reçu au préalable de ces parents une éducation qui ne fait point du mendiant un déviant mais un citoyen honnête. L'image valorisante du mendiant inculquée au jeune le conduit à exercer pleinement son métier sans honte ni crainte. Dans tous les cas, il s'agit d'une forme d'utilisation sinon d'exploitation de l'enfant à des fins lucratives. Cette forme d'utilisation n'est pas souvent de courte durée.

1-2-2 Identité des utilisateurs

1-2-2-1 Age des utilisateurs

Tableau 20 : Répartition des utilisateurs en fonction de leur âge.

Age	Effectif	%
[20 à 35 ans]	11	55
[35 à 45 ans]	03	15
[45 à 65 ans]	06	30
Total	20	100

Commentaire et analyse du tableau 20

Trois tranches d'âge ont retenu notre attention. La première comporte des utilisateurs dont (55 %) des utilisateurs d'enfants interrogés a un âge compris entre 20 et 35 ans. En outre, un second groupe (30 %) comporte des personnes dont l'âge varie entre 45 et 65 ans. A côté de ces deux groupes se trouve une autre catégorie d'utilisateurs, notamment des personnes dont l'âge varie entre 35 et 45 ans.

1-2-2-2 Sexe des utilisateurs

Tableau 21 : Répartition des utilisateurs en fonction de leur sexe.

Sexe	Effectif	%
Masculin	06	30
Féminin	14	70
Total	20	100

Commentaire et analyse du tableau 21

Les femmes sont également concernées par l'utilisation des enfants et des adolescents à Adjamé. En effet, sur un effectif de 20 utilisateurs (sans distinction de sexe), nous avons retenu 14 femmes soit (70 %). Parmi ces femmes, nous distinguons les porteuses de jumeaux, des handicapées, etc. Concernant toujours la variable sexe, nous avons enregistré 6 hommes soit (30 %).

1-2-2-3 Nationalité des utilisateurs d'enfants

Tableau 22 : Répartition des utilisateurs d'enfants en fonction de leur Pays d'origine

Pays	Effectif	%
Côte d'Ivoire	01	05
Mali	05	25
Burkina Faso	10	50
Guinée	01	05
Niger	02	10
Nigeria	01	05
Total	20	100

Commentaire et analyse du tableau 22

Sur un effectif de 20 utilisateurs de jeunes, nous remarquons la présence de 10 utilisateurs originaires du Burkina Faso, (soit 50 %). A côté d'eux nous avons également enregistré 5 maliens (soit 25 %) qui utilisent des mineurs. En revanche, d'autres pays tels que la Côte d'Ivoire (5 %), le Niger (10 %), la Guinée (5 %), le Nigeria (5 %) etc. sont concernés par cette pratique.

Mais ces divergences au niveau de l'effectif des différents ressortissants des pays ne saurait à priori expliquer l'implication de ces pays dans le phénomène de l'exploitation des mineurs.

1-2-2-4 Type d'habitation

Tableau 23 : Répartition des utilisateurs d'enfants en fonction de leur type d'habitation

Type d'habitation	Effectif	%
Quartiers précaires	08	40
Maisons en dur commune	12	60
Maisons de luxe individuelles	00	00
Total	20	100

Commentaire et analyse du tableau 23

Selon les données de ce tableau 23 et selon des informations reçues au cours de notre enquête, aucun mendiant utilisateur d'enfants n'habite une maison de luxe individuelle. En nous référant aux données relatives aux quartiers d'origine des jeunes mendiants étudiés précédemment, il ressort que quelques mendiants habitent certains quartiers précaires situés dans des communes de luxe. Car les communes dites de luxe à Abidjan ont parfois en leur sein des habitations précaires. Les exemples sont légion à Abidjan : *Gobélé* à Cocody, Washington devenu *Biabou* qui était également à Cocody, pour ne citer que ces deux exemples. Plus de la moitié des utilisateurs (60 %) d'enfants interrogés habitent les maisons en dur communes appelées communément « les cours communes ». Par ailleurs, près des deux quarts (40 %) des utilisateurs interrogés vivent également dans les quartiers précaires, c'est-à-dire ces quartiers dont la construction n'entre pas dans le cadre des

normes urbanistiques immobilières et environnementales (Alphonse YAPI DIAHOU, 2001).

1-2-2-5 Source de revenu des utilisateurs d'enfants

Tableau 24 : Répartition des utilisateurs d'enfants en fonction de leur revenu

Source de revenu	Effectifs	%
Utilisateurs et son épouse sans emploi	13	65
Utilisateur vivant avec une épouse ayant une petite activité ou seul sans emploi	04	20
Utilisatrice exerçant une petite activité vivant seule ou avec un homme sans emploi	03	15
Total	20	100

Commentaire et analyse du tableau 24

Les utilisateurs sont pour la plupart des chômeurs, des sans emplois etc. En outre, à côté de cette catégorie de sans emploi, existe une petite frange (femmes ou hommes) vivants seuls, ou avec une épouse ou un époux, exerçant une petite activité dont le revenu est insignifiant pour faire face aux énormes charges familiales. Aucun individu par conséquent salarié gagnant sa vie honnêtement ne s'adonne à la mendicité à Adjamé. Cependant, la plupart des utilisateurs ont avant tout

une mauvaise estime d'eux. Le sentiment qui les anime généralement est la honte que leur activité présente.

1-2-2-6 Niveau d'instruction des utilisateurs d'enfants

Tableau 25 : Répartition des utilisateurs d'enfants en fonction de leur niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Effectifs	%
Analphabète	18	90
Primaire	01	05
Secondaire	01	05
Total	20	100

Commentaire et analyse du tableau 25

Les utilisateurs d'enfants en vue de la mendicité à Adjamé sont souvent des personnes analphabètes (90 %). En revanche, les lettrés sont en nombre très insignifiant face à l'ensemble des utilisateurs.

Ces résultats que nous venons d'énumérer sont révélateurs de quelques difficultés de communication que nous avons rencontrées au cours de notre enquête, dans la mesure où ces enquêtés s'expriment pour la plupart dans des langues locales.

Dans tous les cas, c'est le niveau d'instruction très bas des utilisateurs d'enfants qui mérite d'être mentionné. Cette identité sous-entend que ceux qui emploient les jeunes dans leur quête quotidienne d'argent baignent presque tous dans la logique

d'ignorance face à ce que représente de nos jours l'enfant ayant ses droits qui sont bel et bien à respecter. Ne dit-on pas souvent que : « *L'ignorance est un virus mortel* ».

1-2-2-7 Religion des utilisateurs d'enfants

Tableau 26: Répartition des utilisateurs d'enfants en fonction de leur religion

Religion	Effectifs	%
Chrétienne	02	10
Musulmane	12	55
Animistes	07	35
Total	20	100

Commentaire et analyse du tableau 26

Toutes les religions (chrétienne, musulmane, animiste etc.) sont impliquées dans l'utilisation des jeunes dans la pratique de la mendicité dans la commune d'Adjamé.

Toutefois, il convient de remarquer une forte implication des utilisateurs musulmans. Ainsi, autant la majorité des mineurs mendiants se réclament d'appartenir à la communauté musulmane autant les adultes aveugles ou infirmes utilisateurs des mineurs affirment être des musulmans.

1-3 Donateurs

La mendicité ne pouvait aucunement exister s'il n'y avait pas de donateurs aux mendiants. C'est pourquoi, nous essayerons d'abord d'identifier ces donateurs, ensuite de déterminer la nature de leurs dons et enfin de préciser la manière de faire ces dons.

1-3-1 Identité des donateurs

Nous avons déterminé au cours de notre enquête deux types principaux de donateurs qui sont d'une part des personnes physiques et d'autre part des personnes morales.

1-3-1-1 Personnes physiques

Il s'agit de la population, c'est-à-dire des hommes et des femmes qui en raison de plusieurs motifs (pitié, attirer la faveur du Tout-puissant, contrainte etc.) donnent aux mendiants une part de leur argent ou de leurs biens.

1-3-1-1-1 Age des personnes physiques donatrices

Tableau 27 : Répartition des personnes physiques donatrice en fonction de leur âge

Age	Effectifs	%
Jeunes [6 à 18 ans]	10	25
Adultes [20 à 80 ans]	30	75
Total	40	100

Commentaire et analyse du tableau 27

Dix (10) jeunes soit 25 % seulement sur un effectif de quarante (40) donateurs parviennent à faire des dons aux mendiants à Adjamé.

En revanche, nous avons enregistré trente (30) adultes (d'un âge supérieur à 19 ans) sur un effectif de quarante (40) donateurs soit trois quarts (75 %) des personnes physiques donatrices rencontrées. Conformément aux informations recueillies auprès des mendiants, ces adultes donateurs ont la compassion pour eux par rapport aux jeunes qui les traitent souvent de tous les maux. C'est ce que révèle Karidja Aminata quand elle dit : « **Je donne souvent de l'argent à cet enfant car il me fait beaucoup pitié** ».

1-3-1-1-2 Sexe des personnes physiques donatrices

Tableau 28 : Répartition des personnes physiques donatrices en fonction de leur sexe

Sexe	Effectifs	%
Masculin	16	40
Féminin	24	60
Total	40	100

Commentaire et analyse du tableau 28

Selon des données du tableau 28, on peut affirmer que plus de la moitié (60 %) des personnes physiques qui donnent de l'argent ou des biens aux mendiants à Adjamé sont des femmes.

Elles sont donc nombreuses à avoir pitié de ces mendiants qui parfois sont des invalides sociaux. N'est-ce pas pour cela que Mme KALOU (Eglise Universelle du Royaume de Dieu des 220 logements) s'est portée comme étant la porte-parole de tous ces mendiants d'Abidjan. Cependant il n'est pas à négliger également l'assistance d'une minorité de sexe masculin (40 %).

1-3-1-1-3 Religion des personnes physiques donatrices

**Tableau 29 : Répartition des donateurs
physiques en fonction de leur religion**

Religion	Effectifs	%
Chrétienne	05	12,50
Musulmane	25	62,50
Animistes	10	25
Total	40	100

Commentaire et analyse du tableau 29

Il ressort de ce tableau 29 que 12,5 % soit 5 des donateurs interrogés sont des chrétiens. Cette faible contribution des chrétiens peut à notre connaissance se justifier par les saintes écritures de la bible qui recommandent aux chrétiens de faire de bonnes œuvres, mais en priorité aux saints c'est-à-dire aux serviteurs de Dieu (Pasteurs, Prophètes, Apôtres Evangélistes, Docteurs, etc. qui sont des oins). Ainsi en faisant du bien à ces oins de Dieu, la récompense divine peut être grande. La bible n'encourage donc pas la mendicité.

Cependant, contrairement à cette conception purement biblique qui peut être ne motive pas les chrétiens à donner aux mendiants, les musulmans quant à eux occupent la première place dans les dons en faveur des mendiants. C'est pourquoi, conformément à nos résultats contenus dans le tableau 28 plus de la moitié (62,50 %) des donateurs sont des musulmans. En dehors de ces deux communautés religieuses que nous venons d'énumérer, il y a des animistes ou des croyants des sectes religieuses qui prennent parfois part aux dons. Ils occupent le quart des donateurs (25 %). En définitive, la situation des mendiants préoccupe toutes les religions et toutes les couches sociales mais à un degré plus élevé chez les musulmans.

1-3-1-1-4 Nationalité des donateurs physiques

Tableau 30 : Répartition des donateurs en fonction de leur Pays d'origine

Pays	Effectif	%
Côte d'Ivoire	16	40
Burkina Faso	06	15
Guinée	04	10
Niger	04	10
Mali	10	25
Total	40	100

Commentaire et analyse du tableau 30

L'analyse du tableau 30 nous montre que les deux quarts des donateurs interrogés ne sont pas ivoiriens. Dans l'ensemble,

il s'agit des étrangers venant des pays francophones qui font frontière avec la Côte d'Ivoire. Il faut ajouter également que les Etats anglophones frontaliers de la Côte d'Ivoire (les Ghanéens et les Libériens) ne sont pas trop impliqués dans la mendicité à Abidjan. Les Ghanéens en particulier, malgré les difficultés socio-économiques à Abidjan se plaisent dans l'exercice des petits métiers. Cependant les pays limitrophes à dominance islamique sont beaucoup plus impliqués dans cette pratique. Individuellement, la Côte d'Ivoire occupe la tête de liste dans les dons aux mendiants à Adjamé. Cela pourrait simplement se justifier par le sentiment que les nationaux sont les plus nombreux.

1-3-1-1-5 Niveau d'instruction des donateurs physiques

Tableau 31 : Répartition des personnes donatrices en fonction de leur niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Effectif	%
Analphabètes	14	35
Primaire	12	30
Secondaire	10	25
Supérieur	4	10
Total	40	100

Commentaire et analyse du tableau 31

Parler du niveau des donateurs, c'est vérifier si ceux qui donnent de l'argent ou des biens matériels aux mendiants sont des lettrés ou pas. En effet, il faut souligner qu'une frange

importante de la population donatrice a le niveau compris entre le primaire et le secondaire.

Par ailleurs moins d'un quart des donateurs est constitué des personnes ayant fait le supérieur (titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement de second degré). Cela suppose que les intellectuels et les cadres s'intéressent moins à cette pratique. Ne trouvent-ils pas dans la mendicité une forme d'escroquerie ?

1-3-1-2 Personnes morales

Il s'agit des ONG et Institutions, des Associations, la Mairie, le Gouvernement bref toute entité morale différente de la personne physique. Leurs actions se caractérisent plus par des prises en charge institutionnelles des nécessiteux.

1-3-1-2-1 Mairie d'Adjamé

Pour BAYORO, chargé des affaires sociales et culturelles à la Mairie d'Adjamé, aucun acte concret allant dans le sens d'aider les mendiants n'a été posé dans cette commune. Aussi, compte tenu de leur encombrement des rues, la mairie a-t-elle toujours opté, selon notre interlocuteur, pour leur départ. Il serait par conséquent opportun de les faire partir car leur présence massive à Adjamé dégrade l'image de cette commune.

Cependant, la commune d'Adjamé en créant des structures d'encadrement et de prise en charge des jeunes en situation difficile contribue de façon indirecte à la formation et à

l'insertion sociale des enfants de la rue qui pour la plupart constituent un maillon important de notre échantillon.

D'une façon générale, des autorités municipales témoignent que la Mairie se préoccupe de plus en plus de la formation des jeunes en vue d'une éventuelle insertion sociale de ces derniers. Cependant selon les propos des autorités municipales rencontrées, être handicapé ou aveugle n'est pas un motif suffisant pour survivre à la charge des autres.

1-3-1-2-2 Gouvernement ivoirien

Le gouvernement ivoirien a depuis les indépendances en 1960 opté pour le mieux-être social de sa population. Cette décision est pérennisée par la création du Ministère des Affaires Sociales et des Handicapés, et par la présence de plusieurs institutions et structures d'aide aux pauvres et de prise en charge des jeunes en difficulté. Malgré ces efforts des gouvernants ivoiriens envers des nécessiteux, il faut ajouter que beaucoup reste à faire surtout concernant les mendiants.

Certaines structures comme « servir » de Mme BEDIE ont objectivement contribué à la prise en charge des handicapés moteurs en Côte d'Ivoire. C'est également le cas de la structure « Children of Africa » de Dominique OUATTARA qui se préoccupe de l'assistance aux jeunes en difficulté.

1-3-2 Nature des dons

Les dons aux déshérités en général et aux mendiants en particulier ne sont pas les mêmes. Ils se distinguent les uns des autres en fonction de leur nature. En effet, au cours de notre enquête nous avons relevé deux types principaux de don, qui sont d'une part les dons en nature et d'autre part les dons en espèces.

1-3-2-1 Dons en nature

Tableau 32 : Répartition des dons en nature en fonction de leur fréquence

Nature des dons	Fréquence
Riz	+
Maïs	Moyenne
Cola	Moyenne
Volaille	Moyenne
Viande	-
Sucre	Moyenne
Chaussures	-
Habits	-

Commentaire et analyse du tableau 32

L'analyse du tableau 32 permet d'affirmer qu'il y a une forte fréquence en ce qui concerne les dons de riz. En revanche, les dons de viande de chaussure et d'habits sont moins fréquents.

Quant aux dons de maïs, de cola, de volaille et de sucre, ils se font généralement à une fréquence moyenne.

En effet, la forte fréquence des dons de riz peut se justifier par le fait que le riz est l'une des nourritures populaires à Abidjan. Il est produit dans le pays (Côte d'Ivoire) et aussi importé en grande quantité. Le Maïs et la cola sont deux produits qui font parfois l'objet de dons aux mendiants mais leur présence sur le marché abidjanais est moindre en raison de leur zone de production souvent éloignée de la capitale ivoirienne.

1-3-2-2 Dons en espèces

Ces dons ne sont pas en nature, mais simplement des pièces de monnaie ou parfois des billets de banque offerts directement aux mendiants.

Tableau 33 : Répartition des dons

Fréquence	+	-
Montant	+	-
Monnaie	+	-
Billet d'argent	-	+

Commentaire et analyse du tableau 33

Nous avons relevé un rapport entre le montant d'argent offert aux mendiants et la fréquence des dons en espèces. Selon les résultats du tableau 33, il ressort que les pièces de monnaie sont plus fréquentes par rapport aux billets d'argent.

Selon nos résultats, la nature des dons en espèces dépend du statut des donateurs car il existe deux types principaux de donateurs en espèces : les donateurs instables et les donateurs

stables . Les donateurs instables sont les plus nombreux. Ce sont des passants qui offrent très souvent des pièces de monnaie. Si certains donateurs instables offrent de l'argent aux mendiants par pitié d'autres au contraire le font pour se débarrasser d'eux. Ceux qui se débarrassent des mendiants ne leur donnent jamais des pièces de 100 F CFA ni de 50 F CFA mais toujours des pièces de 25 F CFA ou de 10 F CFA. Les donateurs stables comprennent des ONG, des Associations de bienfaisance et des personnes de bonne volonté ou des personnes voulant faire un sacrifice. Leur don répond parfois à un objectif précis qui n'est pas toujours le cas des donateurs instables.

1-3-3 Mode de donation

La manière de faire des dons aux mendiants ne saurait être unique dans la mesure où chaque donateur ou groupe de donateurs a sa stratégie personnelle qui répond à ses attentes. C'est pourquoi les dons peuvent se faire soit de façon collective soit de façon individuelle ou simplement par personne interposée.

Tableau 34 : Répartition des dons en fonction de la manière

La manière de donner	Fréquence
Individuelle	+
Collective	-
Interposée	-

Commentaire et analyse du tableau 34

1-3-3-1 Dons individuels

Selon les résultats du tableau d'avant et selon nos observations, la majorité des donateurs le font en général de façon individuelle. Une telle manière de faire des dons répond à des soucis majeurs. D'une part elle permet un contact direct avec le mendiant dont les mots de bénédiction vont directement à l'endroit du donateur, d'autre part elle permet de gagner du temps en évitant les dons collectifs qui parfois n'arrivent pas à qui de droit. Les dons individuels évitent les difficultés de partage que suscitent souvent des dons collectifs et des dons par personne interposée. Il faut retenir que les dons individuels ne sont pas généralement d'un montant élevé.

1-3-3-2 Dons collectifs

Les dons collectifs peuvent se définir comme étant des dons qu'un seul individu fait à plusieurs mendiants en même temps.

A cet effet, voici les propos d'un mendiant, Koné Idrissa :
« **Certaines personnes gentilles qui ont pitié de nous, nous offrent parfois des sacs de riz que nous nous partageons** ».

Par exemple, au cours de notre enquête nous avons rencontré des personnes qui individuellement ont fait des dons de sacs de riz aux mendiants à la grande mosquée d'Adjamé. Dans ces conditions, chacun des mendiants prend sa part mais dans un désordre. Ceci démontre l'absence de solidarité et de cohésion entre les mendiants d'Adjamé qui adhèrent indirectement au slogan « **chacun pour soi Dieu pour tous** ».

1-3-3-3 Dons par personnes interposées

Conformément aux résultats du tableau 33, on peut affirmer que contrairement aux dons individuels qui sont généralement fréquents, les dons par personnes interposées se font rarement. Les dons par personne interposée sont d'une fréquence très faible allant parfois jusqu'à l'inexistence totale. Il faut entendre par don à travers une personne interposée ce genre de don qui n'est point donné individuellement par une tierce personne à un mendiant de façon directe. Mais au contraire, il s'agit d'un ou des dons qui sont soit collectifs soit individuels passant par le canal d'une personne morale ou physique avant d'atteindre celui de droit. Concernant notre

recherche, il convient de signaler que cette troisième catégorie de don se fait de plus en plus dans les structures de prise en charge des enfants et adolescents en situation extrêmement difficile.

2 – DEPLACEMENT ET RECETTE

Le déplacement et la recette journalière sont deux notions ou faits inséparables dans la pratique de la mendicité. Cependant, le déplacement ne doit pas être compris ici comme le mouvement du mendiant de quitter son domicile pour se retrouver sur le terrain de la mendicité, mais le fait pour lui d'être soit assis dans un endroit précis ou d'aller d'un endroit à un autre en vue d'obtenir des dons.

2-1 Déplacement du mendiant

Les déplacements du mendiant font penser à deux idées essentielles, celle d'une part relative aux mendiants assis à longueur de journée dans un endroit précis et celle d'autre part relative aux mendiants mobiles qui déambulent ou se promènent à l'aide d'une béquille, sur des roulettes ou simplement à pieds.

Tableau 40 : Répartition des mendiants en fonction de leur statut de mobiles ou d'immobiles

Statut	Effectif	%
Mendiants immobiles	22	22
Mendiants mobiles	78	78
Total	100	100

Commentaire et analyse du tableau 40

2-1-1 Mendiants sédentaires

Les mendiants sédentaires sont ceux- là qui sont assis dans des endroits précis à longueur de journée. Selon les résultats de notre enquête, 22 mendiants (sexes confondus) sur 100 mendiants interrogés soit 22 %, forment le groupe des dénommés « sédentaires ». Parmi ces sédentaires, on note la présence massive des porteuses d'enfants jumeaux et des handicapés.

Les mendiants sédentaires, comme nous le constatons ne sont pas nombreux parce que le mendiant est comparable à un aventurier qui cherche en négligeant la fatigue, un endroit où pouvoir trouver une satisfaction. En s'asseyant dans un lieu précis, ce dernier limite ses chances. Cependant certains mendiants rencontrés nous ont confirmé qu'ils ne choisissent jamais leur endroit par hasard.

2-1-2 Mendiants mobiles

Ils sont les plus nombreux à Adjamé et à Abidjan. Ils vont d'un endroit à un autre, d'un carrefour à un autre, et cela pour multiplier leurs chances de gagner un peu d'argent. Parmi les mendiants mobiles, on note la présence massive des enfants de et dans la rue et quelques aveugles conduits par des jeunes. Concernant la mendicité enfantine voici les propos d'un lycéen animateur en milieu talibés à Dakar (Yves MARGUERAT et Danielle POITOU, 1994) : « **Aujourd'hui, les manifestations les plus visibles de la mendicité enfantine ont pour nom : errance, vagabondage, délinquance (vol, drogue, alcool), sans compter les rafles, les accidents, les agressions et les multiples sévices dont sont victimes les jeunes talibés** ». Partant de cette description, on peut affirmer que les manifestations de la mendicité enfantine dakaroise s'assimilent parfois à celle d'Abidjan où les jeunes mendiants ne sont pas souvent épargnés des différentes sévices.

2-1-2-1 Déplacement à pied

La majorité des mendiants à Adjamé se déplacent à pieds. Cela facilite le contact entre eux et la population. Cependant, ce n'est pas toujours le cas pour les infirmes et handicapés qui sont obligés de traîner par terre dans leur déplacement.

2-1-2-2 Déplacements sur les roulettes ou à l'aide d'une béquille

« L'achat d'une roulette ou d'une béquille est le souci majeur d'un handicapé mendiant car c'est toute la condition d'un déplacement qui pour nous vaut de l'or ».

Telle est la réaction de DOLO, un jeune mendiant rencontré à la gare RAN d'Adjamé. Ainsi, se déplacer sur une roulette ou grâce à une béquille est le véritable souci qui anime certains mendiants handicapés comme ce dernier que nous venons d'écouter.

2-2 Recette journalière du mendiant

La pratique de la mendicité n'existe que par rapport à une valeur importante qu'est l'argent. Pour le mendiant, qu'il soit jeune ou pas, mendier c'est exercer une activité ou un métier qui ne peut être rémunéré, contrairement aux autres activités, que par des dons rien que par des dons. Si nous considérons la mendicité sous cet angle de métier ou d'activité, on peut donc attribuer au revenu journalier du mendiant le statut de recette journalière. Autrement dit, la recette journalière du mendiant est le résultat en termes de biens matériels ou financiers obtenus par le mendiant après une journée de mendicité.

Cependant, contrairement à certains travailleurs qui ont une idée précise de leur salaire, le mendiant évalue sa recette en accord avec l'action d'un être suprême (Dieu) et la chance accordée par cet être suprême (Casimir BALLOU, 1997).

Il est aussi opportun de souligner que certains parents mettent en activité deux, trois voire quatre enfants ; attitude qui serait de nature à augmenter la recette. A cet effet, voici la réaction de Ramata, mendicante en même temps que ses jumeaux de quatre ans : « **Mes enfants me permettent d'avoir deux fois les dons. Il est souvent très difficile pour les donateurs, en voyant mes jumeaux de satisfaire un et de laisser l'autre** ».

2-2-1 Part ou gain de l'enfant

Il convient avant tout de faire une précision concernant la part et le gain de l'enfant. En effet, on parle de la part de l'enfant lorsque ce dernier est utilisé par quelqu'un qui doit ou non le satisfaire après chaque journée. Pourtant le gain de l'enfant n'est pas forcément lié à son utilisation ou à son exploitation en terme de salaire ou de récompense. Le gain peut être défini comme ce que l'enfant gagne seul sans être utilisé par une tierce personne. Mais dans le cas présent, il s'agit de ce que l'enfant gagne auprès de son utilisateur après chaque jour.

L'employeur est dans la quasi-totalité des cas un oncle ou une tante, un aîné ou des parents géniteurs. L'utilisation de l'enfant se cache derrière la traditionnelle obéissance du cadet contre la protection de l'aîné. Cette protection permet le plus souvent à l'employeur de ne pas verser de rémunération directe à l'enfant. Celui-ci reçoit une compensation non monétaire sous formes d'habits, de nourriture, d'argent de poche plus rarement.

Dans ce dernier cas, le témoignage d'un enfant nous éclaire : « **Mon oncle est aveugle et sans enfant. Je ne vais pas à l'école et j'ai 9 ans. Mon père est décédé, ma mère a**

accepté que j'accompagne mon oncle mendier. De retour à la maison mon oncle chaque jour me remet 150 F CFA à 200 FCFA, somme qui doit être impérativement remise à ma mère ».

Une autre intervention encore plus édifiante, montre la nécessité d'user de l'argent obtenu pour faire face aux difficultés. Cette intervention est de Safiata, une petite de 10 ans, qui dit ceci : **« Je ne connais pas mon papa, je ne connais pas ma maman. Je suis avec ma tante. Elle n'est plus mariée, elle vend au marché. Comme on a beaucoup de problèmes puis son commerce ne marche pas bien, je demande de l'argent et puis je lui donne ».**

A la question de savoir ce qu'elle percevait en retour la petite répond : **« Il y a des fois j'ai 500 F CFA, 200 F CFA des fois 750 FCFA ou 900 FCFA, ça dépend. Quand je donne l'argent là à ma tante, elle ne me donne rien. Mais elle complète pour payer manger et puis elle paye mes habits ».**

Dans tous les cas, l'enfant utilisé pour mendier n'a pas une part importante dans sa recette journalière.

2-2-2 Part ou gain de l'utilisateur

L'utilisation d'un enfant pour le transformer en valeur marchande ne profite toujours qu'à l'utilisateur. C'est pourquoi la part ou le gain de ces derniers à Adjamé est toujours supérieur à celle de l'enfant. Dans l'ensemble, la majorité des utilisateurs d'enfants que nous avons rencontrés reçoivent par jour une somme supérieure à 500F CFA. Seulement la recette

journalière du mendiant n'étant pas connue d'avance, elle peut augmenter comme baisser, toujours est-il qu'il reçoit quelque chose pour pouvoir subvenir à ses besoins.

2-2-3 Perception de l'enfant de ce qu'il gagne

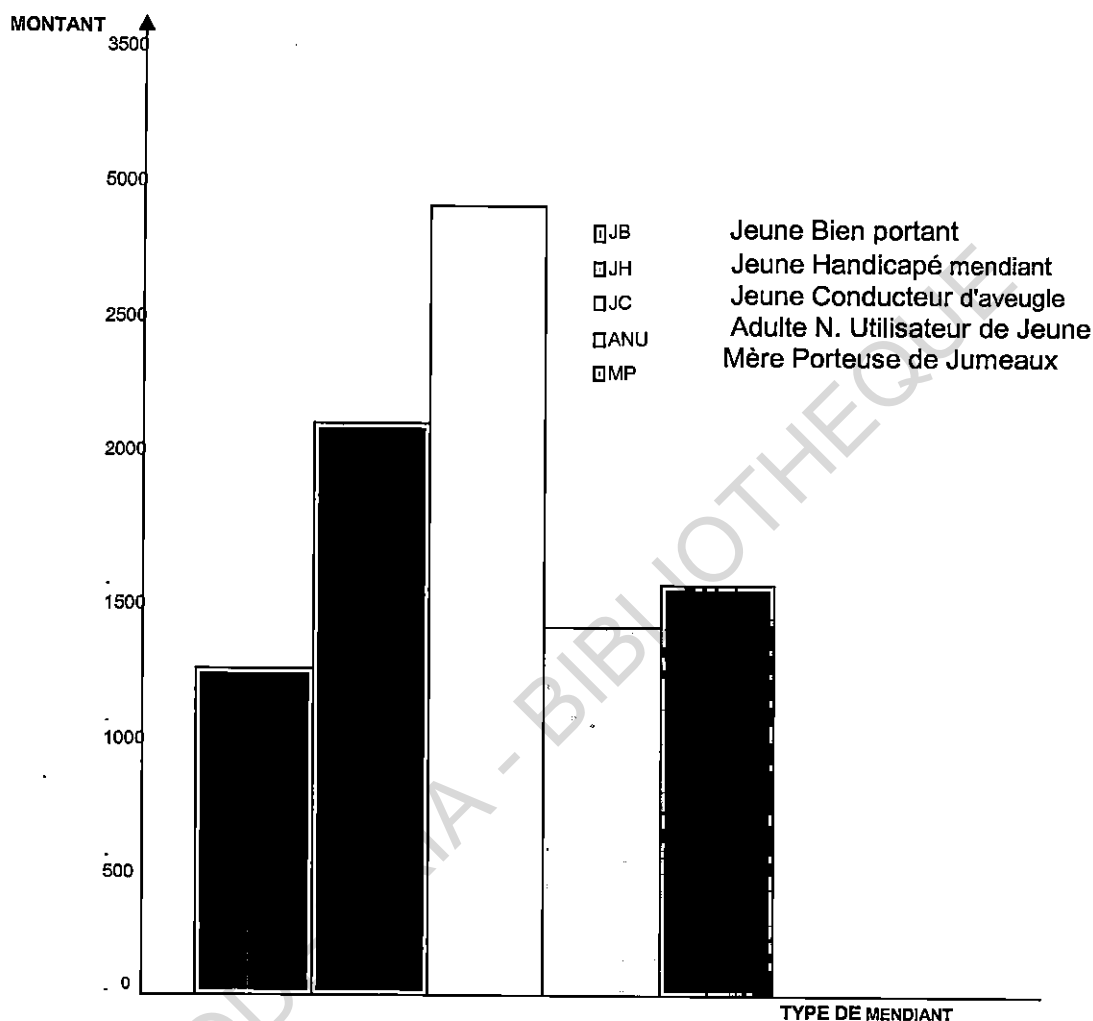
La pauvreté engendre souvent le développement des stratégies de survies où la main-d'œuvre enfantine « bon marché » est recherchée (Désiré KOUKOU, 2000).

Malgré ce contexte de pauvreté familiale, l'enfant a besoin d'un peu de confort qu'il ne peut retrouver qu'auprès de ses parents. L'article 18 de la Convention internationale des droits de l'enfant n'affirme-t-il pas que la responsabilité d'élever l'enfant et d'assurer son développement incombe aux parents ou, le cas échéant, à ses représentants légaux, et que ceux-ci doivent être guidés avant tout par l'intérêt supérieur de l'enfant ?

En définitive, l'enfant perçoit positivement ce qu'il gagne, comme étant un moyen de survie, pour se nourrir et s'habiller. Mais la grande interrogation que celui-ci n'arrive pas souvent à maîtriser c'est celle concernant son insertion sociale. C'est le cas de F qui dit: « ***Avec l'argent, ma mère peut payer « garba » chaque jour pour nous*** ».

2-2-4 Bilan de la recette journalière en fonction du type de mendiant

L'évolution de la recette journalière par type de mendiant



Commentaire et analyse de la figure n°1

La figure n° 1 ci-dessus permet d'avoir une idée approximative de la recette journalière des différents groupes principaux de mendiants à Adjamé.

En effet, nous parlons de recette approximative parce que le revenu journalier du mendiant n'est point connu d'avance et il diffère selon le temps mais aussi en fonction de l'espace.

Les jeunes biens portants mendiants, nommés les « *ES* » dans le jargon des jeunes de la rue à Abidjan, ont dans l'ensemble une recette journalière inférieure (1100 F CFA / jour). Par contre, la catégorie des jeunes conducteurs d'adultes aveugles ou infirmes occupe la tête de file en ce qui concerne le revenu journalier des mendiants dans cette commune. Ils reçoivent par jour des dons dont le montant en moyenne tourne autour de 3000 FCFA.

Conformément à la figure N°1, les jeunes handicapés occupent la deuxième place après les conducteurs d'aveugles. Leur revenu journalier s'élève à près de 2000F CFA par jour.

Concernant les adultes non utilisateurs d'enfants ils reçoivent en moyenne par jour une somme de 1350F.

Enfin les mères porteuses de jumeaux reçoivent en moyenne par jour une somme de 1750 F CFA.

Dans tous les cas, le revenu journalier en fonction des principaux types de mendiants ne saurait être une fatalité mais il découle du degré d'affection des donateurs associé à l'identité ou au statut du mendiant lui-même.

3 - ORGANISATION DE LA MENDICITE

Après une large appréhension de ce que représentent les manifestations de la mendicité, il convient à présent de connaître son organisation. Les manifestations nous ont permis de mieux identifier les caractéristiques du phénomène.

A l'observer de plus près, la mendicité s'assimilerait à une pratique d'artistes comportant des stratégies, une dynamique et des méthodes d'approche bien organisées. C'est pourquoi, pour déceler les contours de sa complexité il faut aller au-delà d'une

simple observation pour entrer dans les coins et recoins de son évolution.

Le choix et le mode d'utilisation des jeunes, les lieux, les stratégies et périodes de mendicité constitueront l'ossature de la dynamique sociale qui caractérise désormais la mendicité à Adjamé.

3-1- Choix et modes d'utilisation des jeunes

3-1-1 Choix des jeunes

Parler du choix de l'enfant ou du jeune dans la logique de la mendicité, c'est essayer de comprendre les conditions dans lesquelles ces nombreux jeunes qui conduisent les aveugles ou les handicapés à Adjamé ont été utilisés. Leur choix se fait-il avec le consentement du jeune ou non ?

Que l'enfant soit d'accord ou pas, il est interdit conformément à la Charte des Nations Unies relative aux droits de l'enfant de soumettre ce dernier à des rudes épreuves pouvant influencer négativement son développement et sa croissance (article 32).

Il convient de signaler que la problématique du choix de l'enfant a été l'une des difficultés de nos recherches dans la mesure où aucune réponse objective n'a été donnée à cet effet. Quelques jeunes interrogés ont toujours voulu garder l'anonymat concernant leur choix. Raison pour laquelle les résultats dont nous disposons relativement aux choix des jeunes

sont des résultats issus à la fois des documents traitant ce sujet et de notre observation du problème.

3-1-1-1 Décision de l'enfant

La décision ou l'opinion de l'enfant est l'un des points importants de la Convention relative aux droits des enfants. Selon les dispositions de l'article 12 : « ***Les Etats parties garantissent le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité*** ».

Dans les milieux de défense des droits de l'enfant, l'expression « participation de l'enfant » est fréquemment utilisée pour décrire le processus qui consiste à écouter les enfants et à respecter leur opinion. C'est le moyen par lequel les enfants interviennent pour façonner le monde dans lequel ils vivent.

Dans le cas présent de la pratique de la mendicité, peut-on parler d'une véritable participation de l'enfant ? Autrement dit l'enfant est-il consentant ou non dans l'exercice de sa tâche de guide d'un aveugle ou d'un handicapé ? Les réponses à ces interrogations se trouvent dans les titres suivants.

3-1-1-1-1 **Enfant consentant**

La quasi-totalité des enfants qui conduit les aveugles à Adjamé affirme son consentement à son utilisation. En revanche, il en existe une frange qui ne partage pas ce point de vue.

Pour connaître l'aspiration profonde des enfants concernant le choix de leur utilisation, nous procédions par méthode de questions réponses (Q-R).

Réponse N° 1 : « **Oui quand je vois les amis écoliers, j'ai envie d'aller à l'école** »

Réponse N° 2 : « **Je suis attristé parce que je ne peux pas aller à l'école comme eux** »

Réponse N° 3 : (en présence de l'utilisateur) : « **rien** » (en dehors de l'utilisateur) « **parce que je dois accompagner mon père** »

Le système de question-réponse (Q-R) permet de partir de la réponse de l'enfant utilisée pour connaître ses aspirations profondes c'est-à-dire sa position face à son choix.

Ainsi, après une série de questions posées au jeune A conducteur d'aveugle à Adjamé et les réponses données par ce dernier, il s'est avéré que A est pris dans un dilemme : il aime voir les élèves aller à l'école et il les envie . Ce qui suppose que A veut aller à l'école comme les autres mais il en est empêché par son utilisation. Cela constitue pour lui un obstacle. C'est pourquoi dans ses réponses à la troisième question concernant ce qui l'empêche d'aller à l'école, il donne deux réponses différentes. La première en présence de son utilisateur est

« rien » alors que la seconde en dehors de son utilisateur est « parce que je dois accompagner mon père ». En effet, l'analyse de ces deux réponses suppose bien que l'enfant a peur de dire la vérité devant son père qui l'empêche d'aller à l'école comme les autres.

Ce qu'il faut retenir c'est que plusieurs enfants estiment qu'ils sont consentants alors qu'au fond il n'en est pas. C'est par exemple le cas du jeune A que nous venons de voir.

Cependant si certains jeunes utilisés cachent leur mécontentement ou leur désaccord face à leur exploitation cela semble ne pas être le cas des autres.

3-1-1-1-2 Enfant choisi contre son gré

Contrairement à la majorité des jeunes étudiés précédemment qui par mesure de prudence préfèrent cacher leur mécontentement face à leur utilisateur, d'autres au contraire montrent par leur attitude qu'ils ont été utilisés contre leur gré. Aussi, qu'il s'agisse de l'enfant issu peut être d'un trafic transfrontalier ou pas, le choix de l'enfant contre son gré est-il une réalité surtout dans le cas de la mendicité. Le cas palpable est celui de T conductrice d'une tante aveugle à Adjamé. En effet, âgée de 15 ans et portant une grossesse de quelques mois, TCHONON est burkinabé d'ethnie *Daffi*.

Selon les propos de la jeune fille, elle souhaite faire le commerce et se marier par la suite. Seulement, elle voudrait retourner au Burkina Faso où se trouvent ses parents cultivateurs. En venant avec sa tante en Côte d'Ivoire TCHONON

n'a jamais pensé à un métier aussi humiliant qu'est la mendicité . C'est donc par contrainte qu'elle accompagne sa tante. Voici sa réaction : « **J'accompagne ma tante parce que je suis obligée de le faire, ce travail ne me plaît pas puis ce n'ai pas ce que ma tante a dit à mes parents avant de venir en Côte d'Ivoire** ».

En tout état de cause, il ressort de notre analyse du phénomène que l'enfant pris contre son gré pour mendier ou conduire un aveugle n'est pas souvent éveillé dans son travail. Il demeure triste calme et parfois désintéressé.

Pourtant ceux qui tirent profit de leur acte (les enfants consentants qui s'attendent à un gain après chaque journée) exercent leur activité avec attention et joie sans se lasser.

3-1-1- 2 Statut de l'enfant

Le dictionnaire universel définit le statut comme la situation personnelle résultant de l'appartenance à un groupe régie par des dispositions juridiques ou administratives particulières au sein d'un groupe, d'un ensemble social.

Cette définition du statut comme étant la situation personnelle au sein d'un groupe, d'un ensemble social nous a intéressé parce que notre préoccupation majeure dans cette étude c'est de connaître l'appartenance de l'enfant utilisé. S'agit-il de l'enfant personnel de l'utilisateur ou un enfant d'un parent utilisé à titre exceptionnel ? Les résultats qui peuvent nous

permettre de répondre à cette interrogation sont confinés dans le tableau suivant.

Pour obtenir ces résultats, nous avons choisi un échantillon de trente enfants tous conducteurs d'adultes aveugles. Ces enfants choisis figurent parmi les 80 enfants ayant fait l'objet de la présente étude.

Tableau 35 : répartition des enfants conducteurs d'adultes en fonction de leur statut

Statut de l'enfant	Effectif	%
Enfant personnel	13	43,34
Enfant d'un parent	17	56,66
Total	30	100

Commentaire et analyse du tableau 35

3-1-1-2-1 Enfant personnel de l'utilisateur

Il faut avant tout entendre par enfant personnel celui qui est utilisé par son père ou sa mère géniteur. Ainsi, 43,34 % des enfants conducteurs interrogés sont utilisés par leurs propres parents. Cela démontre que leur pourcentage est un peu inférieur à celui des jeunes utilisés par un parent autre que leurs parents géniteurs.

Ces enfants qui en général ne sont pas scolarisés se trouvent dans l'obligation de conduire leur père ou leur mère dans sa randonnée de mendicité chaque matin. Son acte est à la fois utilitaire pour lui et pour son utilisateur car pour eux, sans mendier leur survie serait pénible voire impossible. Même si l'enfant venait à être scolarisé, la poursuite des études serait difficile dans une situation de misère à outrance des parents.

Face à l'incertitude concernant l'avenir de ces enfants utilisés voici les réponses d'un utilisateur ; M : « **L'avenir de cet enfant que j'utilise dépendra de ce que Dieu voudra** ».

Nous savons tous que Dieu est considéré souvent comme l'Être Suprême qui détient l'avenir de toute créature, mais lui confier l'avenir d'une progéniture sans l'aider à se développer n'est-il pas une façon pour des parents de démissionner de leurs responsabilités familiales ?

Selon l'article 18 de la Constitution relative aux droits de l'enfant : « **Les Etats parties s'emploient de leur mieux à assurer la reconnaissance du principe selon lequel les deux parents ont une responsabilité commune pour ce qui est d'élever l'enfant et d'assurer son développement. La responsabilité d'élever l'enfant et d'assurer son développement incombe au premier chef aux parents ou, le cas échéant à ses représentants légaux. Ceux-ci doivent être guidés avant tout par l'intérêt supérieur de l'enfant** »

3-1-1-2-2 Enfant d'un parent

Selon les résultats du tableau d'avant 56,66 % donc un peu plus de la moitié des enfants conducteurs d'aveugles sont utilisés par un parent autre que leurs géniteurs. Cette forme d'utilisation abusive des enfants d'autrui peut se justifier par plusieurs motifs.

D'emblée, les utilisateurs sont parfois des personnes âgées dont les enfants ont dépassé l'âge d'être utilisés. Dans ces conditions, ils sont tenus d'utiliser les enfants qui généralement ne leur appartiennent pas. Il s'agit soit d'une nièce, d'un neveu, d'une cousine ou d'un cousin.

On peut être amené à affirmer donc que ces enfants conducteurs sont rarement utilisés par des maîtres d'écoles coraniques. Lesquelles écoles seraient en pleine mutation à Abidjan. Selon les responsables de l'école confessionnelle située à Adjamé (*Bromakoté*), l'objectif principal recherché c'est de rendre l'enseignement coranique de plus en plus adapté au contexte actuel de l'éducation faisant de l'élève une personne libre mais dont la responsabilité incomberait à ses propres parents.

Par ailleurs, les enfants conducteurs qui ne sont pas utilisés dans un contexte de lien familial comme décrit précédemment peuvent tout simplement être des enfants humanistes qui, par pitié, donnent un peu de leur temps libre à un adulte aveugle ou handicapé sans condition aucune. Bien que ce type d'utilisation soit fréquent (56,66), il figure bel et bien parmi ces jeunes que nous avons rencontrés dans nos

recherches. A ce sujet voici les propos d'un enfant ; Arouna. :
« Cet aveugle est mon ami d'enfance, nous avons joué ensemble à Bromakoté mais comme il est malade je viens souvent l'aider à demander de l'argent aux bonnes volontés ».

A ces différentes catégories d'enfants utilisés par des personnes autres que leurs géniteurs, il faut ajouter les enfants utilisés à titre lucratif dans la logique de contrat.

Si l'utilisation de l'enfant préoccupe l'adulte mendiant, le mode d'utilisation de cet enfant constitue également une autre étape importante pour lui. Le titre suivant nous donnera plus de détails quant au mode d'utilisation des enfants choisis. L'utilisateur est-il sur le terrain avec le jeune ou pas ?

3-1-2 Modes d'utilisation des jeunes

Il semble exister une sorte de complicité entre l'enfant ou le jeune et son utilisateur. Et cela peut se justifier selon la sphère du travail contenue dans le tableau suivant.

Tableau 36 : Répartition des jeunes entre le mode d'utilisation et leur identité

Mode Type d'utilisation de jeunes	Enfants sur terrain avec son utilisateur	Enfant seul sans son utilisateur
Enfants de la ou dans La rue	08	12
Jeunes handicapés moteurs	05	25
Jeunes conducteurs d'aveugles ou d'infirmes	30	00
Effectifs	43	37
%	53,75	46,25

N.B : Les effectifs dans le tableau tiennent compte du nombre des jeunes.

Commentaire et analyse du tableau 36

3-1-2-1 Jeune accompagné

Les résultats du tableau 36 montrent que 53,75 % des jeunes interrogés partagent cumulativement le même espace (terrain) géographique avec leur utilisateur. Cela suppose qu'un peu plus de la moitié des jeunes mendiants à Adjamé travaillent

sous la supervision officieuse d'un parent ou d'un utilisateur quelconque.

En effet, à la différence des enfants qui visiblement conduisent des aveugles ou infirmes, il existe des utilisateurs qui, lorsqu'ils ne mendient pas en même temps que les enfants, supervisent discrètement et sans attirer l'attention d'autrui, les faits et gestes des jeunes.

En outre, le principe est de remettre le plus tôt possible aux utilisateurs la somme recueillie, après 3 ou 4 dons. Il s'agit ici d'une stratégie qui met les enfants à l'abri de toute forme d'agression surtout de montrer à autrui qu'on a vraiment rien. Cette forme ou stratégie officieuse de mendicité est beaucoup plus présente avec les enfants qui, apparemment se montrent comme étant des enfants de la rue donc confrontés à des difficultés, mais qui au fond sont mandatés par des adultes bien portants.

3-1-2-2 Jeune mendiant seul sur le terrain

On note à ce niveau 37 jeunes soit 46,25 %. Deux types de jeunes sont engagés par les parents dans cette situation : les jeunes handicapés d'une part et les jeunes bien portants ne servant pas de guide d'autre part.

Concernant le premier groupe constitué de jeunes handicapés, ces derniers sont soit déposés par des tiers, soit arrivent seuls à l'aide de voiturettes pour infirmes ou à l'aide de supports (les béquilles).

Le second groupe est composé de jeunes bien portants mais languissant dans un état de nécessité substantielle, qui n'est rien d'autre qu'une politique de diversification et de rentabilité économique.

Qu'il s'agisse d'utilisateur officieux ou non, le moins qu'on puisse dire concernant les modes d'utilisation c'est que la mendicité à Adjamé mérite attention car elle s'apparente à une forme de déviance structurée qui mérite attention avant qu'elle ne prenne des proportions alarmantes.

3-1-3 Localisation des mendiants d'Adjamé

Parler des lieux dans le cadre d'une étude de la mendicité, pour nous, c'est attirer l'attention du lecteur sur des endroits favorables à l'obtention d'un éventuel don. Car la mendicité comme toute autre activité lucrative a ses stratégies, dans le but d'éviter des journées blanches sans rendements.

Comme endroits favorables, notre enquête nous a permis de retenir les suivants : les lieux de cultes, les centres commerciaux, les administrations, les voies publiques et ronds points, les gares routières et de la SOTRA, les maquis, bars, restaurants et hôtels.

Tableau 37 : Localisation des lieux stratégiques de mendicité

Commune	Lieux stratégiques
ADJAME	<ul style="list-style-type: none"> - La gare routière - Grand marché d'Adjamé - Adjamé Harris - La gare d'Agban - Adjamé Dallas - Zone 220 logements - La gare de la Sotra - Boulevard Nangui Abrogoua - Les arrêts de bus - Adjamé Saint Michel - Grand carrefour de l'Indenié - Carrefour Agban Williamsville Gare RAN - Carrefour ex-cinéma liberté -Autres -

Commentaire et analyse du tableau 37

3-1-3-1 Lieux de cultes

Aucune religion n'interdit la charité et les aumônes envers les démunis et les nécessiteux. Le slogan prôné à ce sujet c'est «d'aimer son prochain comme soi-même ». Cette recommandation culturelle favorise souvent chez les musulmans une attention particulière à l'égard des mendiants.

3-1-3-1-1 Mosquées

Les lieux de culte préférés des mendiants d'Adjamé sont les mosquées, précisément la grande mosquée de ladite commune. Il existe par conséquent un rapport entre les mendiants et les mosquées et ce contacte s'explique par la fréquence des aumônes dans les mosquées. Les mosquées étant en effet des endroits favorables à la charité (aumônes) et aux sacrifices, elles attirent les mendiants. La grande mosquée d'Adjamé est par exemple le lieu de repos pour un grand nombre de mendiants avant de reprendre leur randonnée.

Il faut ajouter à ce qui précède que les imams et les responsables des mosquées sont pris dans l'étau en ce qui concerne les mendiants. En tant que les représentants d'« Allah » le Dieu tout puissant qui prônent l'amour, ils sont dans l'obligation d'accepter les mendiants qui, par la même occasion, constituent une charge.

3-1-3-1-2 Eglises

Les Eglises situées dans la commune d'Adjamé ne sont pas épargnées du phénomène de mendicité. Cependant l'affluence dans les Eglises est faible. Et cette faible affluence se justifie par le fait que le christianisme n'admet pas les sacrifices. Cependant certaines Eglises telle que l'Eglise Universelle du Royaume de Dieu des 220 logements (installée à Adjamé) reçoit souvent la visite des mendiants.

3-1-3-2 Centres commerciaux

7 % des mendiants d'Adjamé déambulent ou s'asseyent devant les centres commerciaux. Il faut entendre par centres commerciaux les magasins, les boutiques et les supermarchés. La proportion des mendiants devant les centres commerciaux est très faible mais les clients de ces centres leur permettent néanmoins d'obtenir quelques dons de la part des clients.

3-1-3-3 Administrations

Les administrations cibles sont: la Mairie, la Police, la Gendarmerie, les Hôpitaux, les Pharmacies etc. L'objectif des mendiants, c'est de percevoir quelques dons de la part des agents ou fonctionnaires exerçant dans ces administrations. Dans l'esprit du mendiant, le fonctionnaire qui gagne un salaire par mois est un béni de Dieu contrairement à lui qui est marginalisé et rejeté par la société. Pour cela, il serait normal selon le mendiant que le fonctionnaire lui offre une part de ce qu'il reçoit. En plus des agents ou fonctionnaires, les mendiants visent également les personnes allant et venant faire un dossier quelconque. Ainsi, dans ce mouvement de va et vient devant les administrations, certains arrivent à satisfaire les mendiants soit par pitié soit pour se débarrasser d'eux.

Un autre désir qui anime des mendiants en venant devant les administrations c'est l'espoir de rencontrer un « boss » c'est-à-dire un homme nanti qui, comme par enchantement va lui offrir une importante somme d'argent, à défaut de le prendre en charge définitivement. A ce propos, voici la réaction d'un aveugle mendiant rencontré devant le centre des impôts d'Adjamé. Synfony : « **Chaque matin après avoir tourné avec mon fils nous venons ici dans l'espoir de rencontrer un homme de bonne volonté. L'année passée, mon ami mendiant du nom de K a eu la chance de trouver ici un couple très riche qui a payé sa maison pendant un an** ».

Cette information a été vérifiée auprès de KARAMOKO qui vit actuellement à Abobo (Bocabo).

3-1-3-4 Voies publiques et ronds-points

Selon nos résultats, 25 % soit un quart des mendiants interrogés se promènent sur des voies principales ou ils s'asseyent dans les principaux ronds-points du quartier dans l'espoir de rencontrer un éventuel donateur.

Selon une étude du Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD), Adjamé reçoit environ 2 millions de personnes en transit par jour. De ce fait les rues, voies publiques et ronds-points constituent une véritable marée humaine le jour, de sorte que la circulation des véhicules et des hommes devient souvent problématique. Une telle ambiance qui anime tous les jours le quartier, qui comporte l'une des plus grandes gares routières de l'Afrique de l'Ouest, ne saurait

indisposer ces mendiants (voir la présentation générale de la commune d'Adjamé, dans la méthodologie).

En ce qui concerne les voies publiques, le boulevard NANGUI ABROGOUA allant de la gare (RAN) jusqu'à la Mairie d'Adjamé est la voie préférée des mendiants à cause de la densité des activités qui s'y déroulent mais aussi en raison du nombre important de la population qui y déambule à longueur de la journée.

Les mendiants d'Adjamé choisissent les ronds-points comme étant les endroits favorables à leur pratique. Ainsi, certains plus vigilants que d'autres se maintiennent à côté des feux tricolores dans l'espoir d'obtenir quelques pièces d'argent avec les véhicules contraints de respecter le code de la route. Il faut comprendre souvent le désir ardent de certains chauffeurs de vite voir le feu passer au vert en vue de se débarrasser de ces mendiants considérés comme partisans du moindre effort.

3-1-3-5 Gares routières et de la SOTRA

La gare routière d'Adjamé est l'une des plus grandes de la sous-région ouest africaine. Elle reçoit plus d'un million de passagers par jour. Et c'est dans cette mouvance des biens et des personnes que ces mendiants (8 %) projettent leur souhait de rencontrer des bonnes volontés pour satisfaire leurs attentes.

A ce titre, voici la réaction d'un mendiant du nom de Coulibaly Zanan : « ***Ici à la gare d'Adjamé on peut avoir la chance de rencontrer dans une même journée plusieurs personnes de bonne volonté. Dans ces conditions, la recette peut monter jusqu'à 5000F CFA voire plus*** ».

Quelques arrêts de bus et la grande gare de la SOTRA d'Adjamé (Gare Nord) attirent également les mendiants qui profitent parfois de ce moment d'attente de bus pour demander de l'argent.

3-1-3-6 Maquis, bars, restaurants et hôtels

Les maquis, bars, restaurants et hôtels ne sont pas épargnés de cette pratique.

A l'entrée des grands hôtels d'Adjamé comme l'hôtel le « *Patient* », l'hôtel du Nord pour ne citer que ceux-là, on assiste à la présence soit des femmes porteuses d'enfants jumeaux, soit des aveugles ou infirmes qui attendent patiemment un éventuel client de l'hôtel qui pourrait les satisfaire.

Ce scénario est le même devant les maquis bars et restaurants. Dans ce cas, à défaut de s'asseoir devant, ce sont des enfants, pas toujours propres, commandités par des adultes invisibles, qui indisposent les clients en leur demandant de l'argent.

En définitive, l'étude des différents lieux ou espaces de la mendicité ne saurait permettre d'établir un rapport entre ces endroits et les types de mendiants.

3 -2 Stratégie et périodes de mendicité

3-2-1 Stratégie de mendicité

3-2-1-1 Adoption d'un aspect pitoyable

L'adoption d'un aspect pitoyable est une façon de se comporter. Il s'agit pour le demandeur de se mettre dans une position très misérable avec un regard triste donnant l'aspect d'une personne désespérée, pour qui la vie n'a plus de sens. C'est tout le symbole de la pitié et du désespoir. En le voyant on a l'impression qu'il est le plus misérable de tous les pauvres d'Abidjan. La stratégie d'adoption d'un aspect pitoyable est pratiquée de plus en plus par les handicapés moteurs.

3-2-1-2 Attirance de l'attention des passants par des gestes des doigts.

Cette stratégie s'inscrit dans la même logique que la précédente. Mais cette fois-ci le mendiant ne se contente pas d'adopter un aspect pitoyable. Il y va un peu loin attirant l'attention du passant par des signes des doigts. Dans tous les cas, il veut signifier aux passants par ses gestes qu'il a besoin d'aide. Ces gestes des doigts se formulent souvent en terme de salutation. Mais une salutation stratégique à quelqu'un qu'on ne connaît pas.

Cette seconde méthode est également pratiquée de plus en plus par les handicapés moteurs et les infirmes qui sont parfois incapables de se promener comme les autres. En effet, voici la

réaction d'un handicapé mendiant; Idrissa : « **Je suis souvent obligé de saluer à distance les passants pour qu'ils sachent que je suis assis ici car mon état ne me permet pas d'aller partout** ».

3 -2-1-3 Attachement

L'attachement est le style préféré des enfants de moins de 10 ans. Leur expression essentielle tourne autour de « *tonton* » et « *tantie* » pour signifier leur affection aux hommes et aux femmes passants.

Parmi toutes les stratégies de la mendicité, l'attachement est la plus gênante dans la mesure où l'enfant demandeur ne peut lâcher la main ou le bout de l'habitat de l'éventuel donateur qu'après avoir reçu satisfaction de celui-ci.

3-2-2 Périodes de mendicité

La période de mendicité évoque l'idée du temps c'est-à-dire le moment favorable ou pas à la pratique de la mendicité. Comme nous le disions précédemment, la mendicité ne se pratique pas au hasard sans une orientation préétablie de la part du mendiant sauf dans le cas de quelques enfants de la rue, pour qui être mendiant est synonyme de vagabondage. L'emploi du temps journalier du mendiant dépend donc souvent des intempéries formulées dans le tableau suivant faisant état des périodes favorables ou moins favorables à la pratique de la mendicité.

Tableau 38 : Périodes favorables et moins favorables à la mendicité

Identité	Temps	Jours
Période Favorables	Matin de 8 h à 11 h après midi de 15 h à 17h 30	Vendredi
Période moins Favorables	Forte chaleur Pluie Grande prière à la mosquée	Jours de repos (dimanche) Jours fériés

Commentaire du tableau 38

3-2-2-1 Périodes favorables à la mendicité

Les périodes favorables à la mendicité se composent de temps et de jours pendant lesquels les mendiants peuvent bénéficier de plusieurs dons en espèce de la part des donateurs qui semblent être disposés à donner.

En effet, les matins de 8 heures à 11 heures 30 mn et les après midi de 15 heures à 17 heures 30 mn, constituent des moments propices. Les fêtes musulmanes et les vendredis (grand jour de prière chez les musulmans) sont également des occasions favorables.

3-2-2-2 Périodes moins favorables à la mendicité

Les périodes moins favorables sont des moments ou des jours ou parfois des occasions qui n'arrangent pas le mendiant dans sa quête d'argent. Certains de ces obstacles méritent d'être groupés au rang des intempéries. C'est le cas de la période de forte chaleur et celle de la pluie.

Retenons que la mendicité ne se réalise pas n'importe comment et n'importe quand, mais elle obéit à un calendrier ou simplement un emploi du temps qui peut souvent être modifié par des circonstances naturelles, indépendantes de la volonté du mendiant.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE 2 : FACTEURS EXPLICATIFS

La prolifération du phénomène de la mendicité infantile qui n'est plus à démontrer à Adjamé de nos jours ne saurait être un phénomène typiquement culturel. En revanche, elle découle de plusieurs facteurs qui méritent d'être analysés individuellement. Dans le présent chapitre nous allons essayer de mettre l'accent sur les différents mobiles qui suscitent la mendicité.

Tableau 41: Tableau récapitulatif des facteurs de la mendicité des jeunes à Adjamé

Facteurs	Effectifs	%
Pauvreté économique	39	41,25
Religion, famille et droit	25	31,25
Handicaps physique	07	8,75
Atouts économiques d'Adjamé	10	12,50
Mendicité et entreprise	05	6,25
TOTAL	80	100 %

Commentaire et analyse du tableau 41

1- PAUVRETE ECONOMIQUE

1-1 Disparition de la solidarité collective au profit de l'individualisme

Les diverses formes de marginalité qui se développent de plus en plus à Abidjan de nos jours ont un lien direct avec les structures familiales. Il faut dire qu'avec la crise économique, la solidarité collective traditionnelle a tendance à disparaître en ville où chaque famille ou citoyen est responsable de ses charges parfois nombreuses. Ainsi, on assiste à un individualisme.

Dans ces conditions, sans assistance véritable, certains migrants (jeunes comme adultes) éloignés de leur milieu d'origine, sont bien souvent exposés aux influences sociales. Connaissant parfois d'énormes difficultés à s'intégrer à leur nouveau milieu social, ces migrants se trouvent en marge de la société globale, si bien qu'ils sont obligés de vivre des conditions matérielles d'existence très pénibles dans les quartiers d'habitat spontané. Comprenez avec nous que la mendicité est humiliante, comme l'affirment certains de nos enquêtés. Mais les conditions de vie difficiles les contraignent. Ignorants bien souvent les méfaits de leur acte, certains mendiants vont jusqu'à affirmer ce qui suit : « **Vaut mieux mendier que de voler** ».

Kone Isiaka(35 ans malien): "**Quand j'étais chez moi au Mali, j'ai été informé que la solidarité règne entre nos frères maliens à Abidjan raison pour laquelle je me suis rendu ici, mais depuis mon arrivée je constate que chacun s'occupe de**

sa famille et de ses propres affaires. Pour survivre je suis donc obligé de mendier faute d'entraide entre nous".

Mamadou kourouma(16 ans) : ***"Mon oncle chez qui je suis ne s'occupe que de ses enfants et me néglige beaucoup. Après analyse, je comprends que la solidarité familiale n'a pas de sens en ville".***

1-1-1 Activités informelles, moyens de survie

Les activités informelles découlent de l'individualisme social que nous venons d'analyser plus haut.

Comment survivre dans une capitale économique ivoirienne où tout est payant alors que le contrôle social y fait défaut ? Telle est la grande préoccupation de nombreux Abidjanais moins nantis. Malgré la crise économique, il faut survivre forcément. Pourtant, ces jeunes mendiants proviennent pour la plupart des pays voisins où les conditions de vie ne sont pas difficiles comme à Abidjan . Leur pratique ou acte répond à une logique vitale dont ils n'ont pas souvent le choix. L'urgence de survie explique parfois leur conduite. Ne disions pas que la mendicité est le premier métier du jeune de la rue ? Cette affirmation est également valable pour bon nombre d'adultes (handicapés ou infirmes) qui ne sachant que faire pour survivre à Abidjan choisissent la voie de la mendicité.

Tous ces actes énumérés, montrent la liberté donnée à chacun en ville de se prendre en charge, ce qui n'est pas

souvent le cas dans les milieux ruraux où la famille élargie garde encore tout son sens et sa valeur.

Bassiaka Ouattara, 12 ans, originaire de Sandégué, Sous-préfecture de Bondoukou: "**Je suis venu à Abidjan où je mendie avec mon cousin depuis 6 mois, cela nous fait gagner de l'argent pour nous-mêmes et aider les parents qui paient notre scolarité de l'école coranique**".

Kaboré siaka, 15 ans, originaire de Burkina Faso: "**Je vis chez ma tante qui est veuve, lorsque je mendie, cela nous permet de manger et de faire face au loyer de notre maison**".

Au fond l'indigence économique se présente comme la cause fondamentale de la mendicité des enfants. Et la pauvreté demeure leur préoccupation majeure. Avec S.B (mendiant), on constate que l'existence de certaines personnes s'inscrit simplement dans une logique de survie. Elle affirme ceci : "**C'est pour manger et faire manger mes enfants que je mendie**".

Sire Bakayoko, mendiant enfant de la rue, âgé de 12 ans Malinké résidant avec ses parents à Sicobois un des quartiers précaires d'Abidjan, raconte les circonstances de sa vie: "**Mon père est au chômage, mais se débrouille; le revenu de ma mère petite commerçante est si maigre qu'il ne suffit pas pour les charges familiales (nourriture, loyer, habillement etc.), si bien que ma sœur et moi sommes obligés de mendier**".

Traoré Lasso, enfant dans la rue, ivoirien, mendiant assimilé (porteur de bagages au marché d'Adjamé, 13 ans: "**Je me débrouille dans la rue en faisant des petits commerces, je demande aussi de l'argent à des gens quand je n'arrive pas à vendre mes marchandises pour aider ma mère, acheter les vêtements de mon petit frère et moi et pour notre petit déjeuner**").

Kouadio Miezan, porteur de bagages, âgé de 12 ans, originaire de Bondoukou à l'Est du pays: "**Je vis avec ma mère et son vieux mari selon son propre terme, elle fait du commerce et cultive actuellement du manioc. Son mari tient un petit bar, mais rien ne marche. Nous mangeons qu'une seule fois par jour. Je porte des bagages au marché d'Adjamé ; il y a aussi des personnes qui ont pitié de moi et me donnent de l'argent lorsque je leur demande**".

Dao Boukary, burkinabé, 10 ans, en classe de CE2 révèle: "**Je vis avec mes grands parents(grand-père, grand-mère); mes parents étant au pays, m'envoient rarement de l'argent, je suis donc obligé de mendier pour préparer la rentrée, de quoi à manger et m'habiller, je gagne 400f CFA ou 500f CFA par jour**".

1-1-1 Attrait économique et socio-politique de la Côte d'Ivoire

La mendicité, aujourd'hui manifeste dans des grandes agglomérations ivoiriennes et particulièrement à Abidjan semble être motivée par des facteurs lointains relatifs au développement socio-économique de la Côte d'Ivoire depuis les indépendances en 1960. Ces facteurs sont des éléments de définition de la vie politique de l'Etat ivoirien.

En outre, soulignons que la Côte d'Ivoire fait partie des Etats africains qui ne se sont pas enfermés dans le modèle de développement hérité de la colonisation ; bien au contraire, les ivoiriens ont fait évoluer ce modèle de développement basé sur les spécialisations qui ne correspondent nullement aux intérêts de la haute finance capitaliste et l'ont adapté au contexte du moment. C'est ainsi qu'elle (la Côte d'Ivoire) a entrepris et réussi une politique de diversification agricole qui la place aujourd'hui très haut dans la hiérarchie mondiale et africaine des producteurs de certaines matières premières agricoles. En effet, premier producteur mondial de cacao depuis 1985, 6^{ème} producteur mondial de café, 3^{ème} producteur Africain de coton, la Côte d'Ivoire est enfin le 1^{ère} producteur africain d'huile de palme (Samir AMIN, 1971).

Ce rayonnement au plan agricole de la Côte d'Ivoire a des retombées économiques qui attirent bon nombre d'immigrants Africains ou non Africains (DUREAU Françoise, 1987). A cela, il faut ajouter la stabilité politique de la Côte d'Ivoire avant la crise socio-politique de septembre 2002.

Ces atouts socio-politiques de la Côte d'Ivoire décrits précédemment, en attirant un flux inestimable de populations étrangères, ont favorisé le développement de la mendicité dans les zones de forte concentration humaine comme Adjamé.

Les résultats révèlent que 90 % des jeunes mendiants et 95 % des utilisateurs d'enfants à Adjamé à des fins de mendicité ne sont pas Ivoiriens. Il s'agit dans l'ensemble des immigrants issus des pays suivants : le Mali, le Burkina Faso, la Guinée, le Niger, le Nigeria etc. Concernant les jeunes mendiants, il convient de signaler à ce niveau une forte participation de jeunes nigériens. En effet, sur 80 jeunes mendiants interrogés, ont noté la présence de 32 jeunes nigériens soit 40 %.

En deuxième position, on note les jeunes immigrés mendiants du Burkina Faso soit 28,75 %. Et en troisième position toujours concernant les jeunes mendiants, on note la présence de ceux venant du Mali soit 17,50 %.

Pour ce qui est des utilisateurs ou employeurs d'enfants, il faut souligner que la majorité de ces adultes semble être originaire de Burkina Faso soit 50 %. Ils sont suivis (2^{ème} position) par les utilisateurs maliens soit 25 %.

A la question de savoir la cause de sa présence à Abidjan, voici la réaction d'un jeune mendiant nigérien du nom de Arouna : « ***Chez nous au Niger y a pas beaucoup d'argent comme ici en Côte d'Ivoire. Si tu fais mendicité dans une ville du Niger, walahi tu peux pas même gagner la moitié de ce qu'on gagne à Abidjan*** ».

Ramata, petite fille peuhl du Burkina Faso, 10 ans, venue de Gorom-Gorom pour Abidjan, accompagnée de sa mère, nous a révélé ceci: " ***Nous sommes arrivés ici, depuis quelques jours pour mendier, car on sait que la Côte d'Ivoire est plus riche que notre pays. L'argent est bon mais on se sacrifie plus, de nuit nous dormons à la belle étoile si bien que nous sommes pressées de partir d'ici en espérant d'avoir un peu d'argent***".

Ces propos révèlent que certains mendiants viennent en Côte d'Ivoire surtout à Abidjan dans un but lucratif.

Dans tous les cas, l'un des facteurs qui favorisent aujourd'hui l'ampleur ou simplement le développement de la mendicité à Adjamé est la situation de pauvreté dans laquelle se trouvent certains immigrants rencontrés au cours de notre enquête.

1-1-2 Attrait économique d'Adjamé

La recrudescence du phénomène d'enfants et d'adolescents mendiants à Adjamé est exacerbée par la situation socio-économique de cette commune (voir présentation économique d'Adjamé).

Adjamé se caractérise par le développement des activités du secteur informel surtout par la prééminence du commerce qui attirent les mendiants. Ces activités ont été intensifiées par la construction d'un grand centre commercial dénommé « Le forum des marchés ». A cet effet voilà la réaction de Ramata, agent de la

Mairie : « **Adjamé étant une commune essentiellement commerciale, cela suppose nécessairement deux choses : Les hommes et l'argent. Voilà deux concepts sur lesquels est fondé l'esprit du mendiant** ».

Outre les activités commerciales, Adjamé se présente comme un grand carrefour. Non seulement elle comporte la plus grande gare routière d'Abidjan, mais constitue également un pont facilitant la jonction entre plusieurs communes de la capitale économique ivoirienne. A cet effet, Adjamé reçoit par jour une population nombreuse pouvant s'estimer à 2 millions en transit (BNETD). Une telle marée humaine qu'on ne peut trouver nulle part à Abidjan attire les mendiants qui trouvent en ces passants une lueur d'espoir. Parmi ces mendiants, on note la présence de certains venant des autres communes comme par exemple le cas de cet adulte qui affirme : « **Je suis à Attécoubé mais je viens toujours à Adjamé devant la grande mosquée parce que il y a beaucoup de gens qui passent** ».

Un autre aspect non moins important favorisant la mendicité c'est l'indifférence des acteurs de cette pratique. En effet, profitant de l'indifférence créée par la marée humaine et les activités commerciales très intenses, les mendiants réussissent à exercer leur activité sans se gêner. Or étant dans leur quartier d'origine où ils sont plus ou moins connus par l'entourage, il leur serait un peu difficile de passer à l'acte.

En définitive, l'essor du commerce favorisant le trafic important de devises, la marée humaine et l'indifférence des acteurs principaux s'imposent comme des éléments essentiels qui prédisposeraient certaines personnes à l'acte de la

mendicité ; laquelle mendicité dans la majorité des cas, vise une catégorie de personnes : les hommes pauvres.

2 - ENTREPRISE

2-1 Nécessite de survivre par la conception traditionnelle de l'enfant

Nous avons mentionné plus haut que la majorité des employeurs des enfants sont des analphabètes. Pour eux, le travail de l'enfant est une initiation à la dureté de la vie, oubliant ainsi tous les risques relatifs aux droits de l'enfant. C'est dans ce contexte traditionnel faisant de l'enfant un objet maniable et non un sujet responsable que des enfants utilisés par des adultes sont exploités.

Voici la réaction d'un parent, Karim, 42 ans : "**Je n'ai rien c'est pour cela que j'envoie les enfants**".

Diabouka Adiarra, burkinabé, 40 ans, nous a accordé un entretien concernant ses gosses: "**Je faisais le commerce de tomates lorsque j'ai accouché des jumeaux; ils étaient souvent malades et je les ai conduits chez un marabout, ce dernier après une consultation me conseilla de mendier avec eux pour qu'ils soient en bonne santé, alors depuis ce jour, j'ai abandonné mes petites affaires au profit de la mendicité; je m'occupe de mes enfants avec l'argent que je reçois du public**".

A la question de savoir s'il était satisfait, un autre adulte répond : "**Ils ont plus de chance que moi**". Un tel dessein

apparaît comme une véritable stratégie favorisant le gain facile. Plusieurs enfants à Adjamé sont engagés dans la recherche de gains.

En vérité, toutes les mendicités enfantines ne s'inscrivent pas dans la logique de nécessité individuelle absolue de survie. On rencontre des enfants qui mendient pour le simple plaisir de le faire, par exemple le cas de Aminata, l'écolière rencontrée non loin du collège "Sacré cœur", qui demandait de l'argent en disant : « **Tonton, donnes-moi l'argent je vais payer bonbon** ». On retrouve également une autre forme de mendicité qui revêt un caractère d'entreprise. Celle-ci consiste à employer des enfants comme « agents de mendicité » et ensuite récupérer les sommes qu'ils ont reçues. Cette dernière est la plus populaire à Adjamé. Voyons à cet effet l'exemple de la petite Maïmouna qui dit ceci : « **On m'a dit que la tante que je suis chez elle là n'est pas ma maman . Elle vend au marché. Puis, elle me dit d'aller demander de l'argent aux gens de la gare ou dans le marché** ».

Nous retenons que l'utilisation des enfants, loin de répondre toujours à un souci d'éducation de ces derniers, obéit parfois à un autre désir qui est celui de se faire de l'argent par le biais de la mendicité de ces enfants. Eu égard donc à ces résultats nous pouvons affirmer que notre première hypothèse spécifique est confirmée, car pour faire face donc à des difficultés d'ordre économique qui les affectent à Abidjan, certains adultes (handicapés ou non) utilisent des jeunes pour mendier à Adjamé.

3 – HANDICAP PHYSIQUE

Le handicap mental ou physique de l'enfant peut être une cause majeure de l'inadaptation sociale de ce dernier. Nos investigations sur le terrain ainsi que nos entretiens avec les enquêtés ont relevé dans l'ensemble qu'une frange importante des jeunes mendiants (13 jeunes soit 16,25 %) à Adjamé subissent une situation d'handicap physique et moteur.

Moustapha Idé, Nigérien, 16 ans: ***"Je vis à Koumassi campement avec mes parents handicapés physiques et sept (7) frères. L'un d'eux, âgé de 20 ans est aveugle, il me faut le conduire chaque jour devant la mosquée d'Adjamé pour mendier, sinon ma mère m'engueule, me bat... Compte tenu de la vie difficile que nous menons, manquons souvent d'argent, mon père parle souvent de notre retour au pays"***.

Traoré Karim, Ivoirien, handicapé, âgé de 22 ans, originaire de Mankono au nord-est de la Côte d'Ivoire se débrouille seul dans la rue : ***" Je vis avec mon oncle à Port Bouet, car mes parents sont au village; il s'occupe bien de moi mais je n'admets pas de rester à la maison alors que mon ami Sidiki, aussi handicapé se vend bien dans la rue. Mon oncle ne s'est ni opposé à mes activités ni me demande un sou. Je n'ai pas d'ennui avec personne, même avec la police; mais je me méfie des journalistes, car ils sont menteurs et ont une mauvaise langue, ils racontent des futilités sur notre compte (des mendiants). J'économise mon argent et si Dieu le veut, j'en ferai quelque chose plus tard"***.

Kanté Aminata guide d'aveugle, 16 ans, originaire de Siguila (Guinée): "**Je vis avec mes parents dans une famille de 12 personnes où nous sommes que des filles. J'accompagne mon père devant la mosquée d'Attécuoobé et souvent nous venons à Adjamé ; ma petite sœur de 12 ans me remplace de temps en temps dans cette tâche, nous sommes battues le jour où nous refusons de le guider ; pour éviter donc ces tracasseries, j'ai préféré travailler avec une dame dans un restaurant**".

La discrimination à l'égard des jeunes handicapés, bien que souvent manifestée sous forme de négligence ou de rejet familial, fragilise la personnalité de certains d'entre eux.

Voici un cas pratique : MOHAMED, 12 ans (Nigérien)
« **tout le monde me néglige à la maison parce que les gens estiment que je suis inutile et ne contribue pas aux dépenses, c'est pourquoi j'ai décidé de mendier pour éviter des regards mauvais sur moi** ».

En réalité, ces faits que nous venons d'énumérer favorisent souvent chez certains jeunes handicapés, le choix de la rue où ils s'adonnent à des formes variées de marginalité dont la mendicité.

Nous pouvons affirmer que notre deuxième hypothèse spécifique est confirmée parce que nous retenons des résultats précédents, que la mendicité de certains jeunes à Adjamé est

favorisée par l'handicap physique dont souffrent ces jeunes. Face donc à l'incapacité de travail provoquée par leur handicap, ces mineurs ou leurs utilisateurs développent des activités compensatoires leur permettant de suppléer par la mendicité à leur incapacité à travailler pour se prendre en charge (Roger PERRON, 1984).

4 - RELIGION, FAMILLE ET DROIT

4 -1 Religion

L'examen des données relatives à l'identité des acteurs principaux de la mendicité à Adjamé a relevé qu'il existe des rapports entre cette pratique et des religions (musulmane et chrétienne) et la tradition. Ces rapports trouvent leurs fondements dans le respect de l'aumône et des œuvres de charité qui caractérisent bien souvent la vie des religieux.

4-1-1 Islam

90 % des utilisateurs d'enfants et 83 % des jeunes mendiants à Adjamé sont de religion musulmane.

En outre, la Côte d'Ivoire contient 38 % de musulmans, 27 % de Chrétiens et les adeptes des religions traditionnelles.

Ainsi, la religion accorde un crédit à l'aumône qu'elle définit comme une adoration financière que Dieu demande aux fidèles riches envers les pauvres. Cette aumône fait partie des 5 piliers recommandés par l'islam. Pour l'imam Doumbia Mamadou : **« Pour faire l'aumône la condition essentielle est d'avoir un revenu de niveau bien déterminé de l'ordre de 85 g d'or soit 425. 000 F CFA ».**

A la question également de savoir pourquoi il a choisi de rester devant la mosquée avec deux enfants, ce père répond : **« Les fidèles de notre religion savent l'importance de l'aide accordée aux pauvres ».**

Camara Lamine, quant à lui, Il dit ceci : **« Une fois par semaine et précisément pendant les jours d'adoration, je donne l'aumône à un mendiant après la prière. C'est une manière pour moi de magnifier Allah, de lui exprimer mon attachement en respectant scrupuleusement ses préceptes, afin de recevoir de lui la bénédiction ».**

L'affirmation de Camara Lamine signifie que la majorité des donateurs donnent l'aumône pour :

- ❖ exorciser les mauvais sorts ;

- ❖ s'ouvrir les portes du bonheur, de la gloire et de la puissance ;
- ❖ guérir de certaines maladies et handicaps ;
- ❖ résoudre certaines contradictions sociales.

La mendicité sous l'angle de don purement spirituel est encouragée par beaucoup d'Abidjanais qui tirent profit de cette pratique, car des difficultés socio-économiques à Abidjan conduisent bien souvent des gens vers des solutions surnaturelles.

4 -1-2 Christianisme

Le christianisme, à travers les Saintes Ecritures de la Bible accorde beaucoup d'importance à l'aumône et à la charité. Dans le livre de *Luc 12 : 33*, Jésus recommandait à ses disciples de vendre ce qu'ils possédaient en vue de faire des aumônes à l'Eternel. Ceci démontre l'importance des dons et des offrandes pour le chrétien.

Cependant, une autre lecture de la Bible nous recommande le travail. Jésus n'a-t-il pas instauré la recherche, le travail comme étant des voies de succès et de bénédiction ? A ceux qui le suivaient il leur disait : « **Cherchez et vous trouverez, demandez et l'on vous donnera, frappez et l'on vous ouvrira. Quiconque cherche trouve, celui qui demande reçoit et l'on ouvre à celui qui frappe à la porte** ».

Il s'agit là d'une exhortation que Jésus faisait aux chrétiens du monde entier pour s'adonner au travail au lieu de mendier.

Jésus à également guéri l'aveugle mendiant dénommé BARTIMEE, parce que la mendicité n'est pas autorisée par l'éternel. Pour Dieu, « *L'ouvrier mérite son salaire* », ceci pour dire que celui qui ne travaille pas et qui se contente de la mendicité ne mérite pas une assistance financière ou matérielle. Retenons que la religion chrétienne tout comme la religion musulmane ne cautionnent pas la mendicité.

En effet, 8 jeunes sur 80 interrogés soit 10 % et 2 utilisateurs d'enfants sur 20 interrogés soit 10 %, au total 20 % des mendiants sur un échantillon de 140 mendiants sont chrétiens. Cette implication faible des chrétiens dans la pratique de la mendicité à Adjamé peut tout de même avoir des explications qu'il convient de clarifier.

En définitive, le christianisme selon notre enquête n'a pas d'incidence majeure sur le phénomène de la mendicité.

4 -1-3 Animisme et aspects culturels

35,5 % de la population ivoirienne n'est ni musulmane ni chrétienne. On les appelle communément les animistes ou les adeptes des religions traditionnelles.

Les enquêtes menées montrent que les adeptes de la religion traditionnelle encouragent la mendicité par des sacrifices orientés bien souvent vers les mendiants.

Les marabouts il faut le préciser, sont des personnes dotées d'une certaine connaissance occulte ou ésotérique agissant dans la vie et le devenir de ceux qui les consultent. L'esprit qui anime leurs patients s'inscrit dans une démarche purement profane pour exorciser les mauvais sorts, se guérir de certaines maladies et handicaps et résoudre certaines contradictions sociales. C'est dans ce même ordre d'idées que sur 10 marabouts rencontrés, 7 ont privilégié les sacrifices envers les mendiants qu'ils considèrent pauvres. Cette attitude montre donc l'importance accordée à cette catégorie de personne.

Sangaré Moussa (fonctionnaire) rencontré affirme : « ***J'ai été informé par ce marabout de l'ingérence d'une main mystique dans la gestion de mon salaire et dans ma santé. Pour résoudre ce problème, outre le remède confectionné pour moi (parfum et feuilles de plantes) il me demande de remettre un pagne blanc, 5 pièces de 5 francs à un mendiant (un enfant) de sexe féminin pour conjurer le mauvais sort*** ».

Kouadio Miezán, porteur de bagages, âgé de 12 ans, originaire de Bondoukou à l'Est du pays témoigne: ***"j'ai bien envie de travailler mais ma mère est allée consulter un vieux féticheur du village quand j'étais tout petit, ce dernier lui prédit mon avenir, que ma chance n'est pas dans l'exercice d'une profession, si ce n'est dans la mendicité que je pourrais réussir. Cette révélation traduit en effet le sort qu'un parent m'a lancé pour avoir accepté***

son cadeau équivalent d'une pièce de 10 f CFA; en dépit de cette malédiction je compte devenir plus tard mécanicien".

Il faut retenir que les adeptes des religions traditionnelles et les mendiants entretiennent une sorte de relation d'interdépendance. Sans la présence des mendiants il peut souvent avoir blocage dans la bénédiction des adeptes. De même, sans les adeptes, le portefeuille du mendiant demeure vide. Tellement attachés à leur métier, il est parfois difficile pour les mendiants d'accueillir un nouveau venu dans leur rang. C'est le cas de Venance KONAN (journaliste) qui s'est déguisé en mendiant pour s'imprégner des réalités de cette pratique. Malheureusement il a été rejeté de façon violente par les autres mendiants devant la grande mosquée d'Adjamé.

Cette scène paraît ridicule mais elle cache une réalité qui est le rejet des nouveaux par les anciens mendiants.

Parlant des aspects culturels, nos démarches auprès de certains interlocuteurs nous ont permis de comprendre ce qui suit : certaines cultures présentes dans des pays tels que le Burkina Faso, le Niger etc. autorisent la pratique de la mendicité comme étant un moyen de survie. Par exemple, il existe un quartier des mendiants à Agboville (ville située à 85 km au nord-est d'Abidjan).

4 -2 Famille

4 -2-1 Polygamie

Le paysage familial polygame est l'un des facteurs de la mendicité retenu au cours de notre enquête. En effet, presque la moitié de la population des enfants interrogés (49 enfants sur un total de 80 jeunes) nous ont affirmé leur appartenance à une famille polygame. C'est par exemple le cas du jeune Sanogo Abdoulaye et de Doumbia Moriba tous deux mendiants à Adjamé. Nous retenons dans les propos de ces jeunes que leur l'environnement familial ne leur permet pas de satisfaire tous leurs besoins (nourriture, habillements etc.) raison pour laquelle chacun s'investit dans cette pratique qui leur procure au moins un peu d'argent.

Sanou, Burkinabée, 28 ans, installée à la mosquée d'Adjamé, apprenait à mendier ses jumeaux âgés de 3 ans « ***Je fais mendier mes enfants pour m'occuper d'eux et payer le loyer, la nourriture, car leur papa ne s'occupe pas de nous, il a une autre femme*** ».

4 -2-2 Famille monoparentale

Elle se caractérise par la présence au côté de l'enfant d'un seul parent. Cette situation selon nos résultats, est l'un des facteurs essentiels de la mendicité des jeunes à Adjamé. En effet, quelques enfants ou jeunes interrogés nous ont confirmé qu'ils vivent soit avec leur mère soit avec leur père. Les inconvénients

d'une telle situation sur l'enfant, ayant fait l'objet de plusieurs travaux en sciences sociales sont multiples.

Plusieurs auteurs (psychologues) ont analysé les relations entre la carence maternelle et la formation du caractère. La présence de la mère crée un climat d'amour et de sécurité pour l'enfant. Celui-ci découvre qu'une bonne mère est une valeur. Il est alors prêt à accepter toutes les frustrations pour préserver cette valeur essentielle. L'absence de la mère au foyer ou son hostilité à l'égard d'un enfant, peut provoquer chez ce dernier une privation affective. L'enfant peut développer alors une « névrose d'abandon » et devient alors hypersensible à la frustration et se révèle souvent agressif vis-à-vis de tout ce qui lui est extérieur. Lorsque l'enfant se trouve insatisfait dans sa relation avec sa mère, il n'a plus de valeur fondamentale à préserver. Le contact avec autrui sera dès-lors engagé sous le signe de la mauvaise mère et sera marqué d'agressivité. Il aura tendance dès que le monde extérieur lui apparaîtra frustrant à chercher une sécurité dans un monde d'objets ou des choses à posséder. Il vivra conformément à son plaisir et refusera l'amour des autres. **« Si ma mère m'a abandonné qui donc m'aimera ? »** L'enfant ne pourra plus avoir d'égard pour autrui puisque celui-ci à ses yeux est dépourvu de toute valeur d'amour. Ce qu'il faut retenir ici c'est que, si la mère par son attitude anormale échoue dans son rôle de médiatrice de l'acquisition des valeurs de la société et dans sa fonction d'éducatrice pour l'apprentissage de la tolérance à la frustration, l'enfant aura des risques de verser plus tard dans la délinquance (Alain SISSOKO, 1995).

Cette analyse qui s'élargit jusqu'aux échecs des fonctions paternelles donne, d'une façon générale le décor familial d'où proviennent plusieurs jeunes de la rue que nous rencontrions à Adjamé et qui font bien souvent de la mendicité et du « racket » leur premier emploi.

Dans tous les cas, la famille monoparentale, même si elle n'est pas l'unique cause de la mendicité, elle favorise le développement de cette pratique.

En effet au cours des années 1985,1986,1987 et 1988, 50 % des mineurs (selon les statistiques de la brigade des mineurs) faisant l'objet de poursuites judiciaires ou condamnés pour actes délictueux (vol, vagabondage, escroqueries etc.) étaient issus de ménages désunis. Nous précisons également que la mendicité fait partie des délits de vagabondage incriminé par le code pénal ivoirien. Ceci signifie donc que ces mineurs ont connu des carences d'ordre familial dont nous avons parlé dans leur éducation.

Voici quelques réactions des jeunes mendiants issus des ménages désunis :

SIBO GOHA Jacob au Centre d'Ecoute Pilote d'Adjamé (CEPA) :
« Grand frère je mendiais avant de me retrouver dans ce centre. Je mendiais parce que ma mère ne vit plus avec mon père. Elle se trouve à Biankouma. Mais comme mon père qui s'appelle SIBO GOHA Pascal ne travaillait pas, m'a confié à son ami pour que j'apprenne à fabriquer des sacs. Comme ce patron me maltraitait beaucoup, j'ai commencé à mendier »

DOLO Fabrice (rencontré à la gare RAN Adjamé) :

« Ma mère m'a abandonné et je ne sais plus où elle se trouve. Elle est introuvable. Je ne veux pas me venger contre elle mais je ne suis pas content d'elle ...».

4 -2-3 Famille nombreuse

La famille nombreuse est la conséquence des facteurs comme la polygamie et la forte natalité. Si la famille dite nucléaire est composée du père, de la mère et des enfants, cela n'est pas toujours le cas de celle appelée famille africaine.

Les parents rencontrés (parents utilisateurs d'enfants ou parents des jeunes mendiants non conducteurs) gèrent presque tous des familles nombreuses ou élargies. Les enfants conducteurs ou ceux de la rue (bien portants ou handicapés) qui s'adonnent à la mendicité sont issus en majorité de ces familles nombreuses. On note en leur sein, la présence des neveux, des cousins, des oncles et des tantes. Ainsi, les nombreuses charges qu'occasionnent toutes ces personnes empêchent les parents d'assurer la survie de leurs progénitures, qui à leur tour sont contraints de rechercher une satisfaction ailleurs. Le psychologue Claude MASOS a dit: **« l'enfant est la résultante de ce qu'il vit chez lui ,mais aussi de la société et de la place qu'elle lui fait ».**

Traoré Karidja, 15 ans, originaire de Korhogo au Nord de la Côte d'Ivoire, sœur de jumeaux rend témoignage: ***"Je vis avec mes parents dans une famille nombreuse alors que mon père menuisier de profession, ne gagne pas assez; il a deux épouses, ma mère et sa co-épouse qui ne cessent de se disputer. Je suis la sœur e jumeaux, une fille et un garçon âgés de 10 mois; lorsque ma mère va faire ses courses, me charge souvent de les garder; nous restons devant la mairie d'Ajamé. L'argent que ma mère gagne servira plus tard non seulement aux charges familiales, mais aussi à la scolarisation de mes frères jumeaux"***.

4 - 3 Problèmes relatifs au droit

4 - 3 -1 Ignorance du droit par les acteurs

Comment les acteurs de cette pratique conçoivent leur conduite par rapport aux règles normatives et juridiques ? ignorent-ils l'aspect déviant ou marginal de leur comportement ? Ou simplement l'absence de sanction pénale eu égard à leur pratique leur octroie une liberté ?

La majorité des enfants et des adolescents mendiants ou de leurs utilisateurs qui sont dans l'ensemble des analphabètes, trouvent leur pratique comme un acte banal mais nécessaire qui ne doit pas susciter une quelconque incrimination pénale. Pourtant, les dispositions du Code pénal en ces articles 190 et suivants, prévoient des sanctions contre ***« des personnes capables d'exercer un travail rémunéré et qui se livrent habituellement à la mendicité »***.

Quant au Droit pénal spécial, il classe l'exploitation des mineurs dans la liste des circonstances aggravantes des violences et voies de fait prévues par l'article 346 et suivants. La peine qui en découle est un emprisonnement de 5 à 10 ans lorsqu'il résulte de l'exploitation une maladie ou simplement de 1 à 3 ans d'emprisonnement dans les autres cas, avec une amende de 20.000 F CFA à 200.000 FCFA.

Ceci suppose que le législateur ivoirien a prévu dans le Code pénal une incrimination vis-à-vis de cette pratique. Il faut donc comprendre que la violation de ces dispositions juridiques ne relève que de l'ignorance de ces mendiants. En nous référant à nos investigations pratiques, nous pouvons affirmer qu'aucun mendiant (jeune comme adulte) à Abidjan n'a la crainte d'être en infraction.

Ainsi, la liberté et l'absence d'un quelconque souci d'être en infraction participent au développement de la mendicité à Adjamé.

La question qui jusque-là demeure est la suivante: les dispositions de l'article 190 du Code pénal relatives à la mendicité sanctionnent-elles effectivement les acteurs de cette pratique en Côte d'Ivoire ? N'existent-elles pas à titre figuratif pour augmenter le nombre des articles du code pénal de notre pays ?

4 – 3 -2 Absence de sanctions dissuasives à l'égard des utilisateurs d'enfants

Selon nos résultats, aucune sanction pénale n'a jamais été diligentée contre les mendiants dans cette commune sauf quelques interventions de la Police municipale en vue de rétablir l'ordre dans l'installation des commerçants ambulants. Une table ronde organisée par le Bureau International Catholique pour l'Enfance (BICE) en collaboration avec le Bureau International du Travail (BIT) à Abidjan en avril 2000 sur le trafic transfrontalier d'enfants à des fins d'exploitation de leur travail, a montré que l'absence de sanctions dissuasives, l'inadaptation voire l'inexistence de législation réglementant la circulation des mineurs, renforce l'impunité des trafiquants.

D'une façon générale, l'ampleur des formes variées de marginalité que nous constatons aujourd'hui à Abidjan, se justifie en partie par la non application de certaines mesures juridiques qui demeurent dans les tiroirs de notre justice. Peut-être que les personnes chargées d'appliquer le droit voit la mendicité comme un acte banal n'ayant pas d'effets criminogènes majeurs sur le fonctionnement régulier de la société ivoirienne.

4 – 3 - 3 Non respect de l'opinion de l'enfant

Appartenant pour la plupart à des familles musulmanes, les adultes utilisateurs des mineurs à des fins de mendicité à Adjamé ne respectent pas l'opinion de l'enfant. La traditionnelle

obéissance aux parents qui caractérise les familles africaines et surtout musulmanes contraint l'enfant à tout accepter malgré son mécontentement . Ces considérations traditionnelles ou culturelles faisant de l'enfant « **un objet et non un sujet** », favorise ou exacerbe le phénomène d'exploitation des enfants.

Alassane, enfant de la rue, 16 ans, originaire du Ghana:
"Mes parents vivent à Agboville, ville située à 90 Km au nord d'Abidjan. J'ai quitté la maison pour être dans cette ville avec un ami grâce à l'argent que j'ai reçu des personnes, parce que mes parents m'ont battu à maintes reprises. Ne connaissant personne pour m'aider, je vis dans la rue avec cet ami et d'autres copains, très gentils, mais il arrive parfois qu'on dispute sur le partage de notre argent en commun. Nous avons souvent des ennuis avec des agents de police, ils nous amènent au commissariat pour laver les locaux et nous confier des tâches précises, celle par exemple qui consiste à dénoncer les petits voleurs de portables(cellulaire). Je ne passerai pas toute ma vie à la rue, je compte retourner en famille si j'ai de l'argent pour payer mon transport".

Dans tous les cas, il convient d'affirmer que le facteur commun à toutes ces atteintes aux droits de l'enfant c'est l'ignorance des acteurs principaux qui croient êtres dans la légalité en exposant leurs progénitures à toutes sortes de traitements.

4 – 3 - 4 Mendicité, un phénomène social négligé : pas de statistique nationale

A l'échelle nationale, il n'existe pas de données statistiques au sujet de la population (mineurs et adultes) en situation de mendicité.

Au Sénégal, les seules données disponibles concernent la région de Dakar. La monographie de la mendicité fait ressortir une estimation de l'ordre de 6 % de la région de Dakar, soit 90.000 personnes en activité de mendicité. Et si l'on considère que 400.000 enfants de 5 à 14 ans vivent dans la région de Dakar, (au total 1.500.000 habitants), on peut estimer les enfants mendians à au moins 24.000, chiffre qui peut paraître en deçà des réalités à certains « observateurs du quotidien » (Yves MARGUERAT et Danielle POITOU, 1996).

Cependant, contrairement au cas dakarois où il y a un petit effort de dénombrement de la population mendicante, Abidjan continue d'observer le phénomène sans une approche scientifique précise.

On peut affirmer que la mendicité est négligée par les autorités ivoiriennes. En effet, en Côte d'Ivoire en général et à Abidjan en particulier, la situation des mendians se confond avec celle des déshérités. Et les actions des différents gouvernements ivoiriens à l'égard des nécessiteux sont d'ordre global de lutte contre la pauvreté. Or, la pauvreté ne saurait résulter d'un seul facteur.

Notre troisième hypothèse spécifique relative est confirmée dans la mesure où nos résultats précédents montrent que l'utilisation des jeunes à Adjamé est bien souvent l'œuvre des adultes (handicapé ou non) s'appuyant parfois sur des considérations religieuses ou traditionnelles.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Conclusion de la deuxième partie

Considérée comme un simple fait de société, la mendicité développée de nos jours à Abidjan et à Adjamé particulièrement interpelle chacun de nous. Elle s'organise autour des stratégies qui démontrent sa dynamique et son ampleur.

En plus, la recrudescence du phénomène d'enfants et d'adolescents mendians à Adjamé, prenant aujourd'hui des proportions alarmantes dans notre capitale économique ivoirienne a des origines diverses et variées.

Loin de déceler toutes les racines de ce phénomène, nous avons essayé de mettre l'accent sur certains facteurs ou les situations socio-économiques et culturelles qui, en se conjuguant peuvent fragiliser la personnalité d'une catégorie de personnes.

Parmi ces différents facteurs, on peut retenir dans l'ensemble, l'indigence économique, la religion ou les mœurs, la conception traditionnelle de l'enfant, les atouts d'Adjamé.

Concernant l'indigence économique, selon les résultats de l'Unicef (en 1993), les 40 % des ménages ivoiriens les plus pauvres ne recevaient que 13 % du revenu national contre 53 % pour les 20 % les plus riches. C'est donc dans un contexte de pauvreté générale liée à la famille bien souvent nombreuse que se développe la mendicité de certaines personnes comme solution unique de survie à Adjamé.

S'agissant de la religion (chrétienne et musulmane) il faut indiquer qu'elle ne cautionne pas la recherche de gain facile par des pratiques de mendicité. Cependant, la prescription de l'aumône, du sacrifice aux pauvres comme le recommande la religion, influence certaines personnes, qui n'hésitent pas à se positionner devant les lieux de culte pour mendier.

L'un des facteurs importants, réside dans la conception traditionnelle de l'enfant faisant de lui un sujet qu'on peut utiliser sans son consentement. On assiste dans ce cas, à une mendicité astucieuse qui permet aux utilisateurs de se procurer de l'argent par le canal des enfants qu'ils emploient.

Enfin, concernant les atouts d'Adjamé il faut retenir que cette commune présente une image aux infrastructures essentiellement commerciales. Marchés, grands magasins, maquis et bars, compagnies de transports. Bien d'autres petits commerces inondent les rues et l'espace géographique. Cette structure confère à la commune non seulement une circulation importante d'argent mais aussi un mouvement intense de personnes. Au nombre de ces personnes, il faut inscrire les enfants (seuls ou avec leurs parents) qui peuvent d'ailleurs venir dans l'optique de rencontrer assez de personnes et par ricochet avoir plus d'argent.

TROISIEME PARTIE:

**CONSEQUENCES
ET PERSPECTIVES
DE PREVENTION
DE LA MENDICITE**

CHAPITRE 1 : CONSEQUENCES DU PHENOMENE

La pratique de la mendicité paraît banale aux yeux de l'observateur. Mais en réalité elle peut être à l'origine d'importants déséquilibres socio-économiques et culturels qu'ils convient d'analyser.

Nous signalions que l'un des objectifs de notre étude est de déterminer les capacités d'adaptation psycho-sociales des mineurs mendiants malgré les différentes contraintes. Les conséquences de cette pratique sont variées et multiformes. Les cibles les plus concernées qui ont retenu notre attention sont les suivantes : les mineurs mendiants eux-mêmes, les utilisateurs, les donateurs, la commune d'Adjamé et la ville d'Abidjan.

1- CONSEQUENCES AU NIVEAU DES JEUNES MENDIANTS

Concernant les conséquences, nous nous sommes attelés à une analyse d'ensemble regroupant à la fois les effets sur les jeunes utilisés et ceux qui ne le sont pas avec quelques précisions par moment sur chaque type.

Trois dimensions caractérisent l'étude des conséquences sur les mineurs concernés à savoir: la crise du développement psycho-social des mineurs ainsi que les agressions et les risques d'accident de circulation.

1-1 Maladies et déchéances des mineurs

1-1-1 Maladies

L'enfant mendiant, qu'il soit employé ou non, est exposé aux intempéries. Il est engagé à traîner à longueur de journée et cela sans repos, au delà souvent de ces capacités physiques et psychologiques. Selon les spécialistes (psychologues, psychiatres, médecins généticiens etc.), cette situation est néfaste pour le développement psychologique de l'enfant. Eu égard à sa constitution biologique très fragile, ce dernier peut avoir la détérioration progressive et grave de sa santé. On peut également observer chez lui un ralentissement de la croissance à cause de l'entrée précoce dans la vie active.

Au cours de notre enquête voici les maladies les plus fréquentes que nous avons constatées : les fièvres, les paludismes, les blessures etc. A cet sujet, il convient de signaler qu'en cas de maladie les mendiants interrogés ont confirmé pour la plupart qu'ils préfèrent des médicaments ambulants vendus aux bords des voies publiques d'Adjamé ou de leur quartier d'origine.

Concernant les difficultés du travail (mendicité) voici la réaction de Abdel, un enfant mendiant d'origine Nigérienne: « ***Je marche beaucoup partout, ça me fatigue et puis souvent je suis malade*** ».

Karidja Touré, 35 ans, porteuse de jumeaux: " ***Depuis que je viens mendier avec mes jumeaux devant la mosquée, mes***

enfants ont toujours le corps chaud. Après une consultation l'infirmier m'a conseillé d'éviter le soleil qui favorise la paludisme chez mes enfants".

Il serait opportun de souligner que ces enfants mendiants n'ayant pas d'autres possibilités de survie sont obligés de le faire au détriment souvent de leur propre santé. Il s'agit précisément des jeunes qui font leur premier pas dans la vie de la rue. Ce qu'il est important de souligner relativement à leur santé c'est que certains sont tenus au cas échéant de fouiller les ordures ou de récupérer les nourritures en décomposition dans les maquis et les bars ; ce qui suscite bien souvent chez eux des infections gastriques et intestinales, des problèmes de vers.

Certains jeunes vivant chez les soi-disant parents ne mangent pas toujours correctement (sans la quantité ni la qualité). Ceci peut favoriser leur amaigrissement.

Ces maladies ou ces difficultés liées à la mendicité ont pour corollaire des déchéances psycho-sociales et éducatives que nous allons analyser dans le titre suivant.

1-1- 2 Déchéances des mineurs

Si quelques maladies que nous venons d'énumérer précédemment relèvent de l'ordre visible, force est cependant de constater que la pratique de la mendicité occasionne bien souvent des troubles graves chez les jeunes impliqués dans ce phénomène. Ces troubles qui sont parfois de natures invisibles concernent la psychologie et l'éducation de ces derniers.

Voulant déterminer les capacités d'adaptation psychosociales des mineurs mendiants malgré les contraintes dont ils sont victimes, l'aspect psycho-social et éducatif nous préoccupe et constitue pour nous une dimension essentielle de ce travail.

En considérant le fait que les enfants soient confrontés à une culture de la rue (puisqu'ils y passent plus de temps), quel type de personnalité auront-ils ? Pourront-ils sous cette forme d'éducation appréhender certaines valeurs psychologiques (développement intellectuel, cognitif, moral, accommodation, assimilation, estime de soi, équilibration majorante...) telles qu'analysées par des auteurs comme PIAGET – KOHLBERG – KOUDOU KESSIE et bien d'autres ?

La famille représente la première niche de développement de l'enfant, en ce sens qu'elle constitue la base de toute éducation, qu'elle est à la fois un milieu physique, humain, affectif et interrelationnel. C'est aussi dans la famille et à travers le type de structuration (souple – rigide - faible) que se dessine et se construit l'identification définitive de l'enfant. Dans ce même ordre d'idée, Raymond KOUDOU KESSIE, prône l'environnement familial comme « **Un moyen d'évaluer le développement intellectuel" et offrant les caractéristiques susceptibles d'être des ingrédients critiques du développement cognitif** ». Or les jeunes mendiants à Adjamé, s'ils ne sont pas les enfants de la rue (ceux ayant coupé tout contact avec la famille et donc qui échappent au contrôle familial), c'est qu'ils sont utilisés par un parent mais qui en réalité n'est pas le géniteur. Ceci montre que certains jeunes mendiants ayant fait l'objet de notre enquête échappent au

contrôle familial.

Sur le plan éducatif, la société et le système éducatif pourront en vue d'une intégration sociale, transmettre les exigences et les acquis de la société à la jeune génération. Cette attitude concourt au développement moral de l'enfant. Pour DURKHEIM : « ***L'éducation est conçue avant tout comme le moyen par lequel la société renouvelle perpétuellement les conditions de sa propre existence*** » (Emile DURKHEIM, 1925). Il existe donc un rapport entre la reproduction du comportement et l'éducation reçue en famille.

Pourtant nous affirmons que la majorité des mendiants (jeunes et adultes utilisateurs) n'ayant reçu que des éducations traditionnelles ou religieuses. Retenons que l'enfant qui mendie est partagé entre une éducation traditionnelle et une éducation de la rue.

Face à ces deux réalités, quelle image de soi, quelle conscience morale et quel modèle d'identification pour l'enfant qui mendie? La famille sociale et psychologique idéale se trouve à notre égard dévalorisée. L'enfant, psychologiquement et socialement est déboussolé. Quelles que soient les formes d'oppression, leurs répercussions atteignent immédiatement le psychisme des jeunes mendiants et perturbent leur personnalité.

On assiste généralement chez ces jeunes les sentiments d'insécurité d'où le recours à la toxicomanie, aux jeux violents. Le complexe d'infériorité, le sentiment de rejet et la méfiance vis-à-vis de la société en général (non-conformité aux normes

sociales: indiscipline, injures etc.).

Voici quelques réactions des jeunes mendiants rencontrés :

Soumaila Karim (14 ans, enfant de la rue) : « **Mes parents sont d'origine malienne et ils vivent à Abobo, mais ma mère ne vit plus. A cause du comportement mauvais de la petite femme de mon père qui me maltraite, j'ai décidé de rejoindre mes amis dans la rue où nous sommes libres de faire ce que nous voulons** ».

Yaya Touré (12 ans, conducteur d'aveugle) : « **Je ne comprends pas mon oncle qui estime que je dois toujours le conduire alors qu'ici dans la rue je n'apprends ni le Coran ni le français et devant mes amis j'ai honte parce qu'ils se moquent de mon discours** ».

Notons que tous ces conflits vécus par les enfants et les jeunes mendiants rendent difficile l'action éducative. Pire encore, les agressions physiques et morales à l'égard de ces jeunes mendiants favorisent leur inadaptation.

1-2 Agressions physiques et morales à l'égard des jeunes mendiants.

« **L'enfer c'est les autres** » disait Jean-Paul SARTRE. Rien de plus vrai pour les jeunes mendiants à Adjamé : déjà rejetés, bon gré mal gré, hors de chez eux, privés de la plus élémentaire sécurité matérielle, alimentaire, affective, ils ont aussi et surtout à subir l'hostilité du monde des adultes ou de quelques personnes intolérantes.

Si par exemple à Bangui ou à Brazzaville (BIAYA,2000) cette violence physique et cette exclusion symbolique à l'égard

des enfants de la rue peuvent s'interpréter en termes de croyances traditionnelles cela n'est pas toujours le cas à Abidjan (Adjamé). Ceux qui agressent physiquement ou verbalement les mineurs mendiants à Adjamé le font soit par pur mépris à l'égard des jeunes soit par méchanceté ou par ignorance de ce que représente l'aumône.

Analysons cas par cas ces différentes formes d'agression en vue de mieux les appréhender.

1-2-1 Agressions d'ordre physique

En vertu de leur importance culturelle et religieuse, les talibés de « *daara* » dans les pays fortement islamisés ne sont généralement pas victimes d'une agression physique.

En Côte d'Ivoire particulièrement cette forme d'agression est fréquente et constitue une violation de la norme légale qualifiée de coups et blessures (article 345 et suivants du code pénal).

En effet, l'attitude de certains enfants mendiants irrite certaines personnes qui n'hésitent pas un instant à user de leur force. Ainsi, nous avons enregistré la réaction d'une dame (qui a refusé de donner son nom) envers la petite Ramatou (7ans). Elle dit ceci : « ***J'ai violemment repoussé cette petite-fille en la projetant, au sol, parce que non seulement, elle me tenait par le pagne depuis longtemps, me gênait dans mon déplacement, mais aussi, à un moment donné, elle a failli me faire tomber*** ».

Une autre réaction, celle de Adiara, un enfant mendiant de 10 ans : « **Monsieur là m'a tapé ici** (il indique une joue gauche) **parce que j'ai touché lui** ».

Outre cette situation, des enfants sont dépossédés de manière violente de leurs sommes par des individus.

Une autre forme d'agression physique dont sont généralement victimes les jeunes mendiants à Adjamé est celle exercée par les forces de l'ordre (la Police nationale et la Police municipale). Cette forme d'agression ne concerne pas les enfants conducteurs qui ne dorment pas dans la rue en dehors de la cellule familiale. Les plus exposés à l'agression physique des forces de l'ordre sont des jeunes de la rue dont l'âge est supérieur à 10 ans et qui élisent domicile dans la rue.

L'agression physique des forces de l'ordre dont il est question ici se manifeste dans bien des cas sous des formes variées soit de rafle ou d'arrestation pour délit de vagabondage. Voici la réaction de DOLO Fabrice un jeune mendiant handicapé rencontré à la gare R.A.N. d'Adjamé : « **les policiers ne comprennent pas notre situation. Ils m'ont pris plusieurs fois la nuit en dormant sur les cartons, pensant que je suis un délinquant** ».

Une autre forme d'agressions invisibles sur la personne des mineurs mendians à Adjamé est le viol ou l'abus sexuel. Notre étude ne fait pas état du nombre exact d'enfants et d'adolescents victimes parce que ces abus se font naturellement de façon astucieuse. Ceci démontre que la pratique de la mendicité à Adjamé ne saurait se dissocier totalement de l'abus sexuel de certaines jeunes filles impliquées dans ce phénomène.

Toutefois, il convient de signaler que ces exactions sexuelles sont orientées en majorité vers les jeunes filles mendiannes.

Au rang des différentes conséquences néfastes que cette situation peut entraîner, nous retenons essentiellement les grossesses précoces. C'est par exemple le cas de cette jeune fille mendiante d'origine burkinabé, (15 ans) conduisant sa tante aveugle (rencontrée devant la grande mosquée d'Adjamé). Nommée TCHONON Karidja, cette dernière porte une grossesse de 4 mois sans auteur fixe. Les exemples sont multiples, et d'autres sont poussées dans la prostitution par la précarité de leur situation financière.

Qu'elles que soient les circonstances, l'exploitation sexuelle comporte des dangers infinis. Elle mine le sentiment de dignité et d'estime de soi de l'enfant, elle menace sa santé physique et psychique et compromet son développement futur. Bien que l'exploitation sexuelle des enfants se produisent dans toutes les sociétés, le fait qu'elle soit illégale rend difficile l'obtention des données crédibles et la protection des victimes. C'est pourquoi, l'article 34 de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant demande aux Etats de protéger les enfants des

« pratiques sexuelles illégales et d'empêcher qu'ils ne soient exploités à des fins de prostitution et de pornographie ».

1-2-2 Agressions d'ordre moral sur les enfants mendiants

En contraste avec l'oppression physique, les formes d'oppression morales sont exercées verbalement ou passivement par certains actes et comportements, sans toutefois toucher au corps. Certaines ont cependant des conséquences sur le corps.

Selon nos investigations, les agressions d'ordre moral dont sont victimes les mineurs mendiants sont réparties en deux groupes essentiels. Le premier concerne l'exploitation des mineurs et le deuxième, les menaces verbales à leur l'égard.

L'exploitation est la forme d'oppression liée à la vie quotidienne des jeunes (de la rue mendiants ou non), et c'est dans ce cadre qu'ils luttent pour leur survie. L'exploitation est l'action d'abuser. Elle se présente sous deux formes : utiliser gratuitement le jeune ou s'approprier illégalement son avoir (Yves MARGUERAT et Danielle POITOU, 1996).

En plus de l'exploitation que nous venons de développer, il existe une autre forme d'agression morale populaire : c'est la menace ou l'agressivité d'ordre verbal.

Au fond, les menaces ou agressions sont une forme de violence moralement fondées sur des paroles et des gestes, sans toutefois toucher au corps. Ce sont des admonestations et des brimades accompagnées d'injures et de révélations des défauts d'un individu.

En effet, les jeunes mendiants sont dans leur intégrité victimes d'injures et de paroles acerbes non seulement à leur égard mais aussi et surtout à l'encontre de leurs parents, traités le plus souvent d'irresponsables, de paresseux et d'incapables.

Prenons connaissance de quelques propos :

« Petit, ton père (insistance sur la prononciation du mot père) celui qui t'envoie pense qu'on ramasse l'argent dans notre pays ou quoi. Il faut qu'on vous chasse d'ici, maudits voleurs ».

« Va dire à tes grands-parents irresponsables et paresseux inconscients et incapables de venir me demander de l'argent ».

« Va te faire voir ailleurs petit imbécile, tes maudits parents pensent que tout est facile quoi ».

En définitive, les agressions physiques et morales ont tendance à fragiliser la personnalité de ces mineurs qui parfois n'ont pas le choix de leur mendicité.

1-2-3 Salaire réduit et non-paiement des services rendus

Ces deux formes d'oppression se complètent et concernent généralement les conducteurs d'adultes. Elles s'orientent rarement vers les jeunes de la rue mendiants.

Bien souvent les enfants ou les jeunes sont utilisés systématiquement ou occasionnellement par les adultes en vue d'une contrepartie pécuniaire ou matérielle. Malheureusement cette contrepartie pécuniaire ou matérielle n'est pas souvent payée ou elle est réduite à une valeur insignifiante. A cet effet, on constate une innovation depuis 1999 dans le milieu des mendiants à Adjamé. Il s'agit de l'apparition des petits coffres forts (en bois ou en métal) fermés avec des clefs pour empêcher les conducteurs de soutirer quelques pièces d'argent. La plupart des adultes mendiants possèdent ces coffres forts. Ce qui démontre un sentiment de méchanceté de la part de ces utilisateurs d'enfants vis- à- vis de leurs employés.

Voici la réaction d'un enfant mendiant de 11 ans du nom de karhim SAWADOGO: « **Tonton, j'ai soif mais même 5 f CFA si je prends walahi c'est que je suis mort...** ».

Le salaire réduit et le non-paiement des services rendus ont pour conséquence la confiscation de l'argent et des biens des jeunes.

1-2-4 Confiscation de l'argent et des biens des jeunes

Elle est manifeste à la fois chez les conducteurs et chez les jeunes de la rue mendiants. Elle est une forme d'exploitation qui présente généralement deux aspects. Le premier aspect consiste à arracher de façon violente l'argent ou l'objet du jeune. Ceci se passe généralement entre les jeunes mendiants et les délinquants d'une part, et d'autre part entre les enfants de la rue mendiants eux-mêmes.

Le deuxième aspect se caractérise par des arrangements ou des flatteries entre les enfants conducteurs d'aveugles et leurs utilisateurs. En effet, voici la réaction d'un aveugle utilisateur d'enfant. Il se nomme ZONGO Ibrahim d'origine Burkinabé. Il dit ceci : **« L'enfant ne connaît pas la valeur de l'argent, s'il gagne seulement c'est pour gaspiller comme il veut. A cause de ça je garde tout ce qu'on gagne pour payer maison et nourriture de la famille... »**.

Cependant, la pire forme d'agression dont ces jeunes sont parfois victimes est celle occasionnée par les accidents de circulation.

1- 3 Risques d'accidents de circulation

C'est la forme la moins connue mais la plus dangereuse de toutes les conséquences du phénomène d'enfant mendiant. Les plus exposés aux accidents sont ceux qui exercent à des carrefours ou des ronds- points.

Selon les résultats du Groupement des Sapeurs Pompiers Militaires (G.S.P.M) de l'Indénié, les 1/3 des accidents de circulation à Adjamé ces 5 dernières années portent sur les enfants et les adolescents (qui ne sont pas tous des mendiants) dans les carrefours et sur les voies publiques. Cela démontre donc que les jeunes qui s'adonnent à cette pratique alors qu'ils ne maîtrisent pas les codes de la route sont la cible de ces accidents de circulation.

Si les accidents de circulation peuvent entraîner la mort physique des jeunes mendiants dans la rue, force est de reconnaître que la rue peut souvent favoriser la délinquance chez certains jeunes.

1- 4 Rue : un nid pour la délinquance

La rue est l'endroit propice à la mendicité. Pourtant la rue est dangereuse dans la mesure où elle peut contribuer à l'apprentissage de la délinquance juvénile. L'enfant mendiant, du simple fait qu'il accélère sa maturité dans la rue, peut être considéré comme un délinquant potentiel ou un délinquant en devenir.

Pour Roger MUCHIELLI (1981), la rue développe les aspects fondamentaux de la future personnalité délinquante. L'enfant peut rapidement verser dans la délinquance car la frontière qui sépare le licite de l'illicite est terriblement mince.

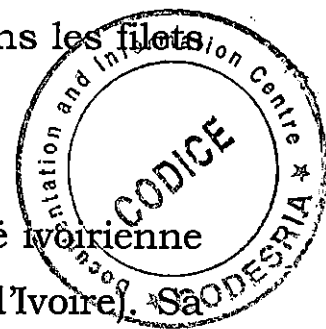
Ainsi, la rue pourrait être assimilée à un lieu où se nouent des amitiés plus fortes, un lieu où on peut se soustraire au contrôle social. Dans ce sens, les enfants pourront se constituer en bandes de jeunes délinquants et tâteront quelquefois les drogues douces (cannabis), les barbituriques.

En outre, l'enfant, par analogie à la machine est programmé pour chercher de l'argent. Cette vision stéréotypée pourrait circonscrire tout le psychisme de l'enfant et le conduire vers les vols en cas de difficulté.

Prenons connaissance de quelques histoires de vie :

DOSSO Karim est né le 13 mars 1975 à Attécoubé. Il est d'origine burkinabé. DOSSO a pour activité principale la mendicité. Après avoir passé des années dans la rue en mendiant à Adjamé, DOSSO a glissé petit à petit dans la consommation de l'alcool et de la drogue. Devenu délinquant après la mendicité, il est malheureusement tombé dans les filets de la police d'Adjamé.

SIBO GOHA Jacob à 18 ans. Il est de nationalité ivoirienne et précisément de Biankouma (à l'Ouest de la Côte d'Ivoire). Sa mère ne vit pas avec son père. Le père étant en chômage à Abidjan (Abobo) a préféré confier ce dernier à un fabricant de sac



pour apprendre le métier de couture de sac. Compte tenu des difficultés que subissait ce jeunes chez son patron (maltraitance) il s'est adonné à la mendicité. Cette aventure l'a conduit à la délinquance jusqu'à ce qu'il soit récupéré par le BICE. Actuellement il vit au Centre d'Ecoute Pilote d'Adjamé (CEPA) et apprend la mécanique- auto financée par le BICE.

Ce qu'il faut retenir à partir de ces deux cas pratiques, c'est que la relation entre être mendiant dans la rue et le fait de devenir délinquant est très mince, surtout pour les mineurs qui à notre connaissance sont dans une période d'imitation.

Pour Jacques SELOSSE (1997), l'utilisation de l'espace de la marge au cours de l'adolescence permet de transporter sur un espace extérieur et d'essayer d'affronter les transformations non contrôlées de la puberté et de la reviviscence œdipienne. il s'agit pour l'adolescent de redéfinir de nouvelles frontières avec son environnement, entre son espace psychique interne et le monde extérieur, de redécouvrir les significations symboliques de l'échange, de redistribuer des valeurs aux objets et de négocier de nouveaux rapports avec les normes et les pouvoirs.

2 - CONSEQUENCES AU NIVEAU DES UTILISATEURS DES JEUNES

Dans notre étude, nous nous sommes attelés à l'examen des effets de la mendicité sur cinq plans : juridique, social, moral, économique et religieux.

2-1 Conséquences juridiques

L'utilisation d'un enfant ou d'un adolescent à des fins de mendicité est une violation des droits de l'enfant selon la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, et de ce fait expose l'utilisateur à des sanctions pénales. Elle fait partie des délits de l'exploitation de l'enfant prévus par l'article 32 de ladite convention.

Selon les dispositions de cet article 32 : **« L'enfant a le droit d'être protégé contre tout travail mettant en danger sa santé, son éducation ou son développement. L'état fixe des âges minimums d'admission à l'emploi et réglemente les conditions d'emploi ».**

Pourtant l'exploitation économique dont sont victimes certains enfants appelés communément conducteurs, ne respecte aucune légalité en matière du travail des enfants. Selon les dispositions du droit pénal spécial ivoirien, ce traitement infligé aux jeunes fait partie des circonstances aggravantes de l'incrimination.

En effet, l'article 346 et suivant du Code pénal spécial ivoirien classe l'exploitation permanente des mineurs parmi les circonstances aggravantes résultant des coups, violences ou voies de fait sur toutes personnes hors d'état de se protéger elle-même en raison de son état physique ou mental.

La peine qui découle logiquement de cette infraction est un emprisonnement de 1 à 3 ans et une amende de 20.000 à 200.000 franc CFA. Cette sanction pénale peut devenir plus

sévère (l'emprisonnement de 5 à 10 ans) s'il en est résulté une maladie ou une incapacité de travail pendant plus de 10 jours sur la personne de l'enfant utilisé.

Presque tous les utilisateurs d'enfants interrogés au cours de notre enquête estiment que l'utilisation de leur propre enfant ou de celui de leur parent, ne saurait à leur égard faire l'objet de poursuite judiciaire. Ceci démontre l'impunité de certains actes qu'on juge parfois mineurs.

Le Ministère de la Justice et des Libertés Publiques doit prendre ses responsabilités avant qu'il ne soit trop tard. Car si rien n'est fait pour atténuer cette situation, les atteintes aux droits de l'enfant en Côte d'Ivoire risquent de prendre des proportions alarmantes.

Analysons à présent les effets sociaux de ce phénomène sur les utilisateurs d'enfants.

2-2 Conséquences sociales au niveau des utilisateurs des jeunes

Qu'il s'agisse des maîtres d'école coranique (les marabouts) dans certains pays africains islamisés ou des utilisateurs de circonstance à Abidjan, le phénomène de la mendicité peut produire les effets sociaux néfastes sur ces derniers. Pendant notre enquête nous nous sommes attelés à l'examen de deux effets sociaux : l'oisiveté et l'exclusion ou le rejet social.

2-2-1 Oisiveté

Si l'oisiveté semble caractériser la vie des mendiants, elle prend son sens et son dynamisme avec les adultes utilisateurs dans le but de mendier.

En effet selon l'analyse de Jacques SELOSSE, l'adolescent ou le jeune qui devient adulte rompt donc le contact avec les comportements irréguliers de la jeunesse. Il se socialise, il arrive à trouver un *modus vivendi* (modèle de vie) avec l'environnement social qui ne le stigmatise plus. L'adulte est donc celui-là qui, selon SELOSSE, a acquis une sorte de maturité psychophysologique lui permettant de se « débrouiller » dans la société.

Ce passage de l'adolescence à la phase adulte n'est pas linéaire. Toutefois, si la transition se passe bien, l'adolescent devient un adulte responsable et défait des séquelles de la mendicité. Dans le cas contraire, l'adaptation du jeune à la vie de mendiant lui permet de s'y habituer ou d'en faire un métier.

Cette situation ne peut que favoriser l'émergence de l'oisiveté chez ces utilisateurs qui prennent désormais goût à vivre sur le dos des autres. Ils sont inactifs et ne produisent rien pour satisfaire leurs besoins.

Pourtant, selon les spécialistes de la politique du développement urbain, la responsabilité individuelle du citoyen suppose que chaque citoyen doit avoir un salaire et s'efforcer de satisfaire ses besoins. Celui qui n'y parvient pas faillit donc à ses responsabilités. Or nous montrons dans la première partie de cette étude (tableau 23) que plus de la moitié soit 65 % des

personnes qui utilisent des mineurs à Adjamé, ont affirmé qu'ils n'ont aucune autre source de revenu fiable en dehors de la pratique de la mendicité.

Ce qu'il faut retenir c'est qu'à force de mendier, on peut finir par verser dans le cercle vicieux d'éternels demandeurs et perdre par conséquent, toutes les capacités potentielles d'accroître les aptitudes. Ceci peut dans le pire des cas, susciter le rejet ou l'exclusion sociale de la part de l'entourage ou de la population en général.

2-2-2 Marginalisation, rejet ou exclusion sociale

Vivre seulement du revenu de la mendicité expose son auteur ou ses auteurs à plusieurs effets néfastes parmi lesquels on peut citer la marginalisation, le rejet ou l'exclusion sociale.

Dans l'ensemble, il s'agit d'une barrière irrégulière franchie par celui qui refuse de travailler au profit d'une vie désœuvrée et oisive. Vivre à la sueur de son front c'est-à-dire travailler, au delà même de ses considérations religieuses, fait allusion aux valeurs et normes admises par la société.

Or le mendiant (majeur) n'est plus inscrit sur la liste des travailleurs mais des assistés. Il est donc exclu socialement c'est-à-dire mis à l'écart comme un « bon à rien ». Si l'exil ou l'immigration selon Jacqueline COSTAT-LASCOUX peut être volontaire, l'exclusion quant à elle est presque toujours imposée et elle atteint profondément la dignité des personnes, parce

qu'elle est d'abord perçue dans son acceptation économique et sociale comme un mouvement le plus souvent irréversible (PAUGAM,2001).

Serges PAUGAM dans son analyse met l'exclusion au compte de la société moderne démocratique, une société qu'il considère comme productrice des inégalités. Il dit ceci : « **Il existe dans les sociétés modernes quelques soit le niveau de développement et de l'idéal démocratique égalitaire auquel elles se réfèrent, des processus qui aboutissent à l'exclusion d'une partie de la population. Les hiérarchies qu'elles instaurent, conduisent des individus ou des groupes jugés les moins méritants, ou les moins aptes à être privés de reconnaissance et de dignité.** »

Ainsi, l'extrême pauvreté dans laquelle baignent certains mendiants leur donne le sentiment d'être à l'écart des normes sociales et donc de venir « accompagner les autres ». Ceci pour dire que si l'exclusion est parfois imposée par la société force est de reconnaître qu'elle est bien souvent liée à l'estime de soi de l'exclu lui-même, qui se crée un monde à part à cause de sa pauvreté. Dans ces conditions, c'est le moral de l'exclu qui est affecté et cela a retenu notre attention pendant notre enquête. De façon concrète, certains adultes mendiants rencontrés ont une image négative de leur pratique. C'est le cas par exemple de DOUMBIYA KANTE qui dit ce qui suit : « **Patron, on est obligé à cause de la pauvreté, ça là c'est pas bon travail** ».

2 - 3 Conséquences morales au niveau des utilisateurs des jeunes

Parlant des effets moraux de la mendicité, nous voulons faire allusion aux frustrations et à la honte que subit l'adulte mendiant.

2-3-1 Agressions verbales sur les utilisateurs d'enfants

D'une manière ouverte ou astucieuse les utilisateurs d'enfants ne sont pas épargnés des injures, des moqueries et des paroles frustrantes à longueur de journée. Comme corollaire de l'exclusion sociale, l'agression verbale fait partie du quotidien des utilisateurs. Aucun respect n'est manifesté à leur égard.

Ibrahim ZONGO né en 1957 , originaire du Burkina Faso, utilisateur d'enfant à Adjamé : « ***Patron, on nous insulte tous les jours dans la rue comme devant les mosquées, mais si j'avais de l'argent je serais allé chez moi au Burkina Faso, les jeunes d'Abidjan sont trop impolis...*** ».

Aminata DOUMBIA , 35 ans originaire du Mali, utilisatrice d'enfant à Adjamé : « ***Mon mari étant absent, je suis obligée de mendier pour survivre. Mais nous supportons tout à cause de la méchanceté de certaines personnes qui vont jusqu'à nous insulter parfois*** ».

2-3-2 Frustration

Les agressions morales dont sont victimes certains utilisateurs d'enfants atteignent bien souvent leur psychisme et perturbent leur personnalité. L'une des conséquences de cette agression est la frustration morale. Cette dernière développe chez ces adultes différents sentiments : le complexe d'infériorité, le sentiment de rejet et la méfiance vis à vis de la société.

En effet, le complexe d'infériorité est selon la majorité de ces adultes lié à leur statut d'immigrés ou d'étrangers auprès d'une multitude de nationaux qui n'épousent pas leur vision ou leur coutume de mendiant.

Concernant le sentiment de rejet, il ne peut que découler du complexe d'infériorité. Le rejet, comme nous l'avions expliqué, perturbe la psychologie de l'utilisateur. Il faut entendre par rejet, la mise à l'écart du mendiant.

Nous disions que la vision ou la coutume autorisant la mendicité n'est pas partagée ou épousée par une multitude de nationaux ivoiriens parce que cette pratique est un phénomène auquel beaucoup d'ivoiriens ne sont pas habitués.

Historiquement la pratique de la mendicité a commencé à prendre de l'ampleur à Abidjan depuis les années 1980 pendant la forte croissance économique de la Côte d'Ivoire dû aux revenus du Café et du Cacao (Raymond GNOLEBA ZOGBO, 1996).

Un autre effet manifeste de l'agression morale est la honte qui anime certains adultes mendiants.

2-3-3 Honte

La honte est un sentiment pénible causé par la conscience d'avoir commis une faute, par le fait de se sentir déshonoré, inférieur ou ridicule.

Dans le cas d'espèce, concernant les immigrants et les ivoiriens mendiants, il s'agit précisément de la honte entraînée par le fait de se sentir déshonoré, inférieur ou ridicule. A ce sujet, aucun mendiant durant notre enquête n'a pu affirmer qu'il était heureux d'être mendiant. Sans exception, tous les mendiants interrogés ont confirmé qu'ils exercent cette pratique par contrainte économique.

En plus de ce qui précède, il faut ajouter que la honte liée à cette pratique provient de ce que le mendiant se retrouve dans un groupuscule de personnes (médiantes) méprisées par la grande majorité qui se débrouille pour survivre à Abidjan.

2-4 Conséquences économiques

Le but de la mendicité est la recherche du gain financier ou matériel.

Si cette pratique peut produire chez les jeunes (mendiants) des conséquences néfastes à long terme sur leurs comportements, chez les adultes cela n'est pas toujours le cas. Les effets économiques pour eux sont immédiats et visibles. Ils se résument en une dépendance économique qui mérite d'être clarifiée.

2-4 -1 Dépendance économique

Chez certains chrétiens, le mendiant possède en lui un mauvais esprit (esprit de mendicité) qui le pousse quotidiennement à mendier et l'empêche de s'adonner à d'autres activités.

Pour libérer un tel individu de ce démon de la mendicité il faut le conduire vers les « oints de Dieu » : Pasteurs et autres serviteurs de Dieu pour faire sa cure d'âme et sa prière.

Par ailleurs, en dehors de cette conception chrétienne, force est de signaler que la mendicité à perpétuité peut être assimilée au chômage de longue durée qui selon Denis FOUGERE (2001) fait perdre les capacités physiques et intellectuelles et conduit à la marginalité et à l'exclusion. Ceci pour montrer que la mendicité à perpétuité met son auteur dans une position de faiblesse où il est obligé de donner dos à toute sorte d'activités pour mendier. Or en choisissant de vivre seulement du revenu de la mendicité, c'est décider de dépendre économiquement et matériellement des autres. L'histoire drôle du journaliste Vénance KONAN (qui s'est déguisé en mendiant) chassé par les mendiants devant la grande mosquée d'Adjamé souscrit à l'idée que ces derniers sont dépendants économiquement et de ce fait refusent l'augmentation de leur nombre par l'arrivée d'un nouveau mendiant.

Dans tous les cas, choisir la mendicité comme un métier ou une profession est une voie dangereuse qui non seulement n'assure pas la garantie de survie aux familles mais aussi fait perdre la dignité humaine en positionnant le mendiant dans le camp des assistés.

2-5 Effets religieux

Aussi banale qu'elle puisse paraître, la pratique de la mendicité porte-t-elle atteinte aux aspects les plus sacrés de la société, comme notamment la religion. En réalité, la mendicité constitue l'une des violations des commandements divins et mérite d'être clarifiée.

2-5-1 Aberration des normes religieuses

Après le péché originel d'*Adam* et de *Eve* dans le jardin d'Eden, l'homme et la femme ont été maudits par Dieu en termes différents :

- ❖ l'homme doit vivre à la sueur de son front donc il doit travailler ;
- ❖ la femme doit enfanter dans la douleur.

Aucun être humain ne saurait échapper à cette malédiction divine. Qu'on soit chrétien, musulman ou animiste on est tenu de subir les conséquences de ce péché originel. Travailler c'est donc obéir à la parole de Dieu. Sa promesse c'est que celui qui cherche trouve, et qu'il donne à qui demande, ceci pour dire que celui qui obéit à sa parole sera béni.

Partant donc de ce qui précède, on peut affirmer que mendier c'est refuser délibérément d'obéir au commandement de Dieu, c'est accepter de se mettre au dessus des normes religieuses.

En clair, la mendicité, est une aberration des normes religieuses dans la mesure où elle donne libre cours à la passivité, à la dépendance bref à l'oisiveté. Celui qui décide de vivre du revenu de la mendicité renonce donc au travail. Ainsi, il attire la malédiction de Dieu sur lui. Raison pour laquelle le mendiant ou la mendicante ne saurait bénéficier d'un épanouissement psycho-sociologique véritable auprès des siens.

3 - CONSEQUENCES AU NIVEAU DES DONATEURS

L'effet le plus visible de la mendicité sur la population d'Adjamé en général est la contrainte de donner de l'argent.

3 -1 Mendiants : une gêne pour la population d'Adjamé

La présence massive des jeunes et des adultes mendiants dans les rues d'Adjamé gêne énormément la population résidente ou non résidente se trouvant dans cette commune. Cette gêne s'explique par l'attitude pitoyable avec laquelle ces mendiants abordent les passants. Parfois très pressés, les gens sont souvent obligés de marquer une pose pour répondre à leur attente.

« On ne peut plus circuler librement, ils nous attaquent de partout », cette expression est de M. KEBA DABO (Aminata SOW FALL, 1979).

A l'image de cet acteur, la majorité de la population d'Adjamé interrogée a manifesté son mécontentement face à la gêne que constituent ces nombreux mendiants.

L'intervention de Moumouni, nous en dit plus : **"Que vous soyez en voiture ou à pieds à Adjamé, ces mendiants vous importunent. Il faut que la Mairie fasse quelque chose »**.

3 -1-1 Contrainte de donner de l'argent

Face à des manières spéciales de solliciter l'aide d'autrui dont font usage certains mendiants à Adjamé, quelques personnes se trouvent dans la contrainte de leur donner de l'argent.

La contrainte ici a deux origines différentes qui méritent d'être précisées. Une contrainte peut être liée à la pitié qui anime le donateur généreux. Il s'agit dans ce premier cas de celui qui a « la main sur le cœur » et qui a donc du mal à voir son prochain souffrir. C'est par exemple le cas de *Kaboré* qui exprime ses sentiments : **« Je crois que c'est la faim, la misère, la mauvaise condition de vie qui amène ces enfants à mendier. A dire vrai, ils me font vraiment pitié »**.

Une autre facette de la contrainte est occasionnée par la honte. C'est ici que la contrainte trouve tout son sens et son dynamisme. Il s'agit donc dans ce deuxième cas, des donateurs malveillants qui réalisent leur don pour échapper à la honte du public ou alors pour se débarrasser de ces mendiants qu'ils qualifient bien souvent d'encombrants.

Dans tous les cas, que la contrainte soit liée à la pitié ou à la honte, une chose est certaine c'est que la mendicité indispose toujours les donateurs dans la mesure où on ne prévoit jamais un budget spécial pour les mendiants en allant à Adjamé.

4 - CONSEQUENCES AU NIVEAU DE LA COMMUNE D'ADJAME

Le développement de la pratique de la mendicité à Adjamé ternit l'image de cette commune à deux niveaux essentiels : environnemental et social.

4 -1 Conséquences au niveau environnemental

Au plan environnemental, l'ampleur de la mendicité à Adjamé crée l'occupation illicite des voies publiques d'une part et des difficultés de circulation d'autre part.

4 -1-1 Occupation illicite des voies et des lieux publics

« C'est gênant, les rues sont occupées , même par les femmes avec des jumeaux. L'environnement est assailli. »

Ces propos sont de BAYORO Nathan, Chef du Service socio-culturel de la Mairie d'Adjamé. En dehors de cette réaction, il suffit simplement de faire un tour ou de jeter un coup d'œil à Adjamé pour se rendre à l'évidence. Les voies principales et les ronds points du quartier sont occupés par deux catégories de personnes : Les commerçants ambulants et les mendiants qui se partagent bien souvent officieusement les trottoirs et certains lieux publics.

Quant aux conditions d'accès aux différentes places on peut affirmer que le premier à arriver tôt le matin se taille la part du lion, c'est-à-dire qu'il s'assied à l'endroit le plus propice. Le boulevard NANGUI ABROGOUA est l'endroit le plus sollicité par les mendiants à cause du nombre impressionnant de personnes qui y circulent la journée.

Ce qu'il faut retenir c'est que l'occupation illicite des voies et des endroits publics par des mendiants et des commerçants officieux, donne une image morose et terne à cette commune qui constitue l'un des bastions de l'économie ivoirienne surtout en matière commerciale.

En effet, voici quelques réactions des personnes qui se sont confiées à nous :

D. Emmanuel, Inspecteur commercial d'une société qui dit :
« L'exercice de mon métier implique une aisance au niveau de l'esprit et du déplacement. Alors si à chaque fois, nous devons être bloqués dans notre élan par cette catégorie de mendiants, il va sans dire que le travail prendra un coup ».

Adjoua Rose : **« Je ne sais pas pourquoi c'est toujours à Adjamé qu'on se heurte à ces situations. Quand ce ne sont pas les petits voyous qui vous dépossèdent de votre sac à main, c'est des enfants mendiants qui vous accrochent pour réclamer quelque chose ».**

Ces affirmations montrent que nombreux sont mécontents de la vague des demandeurs d'aumône qui envahissent de plus en plus les rues d'Adjamé.

Les difficultés de circulation constituent l'une des manifestations les plus visibles des incidences de l'occupation illicite des voies publiques.

4 -1-2 Difficultés de circulation

L'un des problèmes majeurs lié à la mendicité à Adjamé a pour nom, circulation.

En effet, compte tenu de leur nombre croissant, il se pose de plus en plus de difficultés de circulation. Qu'on soit en voiture ou à pieds, on est tenu de subir des arrestations intempestives provoquées par les mendiants qui ne pensent qu'à leur gain journalier.

Pour BAYORO, la Mairie d'Adjamé n'est pas jusqu'ici restée indifférente à cette situation. Tous les efforts de déguerpissement entrepris ont été vains. Pour lui, si la Police municipale peut facilement déloger les commerçants ambulants, il n'en est pas le cas pour les mendiants qui constituent une véritable gangrène dans la gestion de l'environnement municipal. Ceci pose le problème du social et de l'irrationnel car les mendiants, bien que faisant partie des désœuvrés, il faut savoir résoudre leur problème pour ne pas attirer sur soi la malédiction.

Ce qui rend la circulation encore pénible, c'est le fait que bon nombre de ces mendiants soient handicapés (aveugles ou handicapés physiques), mais qu'ils mendient devant les feux tricolores. Cette situation est dangereuse étant donné que les chauffeurs sont obligés de respecter ces feux tricolores.

4 -2 Conséquences au niveau social

Les difficultés sociales que pose le développement de la mendicité à Adjamé peuvent s'analyser au niveau de trois aspects essentiels : la croissance numérique des enfants de la rue à Adjamé (1^{er} aspect), le développement de la délinquance juvénile (2^{ème} aspect), l'augmentation de la criminalité (3^{ème} aspect).

4 -2-1 Croissance numérique des enfants de la rue à Adjamé.

Contrairement aux autres quartiers d'Abidjan, Adjamé, reçoit plus de jeunes de la rue (le jour comme la nuit). Et la frange de la population juvénile de la rue à Adjamé s'élève à 16,7 % (ORSTOM,1983). Cet état de fait ne se produit pas par hasard, mais il est profondément lié à l'attrait de cette commune sur les jeunes en difficultés en particulier et sur la population abidjanaise en général.

En effet, l'émergence des activités commerciales à Adjamé entraîne une forte concentration de la population dont les mendiants également. Or l'analyse des informations reçues montre que la plupart des jeunes en difficultés qui s'adonnent à la mendicité finissent bien souvent par glisser dans le cercle vicieux de la rue où ils apprennent à devenir délinquants, quand ils ne le sont pas encore dans les groupes tels que les bandes d'adolescents.

En réalité, concernant les jeunes de la rue, (mendiants ou exerçant une activité informelle dans la rue), leur marginalité semble utilitaire puisqu'elle leur permet de vivre ou survivre avec leurs parents, ceci justifie en partie la croissance numérique des jeunes de la rue à Adjamé car ne s'achoppant à aucune résistance des parents qui au contraire les encouragent.

4 -2-2 Développement de la délinquance juvénile à Adjamé

Les jeunes mendiants d'Adjamé proviennent pour la plupart de familles nombreuses et pauvres. Leur acte (mendicité) étant utile à leur famille, ils le légitiment donc dans une sorte d'anomie généralisée à Abidjan où on a l'impression que tout le monde se débrouille pour vivre et survivre. Une fois dans la rue, ces adolescents apprennent à devenir délinquants dans des bandes d'amis qu'ils organisent avec des rencontres permanentes.

Ainsi, lorsque les revenus de la mendicité deviennent insuffisants pour satisfaire les besoins des jeunes mendiants ils acquièrent les techniques de perpétration du crime, certains codes, attitudes, conduites, comportements spécifiques du milieu. Affranchis, les mineurs mendiants légitiment et rationalisent l'agression contre les valeurs de la société.

A cet effet, les manifestations les plus visibles de ce glissement des jeunes de leur état de mendiants au statut de délinquants, se traduisent bien souvent en terme d'agressions et de vol plus particulièrement. L'exemple suivant nous permettra de comprendre le problème.

Cas de vol.

A la gare des autobus servant de transport en commun , un petit mendiant s'est retrouvé coupable de délit de vol à la suite d'un pickpocket pendant que les passagers (très nombreux)

cherchaient l'entrée de l'autobus. Appréhendé et un tout petit peu effrayé, il déclare : « **Pardon, pardon, je ne va plus faire** ».

Il convient de signaler que les jeunes délinquants récupérés dans la rue par le B.I.C.E (au centre CEPA) d'Adjamé ont été d'abord pour la plupart des mendiants. C'est par exemple le cas du jeune GOHA Jacob (au centre CEPA) d'Adjamé. Voici sa réaction : « **Grand frère ce qui est sûr, j'étais mendiant, je quittais à Abobo pour venir mendier à Adjamé. Mais quand ça chauffe il arrive aussi que je me débrouille comme les autres...** ».

En réalité, la délinquance a un impact négatif sur les jeunes de la rue et cela à travers les valeurs, normes et attitudes qu'elle véhicule auprès de ces enfants en circonstances difficiles. Ces derniers peuvent en s'identifiant à ces délinquants les prendre pour modèle. Ne dit-on pas que ces enfants de la rue constitue une armée de réserve pour la délinquance?

4 -2-3 Augmentation de la criminalité

Le développement de la délinquance juvénile à Adjamé a pour conséquence la grande criminalité qui caractérise cette commune. Aucun abidjanais ne peut ignorer aujourd'hui le fait qu'Adjamé demeure un quartier à haut risque.

En effet sur le plan social, les délits perpétrés contre les personnes et des biens dans cette commune ne font qu'accroître et prennent des proportions alarmantes.

Cependant, les statistiques officielles concernant la criminalité à Abidjan sont insignifiantes. Ceci signifie qu'en Côte d'Ivoire comme en Afrique noire en général, les différents crimes ne sont pas souvent révélés.

Au vue de cette criminalité grandissante à Adjamé, on pourrait affirmer que l'image de cette commune peut être profondément ternie sur les plans socio-économiques.

Sur le plan social, les délits perpétrés contre les personnes sont susceptibles d'entraîner des incapacités de travail et même un ralentissement de certains secteurs d'activités dues aux nombreuses pertes en vie humaine au sein de la population active.

Sur le plan économique la délinquance peut fortement ternir auprès des investisseurs étrangers l'image d'Adjamé (Abidjan) et décourager ces derniers ce qui peut freiner la relance économique (Alain SISSOKO, 1995).

CHAPITRE 2 : DIFFERENTES ACTIONS MENEES A ADJAME

Pour cerner d'avantage la position des autorités ivoiriennes face à ce phénomène de mendicité dans la capitale économique de la Côte d'Ivoire, nous avons analysé des actions socio-culturelles menées au niveau de la commune d'Adjamé.

1- DIFFERENTES ACTIONS MENEES

1-1 Au niveau de la commune d'Adjamé

Par les actions, nous voulons ici nommer l'ensemble des dons matériels ou financiers réalisés dans un élan (concerté ou pas) à l'égard des personnes en situation difficile à Adjamé.

1-1-1 Actions au niveau de la Mairie d'Adjamé

La Mairie d'Adjamé n'a jamais posé d'action concrète à l'égard des mendiants. Cependant, il existe dans cette commune des structures de prise en charge des jeunes en difficulté telles que le Centre d'Ecoute pilote d'Adjamé (CEPA), le CEIJA Centre d'Ecoute d'Insertion des Jeunes d'Adjamé (CIJA) etc. Le CEPA (créé par le BICE) s'occupe des enfants de la rue et des enfants en situation extrêmement difficile alors que le CEJIA (créé par la Mairie) s'occupe des jeunes qui ne sont pas forcément en situation difficile.

En décembre 2001 il a été organisé à Adjamé une action de bienfaisance par une bourse samaritaine dénommée « Samaritain Purse ». Cette action consistait à offrir des cadeaux

et à faire des dons financiers aux personnes en situation difficile (les mendiants, les enfants de la rue etc.).

En plus, Adjamé est l'une des trois communes du projet pilote du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) dans le cadre de la lutte contre l'insécurité.

Concernant la pauvreté, la Mairie offre aux jeunes des petits emplois comme par exemple le cirage par le biais du CEIJA.

Pour atténuer également la déscolarisation qui est bien souvent liée à la pauvreté des parents d'élèves, la Mairie en collaboration avec certains établissements scolaires et secondaires offrent des prises en charge à certains élèves ayant des moyennes satisfaisantes en classe. Ces mesures ont une nature préventive parce que certains déscolarisés s'adonnent à la mendicité. C'est par exemple le cas de Sibou GOHA rencontré à la gare RAN.

1-1-2 Actions au niveau des religieux

Il s'agit de l'aide (matérielle ou financière) apportée par des chrétiens ou des musulmans d'Adjamé aux mendiants. Nous voulons ici montrer l'implication des communautés religieuses dans la gestion des mendiants d'une part et dans la lutte contre la pauvreté d'autre part.

1-1-2-1 Au niveau des chrétiens

Des actions concertées entre les chrétiens ou des églises d'Adjamé en faveur des mendiants sont un peu rares. Cependant l'Eglise universelle du Royaume de Dieu d'Adjamé (Liberté), à travers son Association de Bienfaisance Chrétienne (ABC), s'est démarquée des autres communautés chrétiennes d'Adjamé par quelques actes de charité.

Selon en effet le pasteur DIE Jean Brice, Président de l'Association de Bienfaisance Chrétienne (ABC), sa structure a deux volets essentiels qui sont le social et le spirituel.

Au niveau social, l'ABC s'occupe d'abord de l'encadrement des enfants de la rue y compris des enfants mendiants. Ainsi, elle vise dans un premier temps à connaître les motifs ayant conduit les enfants dans la rue avant de leur apporter une assistance et ceci pendant 3 ans.

Par exemple, lorsqu'en l'an 2000 la pouponnière « Marie Thérèse Houphouët » d'Adjamé a connu des difficultés pour s'occuper des enfants qu'elle héberge et que le gouvernement ivoirien ne pouvait faire face à cette situation, l'ABC a mis son personnel à la disposition de cette structure pendant dix mois, en prenant en charge la nourriture de ces enfants ainsi que le salaire des 9 personnes (70.000/mois par personne soit 6.300.000). L'ABC a offert également une chauffe eau à cet établissement.

L'ABC participe à la lutte contre la pauvreté en sillonnant les quartiers précaires (principaux lieux d'habitation des mendiants) avec une équipe composée de juristes, médecins et pasteurs.

Concernant précisément les dons, le pasteur DIE Jean Brice n'a pas manqué d'affirmer que son association a aidé plus de 2000 déplacés de guerre ce qui a coûté sept millions. Comprenons que toutes ces actions ne concernent pas directement les mendiants.

1-1-2-2 Au niveau des musulmans

Contrairement aux chrétiens, il convient de remarquer que la majorité des donateurs sont des musulmans mais ils le font de façon individuelle. Leurs actions sont orientées généralement vers les mendiants infirmes ou handicapés car faisant partie des exigences du saint Coran.

1-1-3 Au niveau des structures de prise en charge et des Organisations Non Gouvernementales (ONG)

Le BICE et la Croix Rouge sont deux organisations non gouvernementales qui ont des représentations à Adjamé.

Le BICE est représenté à Adjamé par le centre CEPA qui a pour cible les enfants de la rue, les enfants travailleurs. Ses activités sont : l'hébergement, l'éducation, l'appui psycho-affectif, le suivi de la santé et la nourriture. Malgré cette louable initiative du BICE, les prestations du CEPA demeurent

médiocres à cause des difficultés financières et matérielles pour faire face à un nombre croissant des besoins des jeunes démunis dans cette commune. Construit pour recevoir une cinquantaine de jeunes, il a un effectif de près de 100 jeunes aujourd'hui.

Quant à la Croix Rouge à Adjamé, elle ne s'occupe que de l'éducation (préscolaire). Ses actions visent à l'éveil physique et mental, à la réadaptation fonctionnelle, et à l'appui psycho-affectif.

1-3-1 Au niveau des structures étatiques de prise en charge à Adjamé

Le complexe socio-éducatif et le centre de guidance infantile sont deux structures étatiques qui existent dans la commune d'Adjamé. La première (complexe socio-éducatif) a pour cible des enfants de la rue, enfants abandonnés, enfants exploités sexuellement. Comme activité, elle veille à l'adoption, à l'éveil physique et mental, et à l'appui psycho-affectif aux mineurs. La deuxième structure (Centre de Guidance Infantile) a pour cible des enfants handicapés. Comme tâche, elle veille également à l'éveil physique et mental, à la réadaptation fonctionnelle, et à l'appui psycho-affectif.

Tout comme les ONG, les structures étatiques agissant en faveur des mineurs démunis et handicapés à Adjamé souffrent de difficultés d'ordres financiers et matériels. Le personnel est vieillissant et les matériels (locaux, appareils etc.) ne datent pas d'aujourd'hui.

1-2 Actions menées en dehors de la commune d'Adjamé

Il s'agit ici des actions ou des programmes d'envergure nationale ou internationale réalisés soit par les organisations non gouvernementales d'aide humanitaire soit par les gouvernements.

Une équivoque mérite d'être levée : les différentes actions dont nous parlons dans cette thèse ne sont pas forcément orientées vers les mendiants mais elles prennent en compte tous ceux qui se trouvent dans une situation de précarité. Il s'agit par exemple des infirmes ou handicapés, des enfants de la rue, des enfants exploités ou victimes de toutes sortes de discrimination.

1-2-1 Au niveau des ONG

Le projet du BICE s'inscrit dans le cadre de la lutte contre l'exploitation du travail des enfants et la réhabilitation des enfants en stratégie de survie par l'éducation alternative (alphabétisation fonctionnelle et réinsertion socio-professionnelle).

Ce projet s'articule autour de :

- ❖ la lutte contre toutes les formes d'abus et d'exploitation des enfants, en particulier leur travail ;
- ❖ le développement d'un plaidoyer pour le renforcement du cadre juridique et institutionnel de protection de l'enfance ;
- ❖ la création des conditions de prise en charge et de réhabilitation des enfants identifiés comme abusés et en situation d'exclusion.
- ❖ l'amélioration des pratiques de protection sociale et de sauvegarde juridique des enfants exposés aux risques d'exclusion sociale.

1-2- 2 Au niveau du gouvernement ivoirien

La Côte d'Ivoire s'est dotée d'un arsenal juridique de protection de l'enfance contre toute forme d'exploitation. Elle a ratifié en 1991 la Convention relative aux droits de l'enfant et ses protocoles additionnels. Elle vient de ratifier la Convention 138 sur l'âge minimum d'accès à l'emploi mais jusqu'à ce jour, ces outils sont encore méconnus de la population civile qui exige encore des enfants, de multiples services. Un protocole d'accord est signé avec le Mali pour lutter contre le phénomène. Un comité national de lutte contre le trafic et l'exploitation des enfants a été créé et une loi pour la répression du trafic est, par ailleurs, déposée à l'Assemblée Nationale.

« La lutte contre le trafic des enfants est fondamentalement la lutte contre la pauvreté » lançait le Président Laurent GBAGBO devant une réunion régionale destinée à lutter contre ce phénomène. **« Là où les gens sont moins nantis, ils se déversent dans une région où ils espèrent trouver de meilleures conditions de vie »**, affirmait toujours le Président ivoirien. Ceci démontre la volonté de la Côte d'Ivoire de lutter contre toutes les formes d'exploitation dont sont victimes certains enfants sur son sol, en milieu urbain ou dans les plantations.

Cette volonté des autorités ivoiriennes à notre connaissance ne s'est pas traduite dans la pratique au moyen d'une étude scientifique sérieuse pour déterminer les vrais acteurs de cette exploitation. Sont-ils ivoiriens ou non ? Car la situation n'a pas changé lorsque nous continuons d'observer des mineurs qui sont obligés de braver pluie et soleil à Adjamé en mendiant bien souvent pour un parent.

Avant de faire des propositions, il serait opportun de connaître des recommandations des mendiants eux-mêmes.

2 - RECOMMANDATIONS DES JEUNES MENDIANTS

la Côte d'Ivoire a une motivation sociale. Or pour réaliser une politique sociale au sens scientifique du terme, il faut avant tout connaître les besoins et les désirs de ceux à qui doit s'appliquer cette politique. C'est pourquoi nous énumérerons les différentes propositions des acteurs principaux de la pratique

de la mendicité à Adjamé. Ceci permet de déterminer une prévention idoine allant dans le sens d'atténuer ce phénomène.

2-1 Recommandations des mineurs mendiants

2-1-1 Mineurs non handicapés

Voici quelques propositions des mineurs utilisés :

- Ibrahim NOMBRI (Burkina Faso) : « **Je veux devenir commerçant...** »
- Moussa BARRE (Niger) : « **Si je gagne un peu d'argent je vais laisser mendier pour faire du commerce** »
- Ibrahim MOHAMED (Niger) : « **Je veux faire cirage** »
- Yacouba AROUNA (Burkina Faso) : « **Je veux aller à l'école comme mes amis** ».
- ZONG Aboubacar (Burkina Faso) : « **Je veux aller à l'école pour savoir lire et écrire** ».

Voici quelques propositions de certains mendiants mineurs enfants de la rue (bien portants) :

- SIBO GOHA Jacob (Côte d'Ivoire) : « **J'étais mendiant à Adjamé à cause des difficultés financières que j'avais. Mais maintenant que je suis au centre CEPA mon seul souhait c'est de connaître la mécanique pour me prendre en charge moi-même.** »
- Lasse SOUMAHANA (Niger) : « **Je fais la mendicité à cause du manque d'emploi mais si je réussis à économiser un peu d'argent, je vais devenir soudeur** ».

2-1-2 Mineurs handicapés ou infirmes

Il convient de souligner d'entrée de jeu que les mendiants (adultes ou mineurs) handicapés manifestent entre eux une solidarité. Cela se justifie par une modique cotisation de 50 f CFA que chacun paye chaque fin de journée pour le maintien de leur caisse d'entraide ; laquelle caisse permet de venir en aide à celui qui a un problème. Une telle initiative mérite d'être soutenue.

Voici des propositions de quelques jeunes mendiants handicapés :

Arouna (17 ans, nigérien) : « **je veux faire le commerce d'habit et de chaussure** ».

Habib (18 ans malien) : « **si ça marche un peu que je gagne de l'argent je vais retourner au Mali pour ouvrir une boutique où j'y vendrai** ».

CHAPITRE 3 : PERSPECTIVES DE LA PREVENTION

Aujourd'hui, devant l'ampleur de la mendicité à Adjamé, il est opportun de réclamer l'adoption de mesures concrètes allant dans le sens de la prévention.

A propos de la prévention, BECCARIA ne soutenait-il pas : « *Qu'il vaut mieux prévenir le crime que de punir* ». Nous pensons également qu'il vaut mieux prévenir la mendicité que de la condamner, car elle est bien souvent liée aux difficultés socio-économiques. Sa définition fait d'elle un phénomène complexe parce qu'elle se situe à la fois entre le spirituel, l'économique, le social et le culturel.

1- LUTTER CONTRE LA PAUVRETE

Les résultats de notre enquête montrent que la mendicité des mineurs à Adjamé est favorisée par plusieurs facteurs dont notamment la pauvreté. Or selon le découpage universellement admis, la pauvreté des enfants et des adolescents (de 0 à 14 ans) ne se mesure pas en revenu monétaire, mais surtout par les conditions de vie et principalement leur accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'eau potable(Ministère de la planification du développement, 2002).

Etant donné que les mendiants d'Adjamé proviennent de différentes communes d'Abidjan et surtout de différentes régions et pays, les mesures préventives, pour être efficaces doivent par conséquent se situer au niveau micro mais aussi et surtout se réaliser dans le sens macro sous la forme de programme

gouvernemental. Il s'agit des projets orientés vers la motivation à la scolarisation, à l'amélioration des conditions sanitaires de la population en général.

Ainsi, au niveau macro divers projets ont été mis en œuvre en Côte d'Ivoire dans une logique de la prévention socio-économique. Ces projets, s'attachent à des politiques d'objectifs basés sur l'urbanisation, la création d'emplois, la solidarité (Ministère de la Solidarité ou Ministère des handicapés) et sur les rénovations. Ces différentes politiques s'intègrent dans la ville, dans son organisation et la prise en charge de ses problèmes. Malheureusement, toutes ces dispositions de luttres contre la pauvreté que nous venons d'énumérer sont plus théoriques que pratiques et leur mise en œuvre sur le terrain n'est pas souvent effective. En guise d'exemple, en Côte d'Ivoire, en 1998, un enfant sur cinq n'a pas accès à la scolarisation (Ministère de la Planification du Développement, 2002).

La contrainte financière, l'insuffisance des centres de santé et des écoles, pratiquant des coûts inaccessibles aux parents pauvres, constituent des facteurs qui détériorent les taux de fréquentation et aggravent donc les conditions de vie des enfants et jeunes. Le faible niveau des indicateurs de santé, d'éducation chez les enfants et les jeunes remettent sérieusement en cause l'optimalité de l'utilisation des budgets de la santé et de l'éducation. Au niveau du secteur privé, l'offre de services de santé et d'éducation existent à tous les niveaux, mais ce secteur propose des coûts au-dessus de ce que peut supporter un Ivoirien moyen. Cependant, dans les pays d'Afrique Noire en général et particulièrement en Côte d'Ivoire on ne cesse

d'entendre les discours politiques sur la lutte contre la pauvreté. Nous estimons que toutes les difficultés qui accablent aujourd'hui le continent africain ont pour source principale la pauvreté, et la gravité de cette situation nécessite une volonté politique dans la réalisation de ces projets.

Concernant les jeunes précisément, il s'agit de la mise place d'une approche en matière d'éducation et de santé en faveur de cette classe d'âge vulnérable et impuissante devant la pauvreté des parents ; car, comme le déclarait BOSSUET : **« Pour ôter la mendicité, il faut trouver des moyens contre l'indigence ».**

Au niveau micro social, la lutte contre le phénomène de la mendicité infantile doit porter nécessairement sur des actions individuelles relatives à des familles impliquées dans cette pratique(voir le sous titre 2 sur la sensibilisation).

2- PLANIFIER ET GERER L'IMMIGRATION

La politique démographique de la Côte d'Ivoire n'est pas codifiée. Elle se caractérise par un laisser faire aussi bien dans le domaine des mouvements naturels des populations concrètes que dans celui des mouvements migratoires à cause du fait que la main-d'œuvre étrangère était nécessaire encore au développement de son économie (MORIBA Touré,1982).

Toutefois, devant la montée du chômage des Ivoiriens, surtout dans les villes, et devant la recrudescence de la déviance, les responsables politiques du pays ont été amenés à prendre des mesures de contrôle de l'immigration sous plusieurs formes : cartes de séjour, nouvelles mesures en ce qui concerne le recrutement des travailleurs des différents secteurs économiques, contrôles fréquents des identités, bref, des tracasseries administratives et policières (Boa Cofy Pascal Henry YEBOUET, 2004). Toutes ces mesures n'ont pas pu freiner l'ampleur de la marginalité et de la déviance à Abidjan où la mendicité continue de sévir.

Il s'agit face à la gravité du problème de s'attaquer à ses racines en évitant la porosité des frontières ivoiriennes pour ce qui est du trafic des mineurs. Ceci permet de contrôler les entrées et les sorties des étrangers. A cela il faut ajouter la nécessité de parfaire le service de l'immigration en vue de contrôler le séjour de chaque étranger et ses activités. Il faut surtout permettre aux parents d'enfants mendiants qui désirent rentrer chez eux, d'y aller en toute quiétude.

3 - SENSIBILISER

La conscientisation des acteurs principaux au moyen de la sensibilisation est, à notre connaissance l'une des démarches importantes. Cependant la sensibilisation doit nécessairement prendre en compte des éléments suivants : La famille, les structures de rééducation, le gouvernement et la mairie d'Adjamé.

3 -1 Au niveau de la famille

La famille est la matrice à qui incombe la sécurité de l'enfant. C'est pourquoi nous pensons que les parents (utilisateurs d'enfants ou non) ont un rôle important à jouer dans la vie de cette classe vulnérable. Il ne s'agit pas de condamner la mendicité, mais d'inculquer à ses acteurs les méfaits de cette pratique sur le devenir psycho-social de ces mineurs mendiants. Des entretiens de proximité sont utiles pour amener les parents des enfants ou des jeunes eux-mêmes à prendre conscience de certains indicateurs tels que l'éducation, la santé etc. Dans un second cas, il convient d'insister sur des problèmes de l'environnement familial où les parents irresponsables ont coutume de ternir le moral de leurs enfants. Ces enfants sont souvent victimes des sévices ou des mauvais traitements infligés par l'un ou l'autre parent (père, mère, belle-mère, beau-père, tante, oncle etc.).

Enfin, il faut insister sur les différents droits de l'enfant. Car celui-ci n'est plus assimilable à un objet mais un sujet qui mérite d'être écouté.

3-2 Au niveau des structures de prise en charge des enfants et des adolescents en situation difficile

La Côte d'Ivoire est dotée de plusieurs structures de prise en charge des mineurs en difficulté. Cependant, la contradiction est grande quant à la croissance du nombre d'enfants de la rue

dans ce pays.

L'analyse des causes montre que l'efficacité ou la crédibilité des différentes structures d'encadrement des jeunes en difficulté est problématique.

Malgré l'effort des responsables des centres de rééducation des mineurs à Abidjan, ils sont loin d'atteindre leurs objectifs. Ces centres ne couvrent que les 1/3 des mineurs en difficulté dans le pays.

Face à ces difficultés nous pensons que les mesures suivantes s'imposent.

D'abord, l'enseignement dispensé dans ces centres devra non seulement être fait par des spécialistes en la matière (des psychologues, des criminologues, des sociologues et juristes), mais aussi être lié à la formation professionnelle permettant aux enfants d'assurer des responsabilités futures dans la société.

Les enseignants ou encadreurs ne doivent en aucun cas manquer d'expliquer à l'enfant le bien fondé du métier que ce dernier apprend. Le respect des valeurs sociales comme par exemple l'honnêteté, l'amour du travail, la fidélité etc. doit être inculqué comme étant le socle de tout changement de comportement.

Ensuite, le système éducatif dans ces centres doit s'organiser en milieu ouvert par des projections de films. Cette éducation ne doit pas seulement se localiser à l'école. Il faut aussi sensibiliser les parents, la famille en leur apprenant que la relation parent-enfant est le premier critère de réinsertion sociale.

Enfin, il faut élargir le champ d'action de ces centres en leur dotant d'équipements modernes (informatiques, statistiques etc.).

Toutes ces mesures ne peuvent se réaliser que si le gouvernement ou l'Etat apporte son aide à ces centres dont nombreux sont déjà en désuétude.

3 – 3 Au niveau étatique

L'Etat a une responsabilité de répartition de la contribution publique, de solidarité que constituent les impôts et les taxes. Il doit exercer cette responsabilité en faisant en sorte que tous les groupes sociaux où qu'ils se trouvent au sein du territoire disposent de l'ensemble des soins, d'éducation, de sécurité etc. Il doit également veiller à la planification, à l'anticipation des besoins en personnels qu'en dépenses.

A l'instar des autorités de Dakar au Sénégal, celles d'Abidjan se sont par moment préoccupées de la présence des gosses dans les rues d'Abidjan. Cette occupation anarchique de l'espace a conduit les gouvernements, notamment celui de la Première République, au cours de sa séance du 12 septembre 1995 sur proposition du Ministre de la Famille et de la Promotion de la Femme à se pencher sur la question des enfants des rues (Archives du gouvernement, 1996). Cette initiative jugée louable a amené le Conseil des Ministres du 22 août 1996 à arrêter plusieurs résolutions, en l'occurrence l'action de

sensibilisation des populations aux problèmes des enfants de la rue et en particulier de ceux livrés à la mendicité. Malheureusement cette initiative n'a pas connu de résultats satisfaisants. Et depuis ce temps le phénomène de la mendicité des jeunes a toujours été négligé par les autorités politiques. Or, derrière ce phénomène banal se cachent de pires formes de marginalité comme par exemple le trafic transfrontalier des enfants à des fins d'exploitation. Nous justifions cette relation entre la mendicité et certaines pires formes de marginalité par deux exemples : le premier cas est celui d'une adolescente mendicante du nom de TIONAN KARIDJA rencontrée devant la grande mosquée d'Adjamé. Selon les propos de cette dernière, sa tante est allée la chercher chez ses parents au Burkina Faso sans parler de mendicité et présentement elle tenue de « faire la manche » pour cette tante. Le deuxième cas est découvert par les recherches du BICE concernant un groupe de jeunes maliens mendiants arrivés clandestinement à Abidjan avec l'aide de certains adultes maliens.

Nous interpellons donc la classe politique ivoirienne et les autorités sur les dangers liés à la pratique de la mendicité. L'Etat doit œuvrer pour l'application effective des accords relatifs aux droits de l'enfant.

En définitive, il s'agit d'élaborer des plans d'action nationale de sensibilisation, mais surtout dans le sens de l'amélioration des conditions de vie et principalement l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'eau potable.

4 - ELABORER DES REFORMES NECESSAIRES POUR LA COMMUNE D'ADJAME

Depuis le Conseil des Ministres du 22 août 1996, les autorités municipales d'Abidjan ont pris la décision de réprimer les enfants mendiants et les guides, en particulier les talibés dont la grande majorité est d'origine étrangère (Archives du secrétariat du gouvernement, 1996). Dans cette même logique, la municipalité d'Adjamé a souvent tenté des actions de déguerpissement des enfants mendiants et des guides.

Cependant, la mendicité des jeunes en particulier et celle des adultes en général, exige beaucoup de sagesse dans son traitement car loin d'être un épi phénomène, elle est plus spirituelle.

En matière d'insertion professionnelle nous estimons qu'il est grand temps de repenser réellement les problèmes des enfants mendiants, en mettant en œuvre des petits projets communautaires. Le regroupement des bénéficiaires doit répondre aux critères sociologiques mis en place par les enfants mendiants eux-mêmes, car dans la rue, ces enfants s'organisent. Cette forme d'organisation doit être analysée par des études sociologiques avant la mise en place des projets. Mais les petits projets individuels, axés sur le commerce, l'artisanat, l'agriculture ne seront pas exclus, ils doivent s'adresser aux guides de jumeaux et aux invalides qui ont coutume d'agir individuellement dans cette activité.

L'insertion sociale des enfants mendiants ou leur socialisation au sein des institutions ou des familles se pose en

terme d'intégration, qui doit passer par des structures de prise en charge. Ceci avec la collaboration des services de la Mairie d'Adjamé. En outre, la Mairie doit, après une meilleure appréciation de la pauvreté affectant les enfants et jeunes mendiants, présenter une matrice d'actions en conciliant les objectifs de création de richesses pour les parents et les préoccupations en matière de santé, d'éducation et de formation en faveur de cette tranche de la population.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Conclusion de la troisième partie

Si ces différents facteurs que nous venons d'énumérer favorisent le développement de la pratique de la mendicité à Adjamé, il n'en demeure pas moins que certains effets découlant des manifestations de ce phénomène risquent de compromettre le devenir social des mineurs mendiants.

D'une façon générale, les conséquences ou simplement les difficultés qu'engendre cette pratique ne sont pas les mêmes, elles diffèrent d'un acteur à un autre ou d'une catégorie d'acteurs à une autre.

Concernant les jeunes mendiants (utilisés ou non), le problème est beaucoup plus complexe à cause de leur âge et de leur milieu d'éducation, car habitués à une vie de rue, les conséquences qu'ils en tirent apparaissent sous une orientation fortement psychologique et sociale.

Ainsi, le fait de mendier, selon notre analyse constitue une entrave majeure à l'adaptation psycho-sociale du mineur, et la vie du mendiant représente un frein à son adaptation sociale. Cette pratique développe chez le mineur un caractère passif, et d'éternel assisté. Sa motivation à gagner de l'argent par l'effort sera détruite au profit du gain facile, gage d'une délinquance et d'une déviance sans excuse.

Ensuite, l'éducation de l'enfant ou du jeune mendiant est hypothéquée, parce qu'elle s'effectue en général dans la rue, laquelle rue est criminogène parce que donnant libre cours à l'apprentissage des pratiques délinquantielles.

Concernant toujours les mineurs, force est de reconnaître que malgré leur éducation, ils ne sont pas également à l'abri des agressions physiques et morales de certaines personnes hostiles à leur comportement.

Quant aux adultes (femmes ou garçons) impliqués dans ce phénomène par le canal de l'exploitation quotidienne des revenus des jeunes qu'ils emploient pour mendier, ils commettent de façon consciente ou inconsciente des délits de violations des droits de l'enfant. Considérant pour la plupart l'enfant sous l'angle purement traditionnel, ces adultes s'exposent à des peines découlant de la Convention internationale des droits de l'enfant (UNICEF).

Sur le plan socio-économique, les adultes mendiants font bien souvent l'objet d'une exclusion sociale. Laquelle exclusion trouve tout son sens dans les aberrations religieuses faisant donc du mendiant un maudit de DIEU. Et les impacts de la mendicité sur les donateurs se traduisent en termes de contrainte morale de donner de l'argent et donc de gêne.

Enfin, au nombre des conséquences relatives à la commune d'Adjamé et à sa population, il faudrait porter l'attention sur l'aspect inconfortable et mal plaisant décrié par la population. Par la présence de ces enfants mendiants, l'image de la commune se trouve ternie, surtout par le nombre croissant des jeunes délinquants qui rendent la vie difficile à la population. Le comble de cette situation est la grande criminalité qui prend de l'ampleur dans cette commune.

L'analyse des manifestations et des conséquences de la mendicité des mineurs montre que celle-ci n'est pas un épiphénomène qu'il faut négliger. Elle est au contraire émaillée de tout un symbole et de signification allant dans le sens de la réalisation d'une marginalité organisée à Abidjan. Derrière l'aspect physique et pitoyable qu'elle présente quotidiennement, se cache un ensemble de stratégies, de déviances et de violations des valeurs et normes relatives aux droits des mineurs.

En effet, en nous référant aux résultats de nos travaux, il ressort qu'il n'y a pas d'actions collectives véritables émanant de la municipalité à l'égard des jeunes impliqués dans cette pratique à Adjamé. En revanche des actions individuelles motivées par des raisons multiples favorisent la prolifération de l'acte de mendicité.

Cependant certains jeunes ne s'y plaisent pas et ils projettent pour la plupart le vœux de devenir commerçant ou simplement de réaliser une activité lucrative quelconque en lieu et place de la mendicité.

Face donc aux différents déséquilibres liés aux manifestations de la mendicité, il serait opportun de lutter efficacement contre la pauvreté en sensibilisant sur l'amélioration des conditions de vie principalement l'accès à l'éducation, aux soins de santé. Ceci permettra aux principaux acteurs et à l'Etat de prendre conscience de la situation et donc de faire une prévention efficace de ce phénomène.

CONCLUSION GENERALE

Au terme de cette étude, quels résultats méritent attention? Comment peuvent-ils s'inscrire dans une nouvelle problématique de la prévention de la mendicité des mineurs ?

S'inscrivant dans un contexte de l'étude de la marginalité juvénile en milieu urbain dans des grandes agglomérations africaines, notre travail visait à identifier le phénomène de mendicité chez les jeunes à Adjamé, en vue de déceler dans les manifestations de cette pratique la question de l'adaptation sociale de ces mineurs.

En effet l'étude a permis d'examiner la dynamique des enfants et des adolescents mendiants de tous les sexes confondus dont les garçons sont plus représentés. Ces jeunes prennent trop de risques dans cette activité de mendicité reconnue par sa complexité historique et géographique. Existante à peine aux années de l'indépendance, elle se développe dans toutes les grandes villes de Côte d'Ivoire, surtout Abidjan, capitale économique, ville dans laquelle nous les avons observés à travers cette étude et constituer une typologie comportant :

- les enfants et les adolescents mendiants des rues composés de jeunes de la rue et dans la rue y compris les assimilés (élèves ou acteurs de petits métier) ;
- les guides des jumeaux occupent la seconde position des jeunes mendiants ;
- des guides d'handicapés physique et d'aveugles en sont moins

représentés.

L'ensemble de ces jeunes comportent deux ensembles, les étrangers et les nationaux. L'existence de ces deux groupes suppose deux sortes de traitements. Les premiers pourraient être sensibilisés et encouragés à exercer d'autres activités. Les seconds doivent être réinsérés dans leur milieu familial ou dans la vie professionnelle.

En tout état de cause, et grâce à nos investigations (questionnaires - entretiens - observations - interviews - documents etc.), les facteurs favorisant la recrudescence du phénomène d'enfants et d'adolescents mendiants, ont pour nom : l'immigration incontrôlée liée à la vie politique ivoirienne, la pauvreté, la crise de la cellule familiale.

Concernant l'immigration, soulignons qu'une frange importante des jeunes mendiants à Adjamé est issue de la communauté étrangère, c'est dire que ces jeunes proviennent des familles originaires des pays voisins (Mali 17,50 %, Burkina Faso, Niger, Guinée, etc.).

Il s'agit des mineurs qui sont en majorité en état d'exploitation soit par leur géniteur soit par un tuteur ou une tutrice. Ce qu'il faut retenir c'est que les imperfections liées au contrôle et à la gestion du phénomène migratoire (porosité des frontières) depuis les indépendances, ont suscité des problèmes nouveaux parmi lesquels figure celui des mineurs mendiants.

Un autre élément non moins important en relation avec cette forte immigration incontrôlée en Côte d'Ivoire est celui des valeurs et normes véhiculées au sein de chaque groupe

d'immigrés et le type d'éducation familiale donnée aux jeunes. Selon l'analyse de nos résultats, il existe une corrélation positive entre la religion musulmane et la mendicité en général et celle des mineurs en particulier. La plupart des utilisateurs interrogés ont affirmé leur appartenance à la religion musulmane.

L'implication de la famille et d'autres adultes au phénomène est la preuve de son amplification. Des personnes sans esprit de partage, la méchanceté des parents ou autres, les dissensions entre parents/enfants, les distorsions du système éducatif etc. ont leur part de responsabilité dans cette tourmente infantile.

Comprenons donc que c'est dans des conceptions strictement traditionnelles qu'on assiste à cette marginalité qui permet aux utilisateurs de se procurer de l'argent.

Contrairement à la mendicité des talibés présente dans la plupart des pays fortement islamisés, celle d'Adjamé (Abidjan) s'inscrit dans un contexte général de pauvreté n'ayant pas de lien fiable avec des écoles coraniques. Il s'agit simplement des personnes attirées par la prospérité économique ivoirienne qui ne parviennent pas à s'adapter à la culture urbaine qu'impose la grande agglomération moderne abidjanaise.

Mais d'une façon succincte, la situation des enfants et des adolescents mendians à Adjamé, évoque l'épineuse question de l'enfance en difficulté et celle de l'exploitation des mineurs en Côte d'Ivoire. Par exemple, 23,75 % des mineurs interrogés

seulement vivent dans un couple normal où le père et la mère sont mariés et sont ensemble. Tout le reste vit dans un système irrégulier dit monoparental. Dans un tel contexte et surtout avec une éducation de la rue, il est évident que l'adhésion aux valeurs et le degré d'estime de soi chez ces mineurs mendiants soit problématique.

Ne dit-on pas que les enfants de la rue constituent une armée de réserve pour la délinquance ? Or selon nos résultats, il existe une corrélation positive entre le fait d'être mineurs mendiants et celui d'être enfants de la rue. Se trouvant dans la rue soit avec leurs parents eux-mêmes mendiants soit individuellement dans le groupe des pairs, ces jeunes finissent souvent par devenir des délinquants.

Mais comment ces résultats peuvent-ils s'inscrire dans une nouvelle problématique de la prévention de la mendicité des mineurs. ?

Eu égard à la gravité de la mendicité infantile, maintes études ont été réalisées, d'autres en voie de réalisation, mais les institutions publiques et privées, en l'occurrence les ONG significatives doivent doubler d'ardeur pour trouver des solutions aux problèmes. Il en existe déjà grâce au BICE qui n'a pas ménagé ses efforts pour la mise en place des Institutions axées sur l'insertion sociale et professionnelle. Mais il faudrait les améliorer et en créer aussi dans les villes de l'intérieur, surtout des grandes villes de l'intérieur qui accueillent sans cesse des enfants et des adolescents mendiants.

En matière d'insertion professionnelle, il est grand temps

de repenser réellement aux problèmes des enfants et des adolescents mendiants, en mettant en œuvre des petits projets communautaires. Le regroupement des bénéficiaires doit répondre aux critères sociologiques mis en place par les jeunes mendiants eux-mêmes, car dans le parcours à la rue, ces jeunes s'organisent déjà en groupe. Cette forme d'organisation doit être approfondie par des études criminologiques avant la mise en place des projets. Mais les petits projets individuels, axés sur le commerce, l'artisanat, l'agriculture ne seront pas exclus, ils doivent s'adresser aux guides de jumeaux et aux invalides qui ont coutume d'agir individuellement dans cette activité. ces projets pourraient recevoir au premier chef l'appui des différentes Municipalités d'Abidjan, celui de l'Etat viendra en complément. Cet appui sera d'ordre financier et technique, accompagné d'un système de suivi assorti d'un contrôle rigoureux. L'insertion sociale des jeunes mendiants ou leur socialisation au sein des institutions ou des familles se pose en terme d'intégration, qui doit passer par des maisons de garde d'enfants comme des pays occidentaux, dont les gosses abandonnés et maltraités sont pris à charge par des institutions (logés, éduqués et réinsérés dans le système scolaire) et susceptible de leur redonner une bonne éducation.

En effet, nous pensons que nos résultats aideront les décideurs ivoiriens et internationaux dans leur lutte contre ces déviances que nous venons d'énumérer. Aucune prévention dans ces domaines ne peut atteindre ses objectifs sans une parfaite connaissance des facteurs de ces marginalités qui accablent le développement des Etats africains.

Quant à la complexité de la mendicité des mineurs, elle est d'abord liée à l'invisibilité de certains acteurs qui se cachent derrière ces jeunes pour s'enrichir. Ensuite, le phénomène des mendiants se situe à la fois entre le spirituel, le social, l'économique et le culturel.

Ce qu'il faut retenir, c'est que notre étude donne une nouvelle appréciation de la situation des mineurs mendiants en particulier et celle des mendiants en général. Il s'agit de comprendre et de percevoir ce phénomène comme un obstacle majeur à l'adaptation sociale des mineurs mendiants. Même si mendier paraît banal, les déséquilibres qu'il crée sont profonds et parfois difficiles à gérer. Nous invitons donc tout le monde (Structures ou Organisations nationales et internationales) à redoubler d'effort dans cette lutte contre le travail et l'exploitation des enfants en Afrique et dans le monde. Un monde où l'adaptation sociale des enfants n'est pas prise en considération est un monde sans devenir.

Au terme de ce travail, nous pouvons affirmer que nos différentes hypothèses sont confirmées, mais concernant nos objectifs ils seront véritablement atteints lorsque la mendicité des gamins sera atténuée par des efforts conjugués de tout le monde (chercheurs et autorités politiques).

BIBLIOGRAPHIE

CODESRIA
BIBLIOTHEQUE

OUVRAGES GENERAUX ET SPECIFIQUES

ALGAN André : « L'image de soi des Adolescents socialement Inadaptés »; bulletin de psychologie Tome XX n° 345 Mai/Juin; 1980

ALQUARDAHUI Yousuf : « Le licite et l'illicite en Islam »; Edition Seuil, Paris 1969

AMIN SAMIR : « L'Afrique de l'Ouest bloquée »; Edition de minuit; Paris 1971

AMNESTY INTERNATIONAL : « Enfants torturés: des victimes trop souvent ignorées »; Edition francophone, AI, 2001

AONON Aimé et KPONPIASSIA GABIN : « Jeunes en circonstances difficiles et SIDA, étude de comportements sexuels des jeunes en rupture familiale à Abidjan ». Financement de l'Unicef, juillet 1995, ORSTOM, petit Bassam, Abidjan

FRANQUEVILLE (A) : « Une Afrique entre le village et la ville », ORSTOM, Paris, 1987

AZAM (JP) : « Les effets incertains sur les pauvres de l'ajustement structurel en Afrique », CERDI, 1993

BAH(M) et CAPIHAM(JY) : « Bidonville, marginaux et jeunes délinquants vue par la presse dakaroise », Dakar, 1999

BALAM Yves : « Enfants de la rue de la prison dans une ville Africaine », Edition Karthala, Paris(1975-1992)

« Bureau Africain des Séances de l'Education » (BASE), colloque international sur l'enfance, l'éducation et la déviance, Kinshasa 8-13 décembre 1986

CAMPBELL K. Eugène et NTSABANE TIDIMANI : « Les enfants de la rue à Gaborone au Botswana: Causes et conséquences » (programme de petites subventions pour la recherche en population et développement, Rapport de synthèse n°13, 1999

COING Henri : « Epidémies et Endémies en Sociologie urbaine à propos d'un livre récent sur l'Afrique », in Cahiers d'Etudes africaines, 58, XV, 1976, 330 p.

CHRONIQUE du sud : « Recherches et projets », 1903-1993, numéro 10 Abidjan, 1999

COLLIGNON René et DIOUF MAMADOU : « Les jeunes, hantise de l'espace public dans les sociétés du sud », Autrepart, Edition de l'Aube, IRD (Institut de Recherche pour le Développement), Paris, 2001, n°18

COLSON (M.L) : « Entre mendicité et prostitution, in les enfants de la drogue », Abidjan, Monde, 1996

CONVENTION 182 sur « les pires formes de travail des enfants », Genève, 1999

DEBLE(I) et HUGON(PH) : « Vivre et survivre dans les villes Africaines », Paris, PUF, 1982

DEFOSSEZ ANNE-CLAIRE : « Langages et cultures des enfants de la rue », Edition Karthala, Paris, 1995

DIOUF-KAMARA : « Islam, mendicité et migration au Sénégal, Périodique », FRA;ISSN, Paris, 1995

DUREAU Françoise : « Migration et urbanisation; le cas de la Côte d'Ivoire »; Edition de l'ORSTOM ; 1987

DURKHEIM Emile : « Education morale »; Paris, PUF, 1925

DURKHEIM Emile : « Le suicide », Paris, PUF, 1960

Equipe jeunesse action : « Les jeunes de la rue », Dakar Enda, 1988

FAYE (M), LOXOCI Poos : « La main dans la poche », Dakar, Enda-tiers-monde, 1988

FADIGA (K), La crise de l'éducation, analyse et perspectives, n°1, ENS, 1997, 110 p. Abidjan

FLAMENT Claude : « Réseaux de communications et structures de groupes », Paris, Dunod, 1965

GABORIAU Patrick : « Clochard, l'univers d'un groupe de sans abris parisiens », Paris; Julliard, 1993

GIBAL Jean-Marie : « Citadins et villageois dans la ville africaine l'exemple d'Abidjan »; Presses Universitaires de Grenoble Maspero, PUF Paris, 1974

GILBERT Charles : « Enfants maliens esclaves en Côte d'Ivoire », Unicef, Abidjan, 2001

GILLIARD Patrick et PEDENON Laurent : « Rue de Niamey, espace et territoire de la mendicité », Université de Bordeaux, 1994

GROSBRAS Francine: « l'éducation à l'orientation au collège », Hachette, Paris, 1998

HAMONET Claude et CLAUDE Bernard: « Exclusion, marginalité, culture et handicap, tentative d'explication et de compréhension des mécanismes du rejet social », Expresse du 15 mars 2001

HENRY Patrick et BORDE Marie-Pierre: « la vie pour rien; Laffont », Paris, 1997

HERAULT Georges et ADESANMI Pius: « Jeunes, cultures de la rue et violence urbaine en Afrique », Acte du Symposium international d'Abidjan 5-7 mai 1997

ISTED: « Dynamique de l'urbanisation de l'Afrique au sud du Sahara », Paris , Ministère de la coopération

KOFFI Dadier: « De la solidarité totale ou multilatérale à la solidarité univoque en Afrique in Pensée et Organisations sociales en Afrique », Actes du Séminaire, centre de Reprographie de l'enseignement supérieur(CRES), Institut GOETHE-Abidjan,janvier1994, 140 p.

KOUDOU KESSIE Raymond: « Education et développement moral de l'enfant et de l'adolescent africains, pour ne pas en faire des délinquants », Harmattan, Paris, 1996

KOUDOU KESSIE Raymond: « Eléments de psychologie de l'adolescent, pour mieux éduquer nos adolescents », PUCI,Abidjan, 1999

KOUKOUI Désiré: « Trafic transfrontalier d'enfants à des fins d'exploitation de leur travail », une table-ronde du BICE à Abidjan, avril 2000

LANZARINI Corinne: « Recherche, évaluations Sociologiques sur le social et les actions communautaires, France, Urbanisme, Logements et Transports », Paris, Resscom- Avril 1993

LARGUIER Jean: « Criminologie et science pénitentiaire », 9^e Edition, Dalloz, Mémentos, Paris, 2001

LATOUR Eliane: « Métaphores familiales dans les *quetto*s de Côte d'Ivoire "Dans le monde réellement renversé, le vrai est un moment du faux »; Edition Debord, Paris, 1992

MALEWSKA-PEYRE (H); TABOADA-LEONETTI (I): « Crise d'identité et déviance chez les jeunes immigrés », France, Ministère de la justice, Service de coordination de la Recherche, centre de formation et de Recherche de l'Education Surveillée (CFRES), Rapport, Paris, 1992

MANCIAUX (M) et CIE: « L'enfant maltraité », Paris, feurus, 1982

MARGUERAT Yves et POITOU Danielle; « A l'écoute des enfants de la rue en Afrique noire »; Fayard, 1994

MARGUERAT Yves: « Cahiers de marjuvia, marginalisation des jeunes dans les villes africaines, centre des études africaines », EHESS-CNRS, Paris, premier semestre 1996, cahier numéro 2

MARGUERAT Yves: « Les jeunes délinquants d'Abidjan, une première approche quantitative », ORSTOM, Paris, 1985

MENDRAS Henri: « Eléments de sociologie »; Edition A. Colin, Paris, 1989

MENDRAS Henri et FORSE Michel : « Le changement social, tendances et paradigmes », Paris, A. Colin, 1983

Ministère de la planification du développement, comité de supervision du DRSP : « Etude sur l'enfance, l'adolescence et la Pauvreté », Abidjan le 15 mars 2002

MORIBA Touré: « Migration, Urbanisation et développement urbain en Côte d'Ivoire, Séminaire sur la migration en Afrique de l'ouest », Dakar 1-2 Février, 1982

MOSSE Eliane: « Les riches et les pauvres »; Edition Seuil, Paris, 1993

MOUSSA Abdoulaye Sissoko: « Enquête sur les enfants de la rue dans le district de Bamako (Mali), Institut national de formation sociale », Enda jeunesse, section OMS-Unicef, 1989

Mukalawala (K) et OMALETE Osako: « Les formes d'oppression exercées sur les enfants et jeunes de la rue à Kinshasa : cas des Zones de la combe de kalama et de Kinshasa », Unicef-ONDH.A, 1996

MUCHIELLI Roger: « Comment ils deviennent délinquants ? » ESF 8è Edition Paris, 1981

OLAWALE Albert : Institut of africa studies University of Ibadan, Lagos, 1997

OPADOU KOUDOU: « Gestion des situations familiales, dysfonctionnement des relations fraternelles et marginalité sociale de l'enfant en Côte d'Ivoire », Revue Africaine de Criminologie, Editions Universitaires de Côte d'Ivoire, Abidjan, N°2 Décembre 2005

OUIZAN-BI Hugues : « Les enfants de la rue à Abidjan, de la recherche-action à l'action de terrain », BICE, Abidjan, 1997

P. BEAT-SONGUE « Prostitution en Afrique, l'exemple de Yaoundé », Edition Harmattan, Paris 1996

P. BEAT-SONGUE : « Sida et prostitution au Cameroun », Edition Harmattan, Paris, 1993

PAUGAM Serges : « L'exclusion sociale, l'état des savoirs », Fayard, Paris 2001

PERCHERON Annick: « L'univers politique des enfants », Paris, F.N.S.P, 1974

PERRON Roger: « les enfants inadaptés », que sais-je ? Presses universitaires de France, PUF 4è Edition, Paris 1984

- PIAGET Jean:** « Le développement de la notion de temps chez l'enfant », Paris, PUF, 1946
- PINATEL Jean:** « Criminologie et sciences pénitentiaire », 2^e Edition Seuil, Paris 1970
- PIRENNE Jacqueline:** « Mes fils de la rue à Addis-Abeba »; les enfants du fleuve, Fayard 2000
- TOURAINÉ Alain :** « Production de la société », Seuil, Paris, 1973, 118 p
- SELOSSE Jacques:** » Adolescence, violences et déviations » (sous la direction de Jacques Pain et Loick), Fayard, Paris 1997
- SIMBRO Yannick :** « Langages et cultures des enfants de la rue » Edition Karthala, Paris, 1995
- SISSOKO Alain :** « Comment développer la Criminologie », Questions actuelles, Revue trimestrielle internationale des cultures et sociétés africaines, les éditions du Pharaon, Cotonou-Bénin, 1994 46 p.
- SISSOKO Alain:** « Conférence sur la délinquance juvénile à Abidjan », à la bibliothèque nationale du Plateau, Abidjan, Avril 1995
- SISSOKO Alain:** « Abidjan une situation relativement bien maîtrisée, Jeunes , cultures de la rue et violence urbaine en Afrique », Acte du symposium international d'Abidjan, 5-7 mai 1997, sous la direction de Georges HERAULT et PIUS Adesanmi, IFRA-Abidjan, 199, 195 p.
- SOW Fall Aminata :** « La grève des battus », les nouvelles éditions africaines, Abidjan 1979
- TESSIER Stéphane:** « Langages et cultures des enfants de la Rue », Editions Karthala, Paris 1995

TOURETTE Catherine et GUIDETTI Michèle: « Introduction à la psychologie du développement, du bébé à l'adolescent », édition Armand Colin: Paris, 1994

TSHIKALA K. Biaya : « Les enfants, la violence et la rue à Kinshasa, entendre, comprendre, décrire » ; série nouvelle pistes 1/2000 ; imprimé et publié par le CODESRIA , Dakar, 2000

TSHIKALA K. Biaya : « Mundèle, ndumba et ambiance, le vrai bal blanc et noir (e) » in Belgique, Zaïre. Une histoire en quête d'avenir, G. de villers(éd)cahiers africains, 1994,110 p.

TSHIKALA K. Biaya : « Continuité des genres et pratiques culturelles de la diaspora africaine en Europe », communication à l'atelier sur la culture populaire, CEAN-Université de Bordeaux, 1996

TSHIKALA K. Biaya : « Les paradoxes de la masculinité africaine : Une histoire de violences, d'immigration et de crises » canadian Folklore, vol. 191,1997, 235 p.

UNICEF: « Les enfants de la rue à Abidjan Evaluation Statistique », Abidjan, juin 1992

VEXLIARD Alexandre: « le clochard »; Paris, 1998

YAPI DIHAOU Alphonse: « Baraques et pouvoir dans l'agglomération abidjanaise »; Edition Fayard; Paris, 2001

YEBOUET Boah Cofy Pascal Henry « Le phénomène des tracasseries policières en Côte d'Ivoire : le cas d'Abidjan », Revue internationale de Criminologie et de police technique et scientifique, Genève/Suisse n°3, 2004, 287 p.

ZANOU Benjamin A.L. : « Répartition spatiale de la population et migration, recensement général de la population de Côte d'Ivoire », Institut National de la Statistique(INS), Abidjan,1992

ZANOU Doré Aka: « Abidjan, la Cosmopolite, une étude démographique de la ville d'Abidjan », INS, Abidjan, 1996

ZIRIMBA Neby: « Usage des drogues et des stupéfiants et criminalité violente chez les adolescents à Abidjan », Institut de criminologie d'Abidjan mémoire de maîtrise, 1996

ZOGBO G noléba Raymond : « Gardiens de voitures et loubards, une marginalisation assumée », extrait du cahier de marjuvia n°2, EHESS-CNRS Paris , 1996

OUVRAGES METHODOLOGIQUES

GRAWITZ Madeleine : « Méthodes des sciences sociales », 10^e édition, Dalloz, Paris, 1996

N'DA Paul: « Méthodologie de la Recherche, de la problématique à la discussion des résultats, Comment réaliser un mémoire, une thèse en science sociale et en éducation », PUCI, Abidjan, 2000

MEMOIRES ET THESES

AGNISSAN (A.A): « La problématique de l'insertion sociale des jeunes en zone urbaine: cas de la ville d'Abidjan », Mémoire de D.E.A en sciences sociales, I.E.S Abidjan 1989

BROU Deglan: « Politique d'intégration des enfants de la rue en Côte d'Ivoire, le cas d'Abidjan », UFR Criminologie Université de Cocody-Abidjan, mémoire de maîtrise, 1997

DJIRAGBOU Ballou Casimir: « Mendicité et exploitation d'enfants immigrés à Abidjan: le cas de la Commune d'Adjame », UFR Criminologie Université de Cocody-Abidjan, mémoire de maîtrise, 1997

DOUMBIA Laya : « Quelle politique de communication pour sensibiliser et éduquer le contribuable au paiement de la taxe : cas de la commune d'Adjamé », rapport de fin de stage, Abidjan 2002-2003

GBAZALE Dehi: « Le problème du chômage et ses implications dans les comportements délinquantiels de jeunes en Côte d'Ivoire: cas de la ville d'Abidjan », UFR Criminologie Université de Cocody-Abidjan Mémoire de maîtrise, 1997

YAPO TCHIMOU Pacôme : « L'apport de la communication dans le déguerpissement des commerçants des voies publiques : le cas du boulevard NANGUI ABROGOUA à Adjamé », rapport de fin de stage, Abidjan, 2001-2002

YAO K.S.D. : « Education, l'épargne moyen d'insertion à l'économie: cas des petits porteurs de bagages à la gare des taxis et au marché principal d'Abobo », mémoire de fin de cycle, Ecole des Educateurs Spécialisés, I.N.F.S, juillet 1998

ARCHIVES, JOURNAUX ET PERIODIQUES

« Archives de la mairie d'Adjamé »

« Archives du Bureau National d'Etude Technique et de Développement » (BNETD), Abidjan

« Archives du secrétariat du gouvernement ivoirien », n°1448 du 19 septembre 1996

« Archives du Bureau International Catholique de l'Enfance » (BICE), Abidjan

BARRY Josette: « Mendicité, premier métier des enfants de la rue à Abidjan », Fraternité-Matin ; Quotidien ivoirien; Abidjan, 1986 n°236 du jeudi 16 août

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

ANNEXES

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

ANNEXE 1
QUESTIONNAIRE DE RECHERCHE

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

QUESTIONNAIRE 1: ADRESSE AUX JEUNES MENDIANTS

1. Nom et prénoms:.....
2. Sexe:.....
3. Age:.....
4. Ethnie:.....
5. Religion:- Chrétienne
 - Musulmane
 - Autres
6. Nationalité:.....
- ...
7. Niveau d'étude:- Primaire
 - Secondaire
 - Analphabète
8. Comment es-tu arrivé à la mendicité?.....
-
9. Es-tu orphelin?.....
- Si non où sont tes parents?.....
10. Vis-tu chez tes parents où chez un tuteur?.....
11. Qui t'oblige à mendier?.....
12. Veux-tu demeurer mendiant?.....
13. Est-il facile de mendier?.....
14. Quelles difficultés rencontres-tu?.....
15. Combien gagnes-tu par jour?.....
16. Que fais-tu de cet argent?.....
17. Quel est ton projet d'avenir?.....
18. A quel âge as-tu commencé à mendier?.....
19. Par quel moyen es-tu arrivé en Côte d'Ivoire?.....
20. Tes parents vivent-ils en Côte d'Ivoire?.....
21. Tes parents sont-ils des mendiants?.....
22. Veux-tu retourner un jour dans ton pays d'origine?.....
23. Comment ta religion perçoit-elle la mendicité?.....
-
24. Quel est ton rapport avec les jeunes les jeunes de la rue?.....
-
25. N'es-tu pas souvent victime d'agression de la part de certains délinquants?.....
- ...
26. Pourquoi mendies-tu?
 - Pauvreté
 - Contrainte
 - Handicap physique

27. Combien d'enfants êtes-vous dans votre famille?.....

QUESTIONNAIRE II: UTILISATEURS D'ENFANTS

1. Nom et prénoms:.....
2. Sexe: M ou F
3. Age:.....
4. Etes-vous: - Marié
- Célibataire
- Séparé/veuf/divorcé:.....
...
5. Ethnie:.....
..
➤ Comprenez-vous d'autres langues ou ethnies?.....
➤ Lesquelles?.....
..
6. Quelle est votre religion?
➤ Traditionnelle
➤ Chrétienne
➤ Musulmane
➤ Autres à préciser:.....
7. Quelle est votre nationalité?.....
8. Etes-vous allé à l'école? Oui ou non
➤ Niveau primaire:.....
➤ Niveau secondaire:.....
➤ Niveau supérieur:.....
➤ Autres:.....
..
9. Lisez-vous les journaux? Oui ou non
➤ Chaque jour
➤ Au moins une fois par semaine
➤ Jamais
10. Ecoutez-vous la radio? Oui ou non
➤ Chaque jour
➤ Au moins une fois par semaine
➤ Jamais
11. Regardez-vous la télévision? Oui ou non

- Chaque jour
- Au moins une fois par semaine
- Jamais

12. Combien d'enfants avez-vous?.....
13. Pourquoi avez-vous changé de pays?.....
14. Comment êtes-vous arrivé à la mendicité?.....
15. Avez-vous un travail ou un métier?.....
Si oui, combien gagnez-vous par mois?.....
16. Comment arrivez-vous à satisfaire vos besoins socio-économiques?.....
-

- ..
17. Vos enfants sont-ils allés à l'école?.....
- Préciser l'école.....
 - Justifier la réponse.....
 - Si non dites pourquoi.....
18. Les enfants qui mendient sont-ils les vôtres?.....
19. Jusqu'à quel âge commence-t-on à mendier?.....
20. A quel âge arrête-t-on de mendier?.....
21. Comment d'enfants mendient-ils dans la famille?.....
22. Pourquoi faites-vous mendier les enfants?.....
-
23. Combien pouvez-vous avoir en fin de journée?.....
24. A quoi vous sert-il l'argent de la mendicité?.....
25. Les enfants ont-ils une récompense?.....
Si oui combien reçoivent-ils?.....
26. Quel avenir réservez-vous à l'enfant qui mendie?.....
27. La mendicité est-elle pour vous un phénomène culturel?.....
-

- ..
28. Comment votre religion perçoit-elle la mendicité?.....
29. Connaissez-vous les droits des enfants?.....
30. Etant mendiant quel sentiment vous anime-t-il?
- La honte
 - Satisfaction
 - Contrainte
31. Utilisez-vous toujours le même enfant?.....
Si non comment se fait le choix du jeune mendiant?.....
-
- Avez-vous d'autres sources de revenu en dehors de la mendicité?.....
-

-
- ..
32. Connaissez-vous le devenir de certains enfants qui mendiaient?...
Si oui qui sont-ils devenus?.....
33. Etes-vous prêts à accepter une quelconque disposition pouvant mettre fin
à votre mendicité?.....
Laquelle?.....

..

Date.....

Enquêteur:.....

Résultat de l'étude:

- Menée à bien
- Partiellement réalisée
- Personne absente
- Refusée
- Autres

QUESTIONNAIRE III: ADRESSE AUX MINISTERES - ONG - SERVICES

IDENTIFICATION:.....

...
Chargé(e)
de:.....

1. Connaissez-vous le phénomène d'enfants mendiants?.....
2. Avez-vous une fois été abordé par ces enfants?.....
3. Comment trouvez-vous ces enfants?
 - Gênants []
 - Passionnants []
 - Ils font pitié []
 - Situation d'indifférence []
4. Ont-ils reçu quelque chose de vous?..... Si oui combien?.....
.....
5. Selon vous, pourquoi ces enfants mendient-ils?
 - Par simple plaisir []
 - Situation de pauvreté []
 - Autres à préciser []
6. Pensez-vous qu'il faille lutter contre?.....
7. Ces enfants peuvent-ils constituer un danger pour la société?.....

8. Quelles peuvent être les conséquences selon vous de la mendicité?.....
.....
.....

9. Peut-on aider ces enfants à sortir de cette pratique?.....

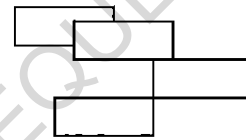
10. Selon vous, quelles dispositions prendre?.....
.....
.....
.....

Date.....

Enquêteur:.....

Résultat de l'étude:

- Menée à bien
- Partiellement réalisée
- Personne absente
- Refusée



CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

ANNEXE 2
AUTORISATION
DE RECHERCHE

CODESRIA BIBLIOTHEQUE

VILLE D'ABIDJAN



MAIRIE D'ADJAME

03 B.P 238 ABIDJAN 03

N° 1276 /MAD/SA/TAF

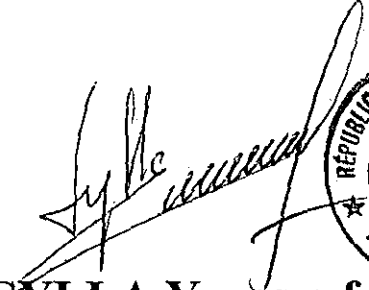
REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

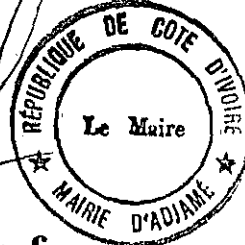
Abidjan, le 05 SEP. 2002

AUTORISATION DE RECHERCHE

Le Maire de la Commune d'ADJAME soussigné, autorise Monsieur **GUEU DENIS, Etudiant titulaire d'une Maîtrise**, inscrit en D.E.A. à l'UFR Criminologie de l'Université de Cocody et en Instance d'une Thèse de Doctorat d'Etat, à effectuer sur le territoire communal d'Adjamé, des Recherches portant sur le thème « **ENFANTS ET ADOLESCENTS IMMIGRES MENDIANTS A ABIDJAN : LE CAS DE LA COMMUNE D'ADJAME** ».

En foi de quoi, la présente autorisation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

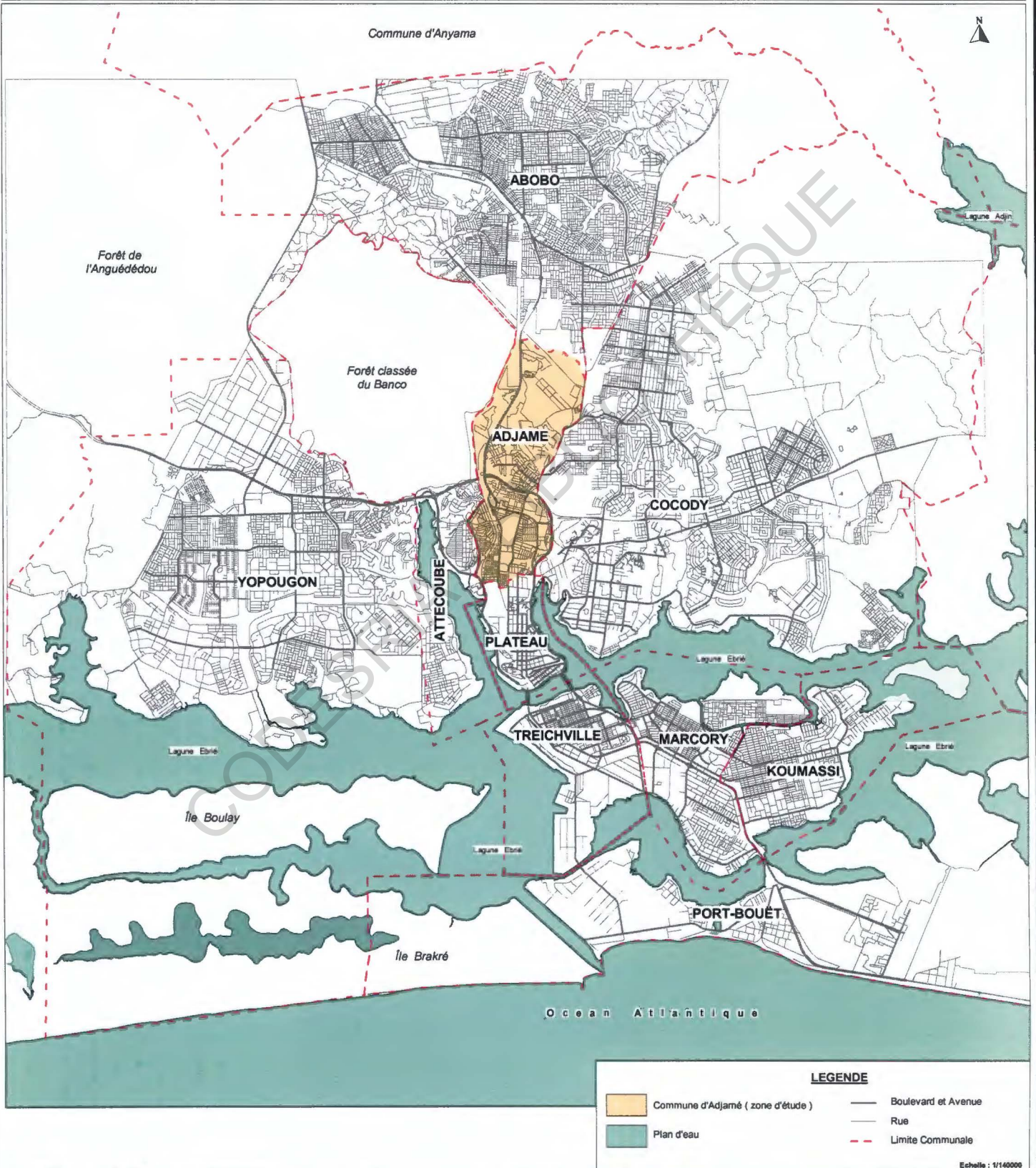

SYLLA Youssouf



ANNEXE 3
DIFFERENTES CARTES

CODESRIA BIBLIOTHEQUE

Carte n° 1 : LOCALISATION DE LA ZONE D'ETUDE DANS L'AGGLOMERATION D'ABIDJAN



Carte n°2 : LOCALISATION DES MENDIANTS A ADJAME

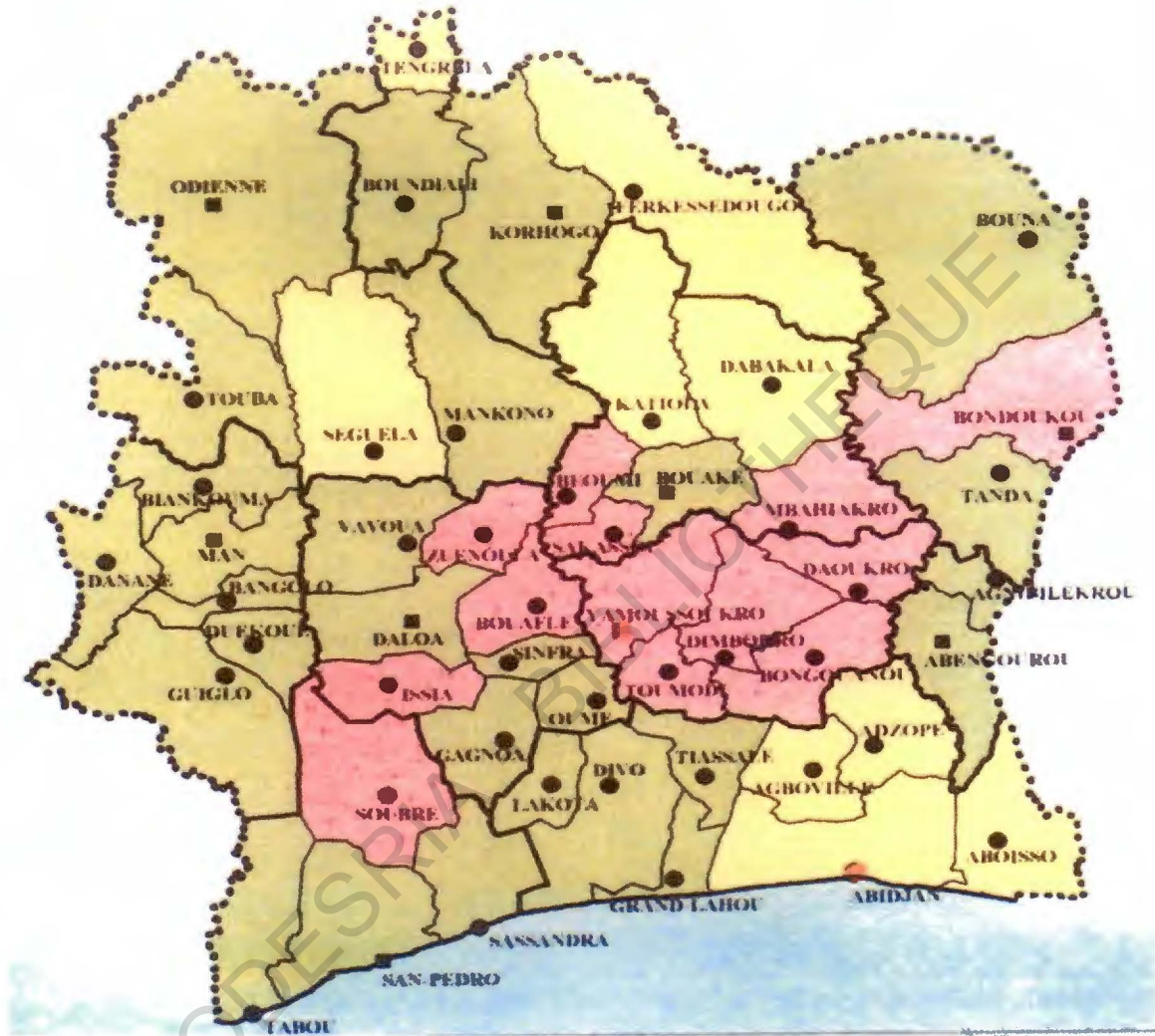


Echelle : 1/28000

Sources : Nos Enquêtes / BNETD
Conception : GUEU Denis
Dessin : ANGU Constant

LEGENDE

- Zones fréquentées par les mendiants
- [White box] Habitation
- [Light grey box] Equipement et Activité
- [Dark grey box] Espace Naturel
- - - - Voirie
- - - - Limite Communale



CARTE DE LA COTE D'IVOIRE

ANNEXE 4
PHOTOGRAPHIES

CODESRI/BILOTHIQUE



Photo 1 : Un enfant mendiant en activité



Photo 2 : Une mère avec des jumeaux



Photo 3 : Une petite mauritannienne mendiante



Photo 4 : Un aveugle conduit par sa nièce



Photo 5 : Un adolescent handicapé mendiant



Photo 6 : Une adolescente handicapée sur roulettes



Photo 7 : Un adulte en activité de mendicité



Photo 8 : Un adulte handicapé mendiant



Photo 9 : Un adolescent mendiant et gardien de voiture

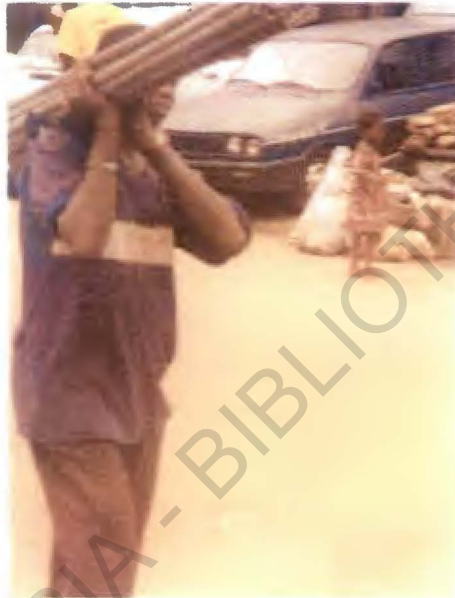


Photo 10 : Un adolescent mendiant et porteur de bagages



Photo 11 : Un enfant conducteur d'aveugle

ANNEXE 5
TABLEAUX RELATIFS
A LA POPULATION D'ADJAME

CODESRI
BIBLIOTHEQUE

REGION DES LAGUNES

DEPARTEMENT D'ABIDJAN

VILLE D'ABIDJAN

COMMUNE D'ADJAME

Annexe 2

GROUPE D'AGES	HOMME		FEMME		TOTAL		Rapport de Masculinité (RM)
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
0an	3027	1,2	3014	1,2	6041	2,4	100,4
1 an	2706	1,1	2627	1,0	5333	2,1	103,0
2 ans	3358	1,3	2974	1,2	6332	2,5	112,9
3 ans	2940	1,2	2817	1,1	5757	2,3	104,4
4 ans	2812	1,1	2566	1,0	5378	2,1	109,6
0-4 ans	14843	5,8	13998	5,5	28841	11,3	106,0
5 ans	2792	1,1	2756	1,1	5548	2,2	101,3
6 ans	2657	1,0	2580	1,0	5237	2,1	103,0
7 ans	2603	1,0	2754	1,1	5357	2,1	94,5
8 ans	2813	1,1	2985	1,2	5798	2,3	94,2
9 ans	2374	0,9	2569	1,0	4943	1,9	92,4
5-9 ans	13239	5,2	13644	5,4	26883	10,6	97,0
10 ans	2503	1,0	2958	1,2	5461	2,1	84,6
11 ans	2088	0,8	2409	0,9	4497	1,8	86,7
12 ans	2618	1,0	3194	1,3	5812	2,3	82,0
13 ans	2273	0,9	3183	1,3	5456	2,1	71,4
14 ans	2193	0,9	3201	1,3	5394	2,1	68,5
10-14 ans	11675	4,6	14945	5,9	26620	10,5	78,1
15 ans	2366	0,9	3418	1,3	5784	2,3	69,2
16 ans	2461	1,0	3542	1,4	6003	2,4	69,5
17 ans	2459	1,0	3265	1,3	5724	2,3	75,3
18 ans	3379	1,3	4362	1,7	7741	3,0	77,5
19 ans	3040	1,2	3264	1,3	6304	2,5	93,1
15-19 ans	13705	5,4	17851	7,0	31556	12,4	76,8
20-24 ans	19276	7,6	16937	6,7	36213	14,2	113,8
25-29 ans	18118	7,1	13119	5,2	31237	12,3	138,1
30-34 ans	13461	5,3	9116	3,6	22577	8,9	147,7
35-39 ans	10007	3,9	6565	2,6	16572	6,5	152,4
40-44 ans	6981	2,7	4458	1,8	11439	4,5	156,6
45-49 ans	4695	1,8	2908	1,1	7603	3,0	161,5
50-54 ans	3217	1,3	2069	0,8	5286	2,1	155,5
55-59 ans	2120	0,8	1390	0,5	3510	1,4	152,5
60-64 ans	1307	0,5	1078	0,4	2385	0,9	121,2
65-69 ans	865	0,3	641	0,3	1506	0,6	134,9
70-74 ans	490	0,2	432	0,2	922	0,4	113,4
75-79 ans	206	0,1	206	0,1	412	0,2	100,0
80-84 ans	131	0,1	124	0,0	255	0,1	105,6
85-89 ans	58	0,0	71	0,0	129	0,1	81,7
90-94 ans	90	0,0	58	0,0	148	0,1	155,2
95 ans et +	89	0,0	82	0,0	171	0,1	108,5
ND	12	0,0	13	0,0	25	0,0	92,3
TOTAL	134585	52,9	119705	47,1	254290	100	112,4

REPARTITION DE LA POPULATION PAR QUARTIER

QUARTIERS	MENAGES	POPULATION	TAILLE MOYENNE
220 LOGEMENT	1813	10552	5.8
ADJAME CIMENTIERE	4097	19396	4.7
ADJAME NORD	1701	8217	4.8
ADJAME NORD EST	3982	18441	4.6
ADJAME VILLAGE	1959	8601	4.4
BRAMAKOTE	6115	29569	4.8
DALIAS	1569	6735	4.3
EBRIE	1320	7548	5.7
HABITAT EXTENSION	890	5475	6.2
INDENIE	738	4119	5.6
MAIRIE I	2213	11541	5.2
MAIRIE II	1132	6933	6.1
MIRADOR	789	4092	5.2
SAINTE-MICHEL	2620	14514	5.5
SODECI-FILTSAC	1634	7447	4.6
WILLIAMSVILLE I	8946	43302	4.8
WILLIAMSVILLE II	3240	14229	4.4
WILLIAMSVILLE III	4334	20057	4.6
TOTAL	49092	240768	4.94

Paillet: 13.522 hbb

TABLE DES MATIERES

CODESRIA BIBLIOTHEQUE

SOMMAIRE.....	1
DEDICACE.....	5
REMERCIEMENTS.....	6
AVANT – PROPOS.....	8
PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE.....	11
INTRODUCTION	12
CHAPITRE 1 : CADRE THEORIQUE.....	16
I- PROBLEMATIQUE.....	16
1- Justification du choix du sujet.....	16
1- 1 Motivation et intérêt personnel.....	16
1-2 Pertinence scientifique et sociale du sujet.....	17
II- REVUE DE LITTERATURE ET CADRE DE REFERENCE THEORIQUE.....	19
1- Recension des écrits empiriques et théoriques.....	19
1-1 Enfants mendiants comme la manifestation de la crise du contrôle familial.....	19
1-2 Utilisation des enfants et adolescent mendiants comme stratégie de recherche de gains matériels et financiers.....	24
1-3 Enfants et adolescents comme symbole culturel et philosophique.....	31
2-Cadre de référence théorique et notionnel.....	36
2-1 Cadre de référence théorique.....	36
2-1-1 Multifactorialisme.....	36

2-1-2 Actionnisme.....	36
2-2 Définition des notions et concepts.....	37
III-PROBLEME, QUESTIONS, OBJECTIFS, HYPOTHESES DE RECHERCHE.....	45
1- Identification du problème.....	46
2 - Questions de recherche.....	45
3- Objectif général.....	47
3-1 Objectifs spécifiques.....	47
4- Hypothèse Générale	47
4-1 Hypothèses spécifiques.....	48
5- Variables.....	48
CHAPITRE 2 : CADRE METHODOLOGIQUE.....	50
I- TERRAIN, POPULATION ET ECHANTILLON	50
1- Terrain d'étude.....	50
1-1 Ville d'Abidjan.....	50
1-2 Présentation de la Commune d'Adjamé.....	51
1-2-1 Présentation historique.....	51
1-2-2 Présentation géographique.....	54
1-2-3 Principales ressources économiques.....	56
1-2-3-1 Usines.....	56
1-2-3-2 Moyens de transport.....	56
1-2-3-3 Services généraux.....	56

1-2-3-4 Sécurité.....	56
1-2-3-5 Marchés.....	57
1-2-3-6 Gares.....	57
1-2-3-7 Hôtels.....	57
1-2-3-8 Ecoles.....	57
1-2-3-9 Structures de santé.....	58
1-2-4 Infrastructures socio-culturelles.....	59
1-2-4-1 Edifices religieux.....	59
1-2-5 Organisation administrative d'Adjamé	59
2- Population.....	60
3- Echantillon.....	61
II – METHODES DE RECHERCHE.....	64
1- Méthode historique.....	64
2 - Méthode fonctionnelle.....	65
3- Structuralisme.....	66
III- TECHNIQUES DE RECUEIL DES DONNEES.....	67
1- Technique documentaire.....	68
2- Entretien.....	68
IV- ANALYSE DES DONNEES	69
1- Analyse qualitative.....	69
2- Analyse quantitative.....	70

V- DIFFICULTES RENCONTREES.....	70
Conclusion de la première partie	72
DEUXIEME PARTIE : MANIFESTATIONS ET FACTEURS EXPLICATIFS DU PHENOMENE.....	73
CHAPITRE 2 : MANIFESTATIONS DU PHENOMENE.....	74
1-IDENTIFICATION DES ACTEURS.....	74
1.1 Enfants et adolescents mendiants.....	74
1.1.1 Typologie des enfants et adolescents mendiants.....	74
1.1.1.1 Enfants et adolescents des rues.....	75
1.1.1.2 Mendiants vautours	76
1.1.1.3 Talibés ou Garib.....	77
1.1.1.4 Portefaix ou porteurs de bagages.....	78
1.1.15 Jeunes handicapés moteurs.....	78
1.1.1.6 Jeunes servants de guide.....	79
1.1.2 Identité des jeunes mendiants.....	79
1.1.2.1 Age des jeunes mendiants.....	80
1.1.2.2 Sexe des jeunes mendiants.....	82
1.1.2.3 Religion des jeunes mendiants.....	84
1.1.2.4 Nationalité des jeunes mendiants.....	86
1.1.2.5 Niveau d'instruction des jeunes mendiants.....	87
1.1.2.6 Ethnie des jeunes mendiants.....	90

1.1.2.7 Type d'habitation des jeunes mendiants.....	91
1.1.2.8 Structure familiale des jeunes mendiants.....	94
1.2 Utilisateurs des jeunes.....	97
1.1.1 Typologie des utilisateurs.....	97
1.2.1.1 Utilisateurs occasionnels.....	97
1.2.1.1.1 Mères porteuses d'enfants jumeaux.....	97
1.2.1.1.2 Maîtres de certaines écoles coraniques.....	98
1.2.1.2 Utilisateurs d'enfants à long terme.....	99
1.2.1.2 Adultes mendiants handicapés à vie	99
1.2.1.2.2 Mendiants de profession ou mendiants de culture.....	99
1.2.2 Identité des utilisateurs.....	100
1.2.2.1 Age des utilisateurs.....	100
1.2.2.2 Sexe des utilisateurs.....	101
1.2.2.3 Nationalité des utilisateurs	102
1.2.2.4 Type d'habitation.....	103
1.2.2.5 Source de revenu des utilisateurs d'enfants	104
1.2.2.6 Niveau d'instruction des utilisateurs d'enfants.....	105
1.2.2.7 Religion des utilisateurs d'enfants.....	106
1.3 Donateurs.....	107
1.3.1 Identité des donateurs.....	107

1.3.1.1	Personnes physiques.....	107
1.3.1.1.1	Age des personnes physiques donatrices.....	107
1.3.1.1.2	Sexe des personnes donatrices.....	108
1.3.1.1.3	Religion des personnes Physiques donatrices.....	109
1.3.1.1.4	Nationalité des donateurs physiques aux mendiants.....	110
1.3.1.1.5	Niveau d'instruction des donateurs physiques	111
1.3.1.2	Personnes Morales.....	112
1.3.1.2.1	Mairie d'Adjamé	112
1.3.1.2.2	Le Gouvernement Ivoirien.....	113
1.3.2	Nature des dons.....	114
1.3.2.1	Dons en nature.....	114
1.3.2.2	Dons en espèce.....	115
1.3.3	Mode de donation.....	116
1.3.3.1	Dons individuels.....	117
1.3.3.2	Dons collectifs.....	118
1.3.3.3	Dons par personnes interposées.....	118
2.	DEPLACEMENT ET RECETTE JOURNALIERE DU MENDIANT	119
2.1	Déplacement du mendiant.....	119
2.1.1	Mendiants Sédentaires	120

2.1.2 Mendiants Mobiles.....	121
2.1.2.1 Déplacements à Pieds.....	121
2.1.2.2 Déplacements sur les roulettes ou à l'aide d'une béquille.....	122
2.2 Recette journalière du mendiant.....	122
2.2.1 Part ou gain de l'enfant.....	123
2.2.2 Part ou gain de l'utilisateur	124
2.2.3 Perception de l'enfant de ce qu'il gagne.....	125
2.2.4 Bilan de la recette journalière en fonction.....	126
3 - ORGANISATION DE LA MENDICITE.....	127
3.1 Choix et mode d'utilisation des jeunes.....	128
3.1.1 Choix du jeune.....	128
3.1.1.1 Décision de l'enfant.....	129
3.1.1.1.1 Enfant consentant.....	130
3.1.1.1.2 Enfant choisi contre son gré.....	131
3.1.1.2 Statut de l'enfant.....	132
3.1.1.2.1 Enfant personnel de l'utilisateur.....	133
3.1.1.2.2 Enfant d'un parent de l'utilisateur.....	135
3.1.2 Modes d'utilisation des jeunes.....	136
3.1.2.1. Sur terrain avec le jeune.....	137
3.1.2.2 Laisant le jeune seul sur terrain.....	138

3.1.3 Localisation des mendiants à Adjamé.....	139
3.1.3.1 Lieux de culte.....	140
3.1.3.1.1 Mosquées.....	141
3.1.3.1.2 Eglises.....	141
3.1.3.2 Centres commerciaux.....	142
3.1.3.3 Administrations.....	142
3.1.3.4 Voies publiques et ronds points	143
3.1.3.5 Gares routières et de SOTRA.....	144
3.1.3.6 Maquis, bars, restaurants et hôtels.....	145
3. 2 Stratégies et périodes de mendicité.....	146
3. 2.1 Stratégies de mendicité.....	146
3.2.1.1 Adoption d'un aspect pitoyable.....	146
3.2.1.2 Attirer l'attention des passants par des gestes des doigts.....	146
3.2.1.3 Attachement.....	147
3.2.2 Périodes de mendicité.....	147
3.2.2.1 Périodes favorable à la mendicité.....	148
3.2.2.2 Périodes moins favorables à la mendicité.....	149
CHAPITRE 2 : FACTEURS EXPLICATIFS.....	150
1- PAUVRETE ECONOMIQUE ET MENDICITE.....	151
1.1 Disparition de la solidarité collective au profit de l'individualisme.....	151
1.1.1 Activités informelles moyen de survie.....	152

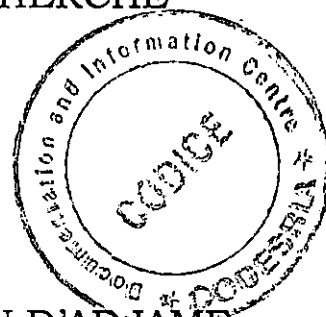
1.1.2 Attrait économique et socio-politique de la Côte d'Ivoire et mendicité.....	155
1.1.3 Attrait économique d'Adjamé et mendicité	157
2- ENTREPRISE.....	159
2.1 Nécessité de survivre par la conception traditionnelle de l'enfant.....	159
3 - HANDICAP PHYSIQUE	161
4 – RELIGION, FAMILLE, DROIT	163
4.1. Religion.....	163
4.1.1 Islam	164
4.1.2 Christianisme	165
4.1.3 Animisme et dimensions culturelles	166
4.2 Famille	169
4.2.1 Polygamie.....	169
4.2.2 Famille monoparentale	169
4.2.3 Famille nombreuse.....	172
4.3 Ignorance juridique des acteurs	173
4.3.1 Ignorance juridique des acteurs principaux.....	173
4.3.2 Absence de sanctions dissuasives à l'égard des utilisateurs d'enfants.....	175
4.3.3 Non respect de l'opinion de l'enfant.....	175
4.3.4 Mendicité, un phénomène social négligé pas de statistiques nationales.....	177

Conclusion de la deuxième partie	179
TROISIEME PARTIE : CONSEQUENCES, ACTIONS MENEES ET PERSPECTIVES DE LA PREVENTION DU PHENOMENE.....	181
CHAPITRE 1 : CONSEQUENCES DE LA MENDICITE A ADJAME	182
1- CONSEQUENCES AU NIVEAU DES JEUNES MENDIANTS... ..	182
1.1 Maladies et déchéances des mineurs.....	183
1.1.1 Maladies.....	183
1.1.2 Déchéances des mineurs.....	184
1.2 Agressions physiques et morales à l'égard des jeunes mendiants	187
1.2.1 Agressions d'ordres physiques.....	188
1.2.2 Agressions d'ordres morales.....	191
1.2.3 Salaires réduits et non paiements des services rendus.....	193
1.2.4 Confiscation de l'argent et des biens des jeunes.....	194
1.3 Risque d'accidents de circulation.....	195
1.4 La rue : un nid pour la délinquance.....	195
2- CONSEQUENCES AU NIVEAU DES UTILISATEURS D'ENFANTS.....	197
2.1 Conséquences juridiques	198
2.2 Conséquences sociales au niveau	

des utilisateurs d'enfants.....	199
2.2.1 Oisiveté.....	200
2.2.2 Marginalisation, Rejet ou Exclusion sociale.....	201
2.3 Conséquences morales de la mendicité sur les utilisateurs d'enfants.....	203
2.3.1 Agressions Verbales.....	203
2.3.2 Frustrations.....	204
2.3.3 Honte.....	205
2.4 Conséquences économiques.....	205
2.4.1 Dépendance économique.....	206
2.5 Conséquences religieuses.....	207
2.5.1 Aberration des normes religieuses.....	207
3- CONSEQUENCES AU NIVEAU DES DONATEURS.....	208
3.1 Mendiants : une gêne pour la population d'Adjamé.....	208
3.1.1 Contrainte de donner de l'argent.....	209
4 - CONSEQUENCES AU NIVEAU DE LA COMMUNE D'ADJAME.....	210
4.1 Conséquences au niveau environnemental.....	210
4.1.1 Occupations illicites des voies et des lieux publics.....	211
4.1.2 Difficultés de circulation.....	212
4.2 Conséquences au niveau social.....	213

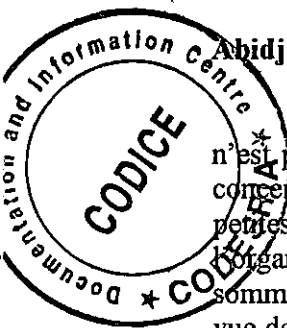
4.2.1 Croissance numérique des enfants de la rue à Adjamé.....	214
4.2.2 Développement de la délinquance juvénile à Adjamé.....	215
4.2.3 Augmentation de la criminalité.....	216
CHAPITRE 2 : DIFFERENTES ACTIONS MENEES ET RECOMMANDATIONS DES ACTEURS.....	218
1- DIFFERENTES ACTIONS MENEES.....	218
1.1 Au niveau de la commune d'Adjamé.....	218
1.1.1 Actions au niveau de la mairie d'Adjamé.....	218
1.1.2 Actions au niveau des religieux.....	219
1.1.2.1 Au niveau des chrétiens d'Adjamé	220
1.1.2.2 Musulmans.....	221
1.1.3 Au niveau des ONG.....	221
1.1.3.1 Actions au niveau des structures étatiques de prise en charge.....	222
1.2 Actions menées en dehors de la commune d'Adjamé.....	223
1.2.1 Apport des ONG : exemple BICE	223
1.2.2 Apport du gouvernement ivoirien.....	224
2-RECOMMANDATIONS DES JEUNES MENDIANTS.....	225
2.1 Recommandation des mineurs mendiants	226
2.1.1 Mineurs non handicapés.....	226

2.1.2 Mineurs handicapés ou infirmes.....	227
CHAPITRE 3 : PERSPECTIVES DE LA PREVENTION.....	228
1-LUTTER CONTRE LA PAUVRETE.....	228
2- PLANIFIER ET GERER L'IMMIGRATION.....	230
3- SENSIBILISER.....	231
3.1 Au niveau de la famille.....	232
3.2 Au niveau des structures de prise en charge des enfants et des adolescents en situation difficile.....	232
3.3 Au niveau étatique.....	234
4- ELABORER DES REFORMES NECESSAIRES POUR LA COMMUNE D'ADJAME.....	236
Conclusion de la troisième partie.....	238
CONCLUSION GENERALE.....	241
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	247
ANNEXES.....	259
* QUESTIONNAIRE DE LA RECHERCHE	
* COPIE DE L'AUTORISATION DE LA RECHERCHE	
* CARTE DE LA COTE D'IVOIRE	
* CARTE D'ABIDJAN	
* CARTE DE LA COMMUNE D'ADJAME	
* QUELQUES PHOTOGRAPHIES	
* TABLEAUX RELATIFS A LA POPULATION D'ADJAME	
TABLE DES MATIERES.....	265



RESUME DE LA THESE

Thème : Le phénomène de la marginalité juvénile dans des grandes agglomérations Africaines : le cas des enfants et des adolescents mendians d'Adjamé à Abidjan



Le phénomène de la marginalité juvénile dans nos grandes agglomérations africaines n'est plus à démontrer aujourd'hui. L'ampleur de cette situation à Abidjan particulièrement concerne les gamins qui déambulent dans les rues d'Adjamé pour mendier ou exercer des petites activités informelles contre les intempéries. Toutefois, considérant la fragilité de l'organisme de ces jeunes et surtout la problématique de leur adaptation sociale, nous nous sommes engagés dans cette étude par pur souci de comprendre cette forme de marginalité en vue de l'atténuer si possible. Nous estimons avant tout que le travail des mineurs sous l'angle de la mendicité est un sujet d'actualité qui est pertinent socialement et scientifiquement eu égard aux dangers qu'il comporte pour l'insertion sociale de ces gamins.

Pour mener à bien ce travail de recherche plusieurs démarches ont été employées. Ainsi, partis d'une hypothèse générale : La prolifération du phénomène de la mendicité des jeunes à Adjamé ne saurait s'expliquer par un seul mobile. Elle découle de la conjugaison de plusieurs facteurs suivants : les conditions socio-économiques difficiles rencontrées par des jeunes issus des communautés étrangères et ivoiriennes à Abidjan, certains handicaps physiques, religions ou traditions relatives à ces communautés. Et des hypothèses spécifiques suivantes :

1. L'environnement familial malsain créé par la pauvreté des parents conduit certains enfants et adolescents dans les rues d'Adjamé où ils s'adonnent à diverses activités informelles parmi lesquelles figure la mendicité.
2. Les difficultés d'intégration familiale dont souffrent certains jeunes handicapés à Abidjan conduisent ces derniers à se prendre en charge par la mendicité.
3. En s'appuyant souvent sur des considérations religieuses ou culturelles certains adultes (handicapés ou non) utilisent des jeunes pour mendier à Adjamé, négligeant ainsi leur scolarisation.

Nous nous sommes fixés trois objectifs spécifiques.

1. Identifier la mendicité des mineurs dans la commune d'Adjamé.
2. Définir les manifestations de ce type de marginalité en vue de le comprendre.
3. Dégager les conséquences et des actions déjà menées et faire des propositions en vue d'atténuer ce phénomène.

Concernant le terrain d'étude nous avons choisi la commune d'Adjamé à cause de la population très nombreuse (près de trois millions) qu'elle draine par jour et des activités économiques intenses qui s'y déroulent. Tous ces éléments attirent les mendians de toutes les communes d'Abidjan vers ce lieu de prédilection favorable à des activités informelles. Et c'est dans ce flux de population que de façon aléatoire ou ciblée un échantillon de 140 personnes (80 enfants mendians, 20 utilisateurs, 40 donateurs) a été choisi. En plus, l'historicisme, le structuralisme et le fonctionnalisme sont des méthodes qui nous ont permis d'analyser notre objet d'étude. Par ailleurs, plusieurs techniques (entretien, interview, questionnaire, documentaire etc.) ont contribué au recueil des données.

Comme bilan l'étude a permis d'examiner la dynamique des enfants et des adolescents mendians de tous les sexes confondus dont les garçons sont plus représentés. Ces jeunes prennent trop de risques dans cette activité de mendicité reconnue par sa complexité historique et géographique. Il s'agit des jeunes en danger moral et une lutte efficace en leur faveur implique la prise en compte de l'ensemble des partenaires de la défense des droits des mineurs et l'engagement de ces derniers dans les différents projets et actions devant permettre la réalisation de cet objectif.

SUMMARY OF THE REPORT

**Topic: the phenomenon of the juvenile marginality in African big cities:
the case of the children and teenagers beggars of Adjamé in Abidjan.**

The phenomenon of the juvenile marginality in African big cities is no more to be demonstrated today. The extent of the situation in Abidjan specifically concerns the under age children who wander about the streets of Adjamé in order to beg or to do some small jobs despite the bad weather. Yet, turning to the fragility of these young people's organism and above all taking into account the concern of their social adjustment, we have committed ourselves to carrying out the survey out of sheer concern to understand this kind of marginality with a view to mitigating it as far as lies in power. We consider that the work of those under age children viewed as beggars is a topical issue that is relevant both socially and scientifically in view of the dangers that it involves for the social insertion of those kids.

To carry out better this enquiry, many approaches have been set up. Thus – from a general assumption – the growing of the begging phenomenon of children in Adjamé could not be accounted for only by one motive. It follows from the combination of many factors as follows: the dire socio-economical conditions faced by both the foreign and Ivorian young people in Abidjan, some physical impairment, religions and traditions inherent to those communities.

We have also these following specific assumptions:

- 1- The unstable family environments brought about by poverty of parents lead some children and teenagers to the streets of Adjamé where they do indulge themselves in informal activities among which begging features.
- 2- The difficulties of family integration that some young handicapped people in Abidjan are facing lead them to resort to begging.
- 3- On the ground of religious and cultural considerations, some adults (be them handicapped or not) use some young boys to beg in Adjamé, failing thus, to send them to school.

We have set ourselves three specific objectives to achieve:

- 1- Identifying the begging of under age children in the borough of Adjamé.
- 2- Defining the signs of this kind of marginality in order to understand it.
- 3- Listing the consequences and the arrangements made so far and the solutions to be taken to alleviate this phenomenon.

As for the setting of our survey, we have advisedly chosen the borough of Adjamé because of its swarming population (about three million inhabitants) that it shelters all the day long and because of the intense economical activities that take place there. All these elements attract beggars of the other boroughs of Abidjan towards this cost-effective place, favourable to informal activities. It is in the flow of this population that randomly or in a targeted way, a sample of 140 people (80 begging children; 20 users and 40 donors) has been chosen. Besides, methods like historicism, structuralism and functionalism have helped us in analysing the topic of our survey. What is more, many techniques ranging from interview, questionnaires to documentary have been helpful in the collection of data.

On the whole, this survey has helped us examine begging-related-behaviour of children and teenagers regardless the sex, with the boys ranking on top. These young people are running too many risks in these begging activities known by its historical and geographical complexity. It is about young people in moral dangers and an efficient and tough struggle in their favour; implies the participation of all the partners involved in the protection of the rights of the under age children and the commitment of the latter in the different projects and measures will definitely enable the achievement of this objective.